

**Les objectifs du millénaire
et l'eau en Afrique**

Les objectifs du millénaire et l'eau en Afrique

Étude diagnostique sur le Burundi,
le Sénégal et le Burkina Faso

CONSEIL WALLONIE-BRUXELLES DE



LA COOPERATION INTERNATIONALE

Auteurs

Cette étude a été réalisée pour le Conseil Wallonie-Bruxelles de la coopération internationale (CWBCI) par le Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11), et plus particulièrement par :

Arnaud Zacharie, secrétaire général

Nicolas Van Nuffel, responsable du département plaidoyer

Alexandre Seron, coordinateur de la recherche

Oumou Zé, chargée de recherche

Sabine Kakunga, chargée des programmes Afrique centrale

Juliette Bordallo Labal, chargée des programmes Afrique

Avant Propos

La présente étude vise à dresser un diagnostic de la situation de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans trois pays d'Afrique (le Burundi, le Sénégal et le Burkina Faso) en rapport avec les indicateurs de développement internationaux, et plus particulièrement les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). L'objectif de ce travail de recherche, réalisé dans le cadre du Conseil Wallonie-Bruxelles de la coopération internationale (CWBCI), est de dresser un bilan des politiques en matière d'eau et d'assainissement, d'analyser leur évolution en regard des Objectifs du millénaire (en particulier l'OMD 7, cible 10), d'améliorer l'intégration des Objectifs du millénaire dans les politiques de coopération internationale et de mettre en lumière les éventuelles limites de ces indicateurs internationaux.

La méthodologie utilisée pour récolter les données a consisté à analyser une partie de la bibliographie qui existe sur le sujet et à réaliser des missions de terrain dans chacun des pays ciblés. Lors de ces missions, étalées sur plusieurs semaines entre mai et juillet 2008, des dizaines d'entrevues ont eu lieu dans chaque pays avec des représentants des autorités locales (ministères concernés, conseillers, directions générales, etc.), des acteurs de la société civile, des organisations internationales et des acteurs de la coopération bilatérale directe. L'organisation de ces entrevues et de la récolte de données a été facilitée par la collaboration avec un consultant dans chacun des pays.

Les données recherchées ont systématiquement visé une triple approche : l'analyse descriptive des politiques et des stratégies mises en œuvre ; l'évaluation de l'état d'avancement relatif aux objectifs du millénaire ; l'interdépendance entre les Objectifs du millénaire et l'impact de l'OMD7 sur les autres objectifs. Les statistiques utilisées émanent des annuaires statistiques fournis par les ministères concernés et des rapports réalisés par les organisations internationales sur la question.

Sommaire

Introduction générale

Les Objectifs du millénaire et l'accès à l'eau et à l'assainissement	13
L'état d'avancement de l'OMD 7 relatif à l'eau et à l'assainissement	14
Le clivage urbain/rural	17
Des statistiques en trompe l'œil	20
Les problèmes d'accès à l'eau potable	21
Les problèmes d'accès à l'assainissement	25
Les enjeux économiques et sociaux de l'accès à l'eau productive	27
Les coûts et les bénéfices de l'accès à l'eau et à l'assainissement	30
L'eau et l'assainissement dans les trois pays ciblés	30

L'eau et l'assainissement au Burundi

Introduction	35
État des lieux de l'eau et de l'assainissement au Burundi	38
État d'avancement de la cible 10 de l'OMD7	44
Lien avec les autres OMD	50
Conclusion	53

L'eau et l'assainissement au Burkina Faso

Introduction	61
État des lieux de l'eau et de l'assainissement au Burkina Faso	64
État d'avancement de la cible 10 de l'OMD7	70
Lien avec les autres OMD	79
Conclusion	85

L'eau et l'assainissement au Sénégal

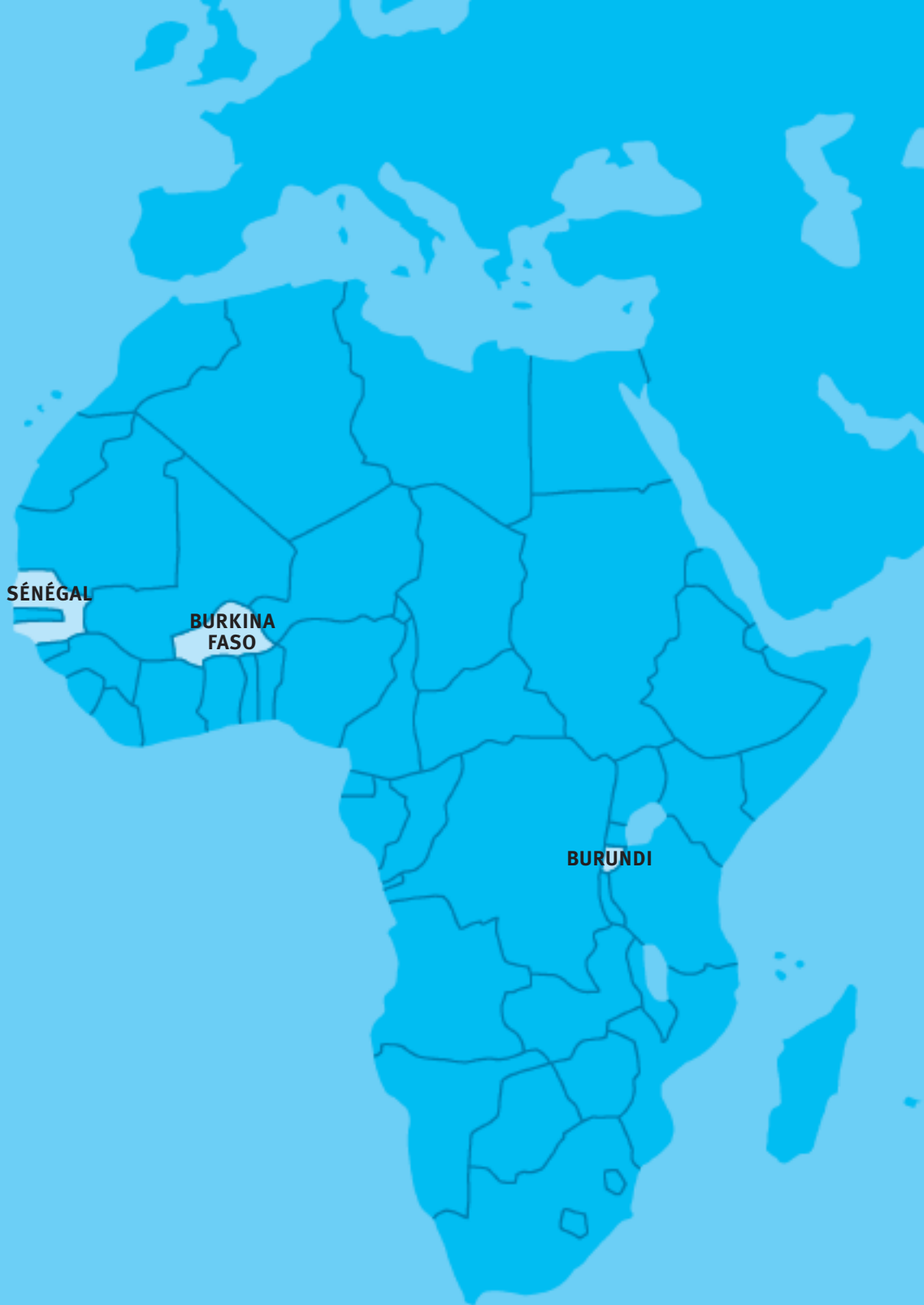
Introduction	95
État des lieux de l'eau et de l'assainissement au Sénégal	97
État d'avancement de la cible 10 de l'OMD7	102
Lien avec les autres OMD	112
Conclusion	114

Conclusion générale	123
----------------------------------	------------

Introduction

L'eau en Afrique





SÉNÉGAL

**BURKINA
FASO**

BURUNDI

Les Objectifs du millénaire et l'accès à l'eau et à l'assainissement

L'Assemblée générale des Nations unies a adopté en septembre 2000 la Déclaration du millénaire, dans laquelle elle s'engage à atteindre huit « Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) » à l'horizon 2015. Parmi ces huit objectifs, le septième porte sur la préservation de l'environnement et est doté de quatre cibles et neuf indicateurs :

OMD 7 : Préserver l'environnement

Cible 7.A Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources naturelles.

Indicateurs

- 7.1 → Proportion de zones forestières ;
- 7.2 → Émissions de dioxyde de carbone par habitant et pour 1 dollar de produit intérieur brut (parité de pouvoir d'achat), et consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone ;
- 7.3 → Proportion de stocks de poissons qui ne sont pas en danger pour des raisons biologiques ;
- 7.4 → Taux d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau.

Cible 7.B Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010.

Indicateurs

- 7.5 → Proportion de zones terrestres et marines protégées ;
- 7.6 → Proportion d'espèces menacées d'extinction.

Cible 7.C Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base.

Indicateurs

- 7.7 → Proportion de la population utilisant une source d'eau de boisson améliorée ;
- 7.8 → Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées.

Cible 7.D Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis.

Indicateur

7.9 → Proportion de citoyens vivant dans des taudis (La proportion effective d'habitants de taudis s'obtient en calculant le nombre de citoyens soumis à l'une au moins des conditions suivantes) :

- a/. accès insuffisant à une source d'eau améliorée ;
- b/. accès insuffisant à des infrastructures d'assainissement améliorées ;
- c/. surpeuplement (trois personnes ou plus par pièce) ;
- d/. habitations faites de matériaux non durables.

La problématique de l'accès à l'eau et à l'assainissement est essentiellement abordée par la troisième cible (cible 10 des OMD) et les indicateurs 7 (pour l'eau) et 8 (pour l'assainissement) de l'OMD 7, mais la question spécifique de l'utilisation durable des ressources en eau est également abordée dans le cadre du quatrième indicateur de la première cible de ce même objectif (la cible 9 des OMD). L'accès à l'eau fait également partie des critères de l'indicateur de la quatrième cible de l'OMD 7 (la cible 11 des OMD) concernant les conditions de vie des habitants de taudis. En toute logique, l'eau est ainsi abordée en termes de ressource naturelle à préserver à l'échelle globale et de bien vital à garantir aux populations, l'objectif en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement étant de diminuer de moitié la proportion de personnes qui en est privée par rapport à l'année de référence (1990).

1/. Toutes les statistiques de cette introduction sont tirées de PNUD, « Rapport mondial sur le développement humain », *Au-delà de la pénurie : Pouvoir et crise mondiale de l'eau*, Economica, 2006 et de OMS et UNICEF, « Atteindre l'OMD relatif à l'eau potable et à l'assainissement : le défi urbain et rural de notre siècle », 2007.

2/. PNUD, « Rapport mondial sur le développement humain », *Au-delà de la pénurie : Pouvoir et crise mondiale de l'eau*, Economica, 2006, p. 28.

L'état d'avancement de l'OMD 7 relatif à l'eau et à l'assainissement ¹

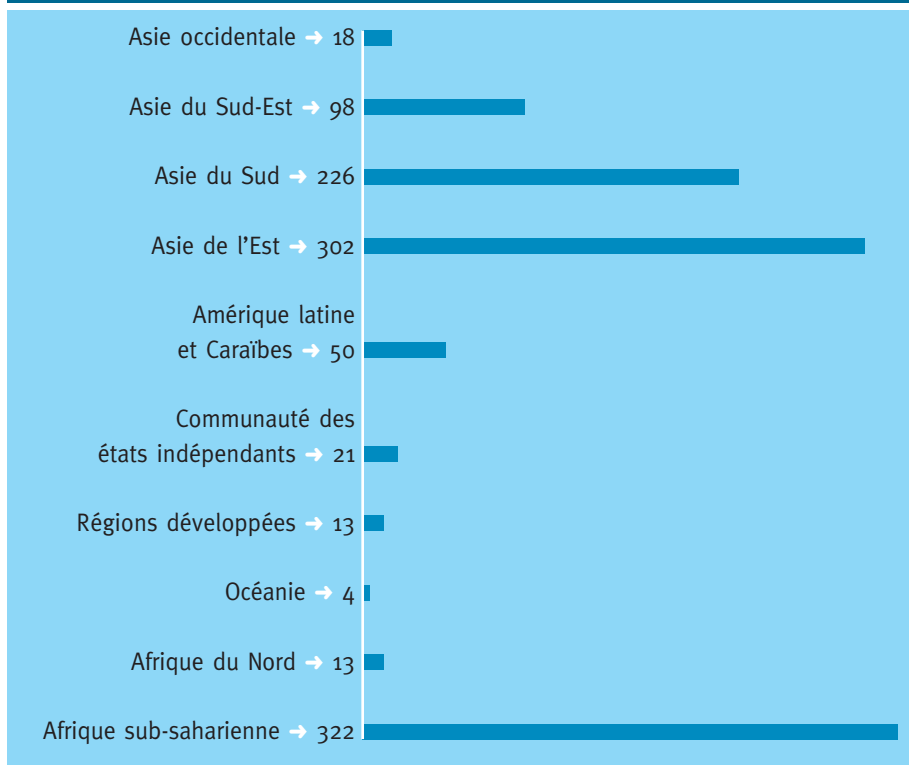
Comme le constate le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) : « Le monde politique dispose des technologies, des moyens financiers et des capacités humaines pour supprimer le fléau que représente l'insécurité de l'eau pour des millions d'individus. Il manque en revanche une volonté politique et une vision pour pouvoir utiliser ces ressources dans l'intérêt du bien public »².

En effet, en 2004, quelque 1,1 milliard de personnes n'avaient pas accès à un point d'eau aménagé et 2,6 milliards de person-

nes étaient sans accès à un dispositif d'assainissement aménagé. Certes, au niveau mondial, les résultats positifs enregistrés par la Chine et surtout par l'Inde permettent d'espérer atteindre la cible 10 en 2015 concernant l'eau, mais cette réalité globale masque les importantes disparités entre régions et un fléchissement du rythme de progression depuis quelques années qui rend hypothétique l'atteinte de l'objectif en 2015 : il faudra desservir 300 000 personnes supplémentaires par jour pour atteindre l'objectif en 2015, ce qui implique d'augmenter d'un tiers les efforts employés depuis 1990.

La cible concernant l'assainissement ne sera quant à elle pas atteinte au rythme actuel, même pris globalement. Pour y parvenir, il faudrait en effet que chaque jour 450 000 personnes supplémentaires y aient accès entre 2005 et 2015, soit un quasi doublement du rythme actuel !

1,1 milliard de personnes non desservies dans le monde – Population (en millions) n'ayant pas accès à un approvisionnement en eau amélioré, par région, en 2004.

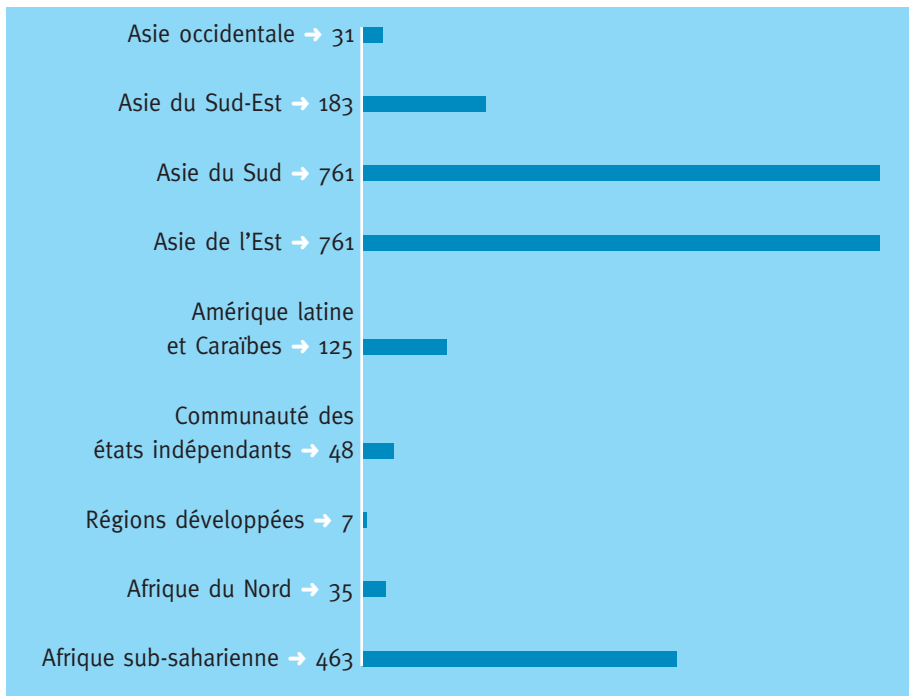


Source : OMS et UNICEF (2007)

Or, l'accès à l'eau et à l'assainissement est directement corrélé avec le degré de richesse ou de pauvreté dans le monde : en ce qui concerne l'approvisionnement en eau, l'Afrique subsaharienne dispose de loin des taux de couverture les plus faibles (55 %), bien que ce soit en Asie du Sud que l'on dénombre le plus de personnes privées d'accès à l'eau en chiffres absolus. Quant à l'assainissement, près de deux personnes sur trois en sont privées tant en Asie du Sud qu'en Afrique subsaharienne.

L'Afrique subsaharienne, qui a connu entre 1990 et 2004 une augmentation de 85 % de sa population urbaine, a vu doubler le nombre de citoyens n'ayant accès ni à l'eau potable ni à l'assainissement de base. En 2015, l'Afrique subsaharienne comptera au rythme actuel pour plus de la moitié du déficit mondial en eau et un peu moins de la moitié du déficit mondial en assainissement, l'Asie du Sud représentant la majeure partie du déficit restant.

2,6 milliards de personnes non desservie dans le monde – Population (en millions) ne disposant pas d'assainissement amélioré, par région, en 2004



Source : OMS et UNICEF (2007)

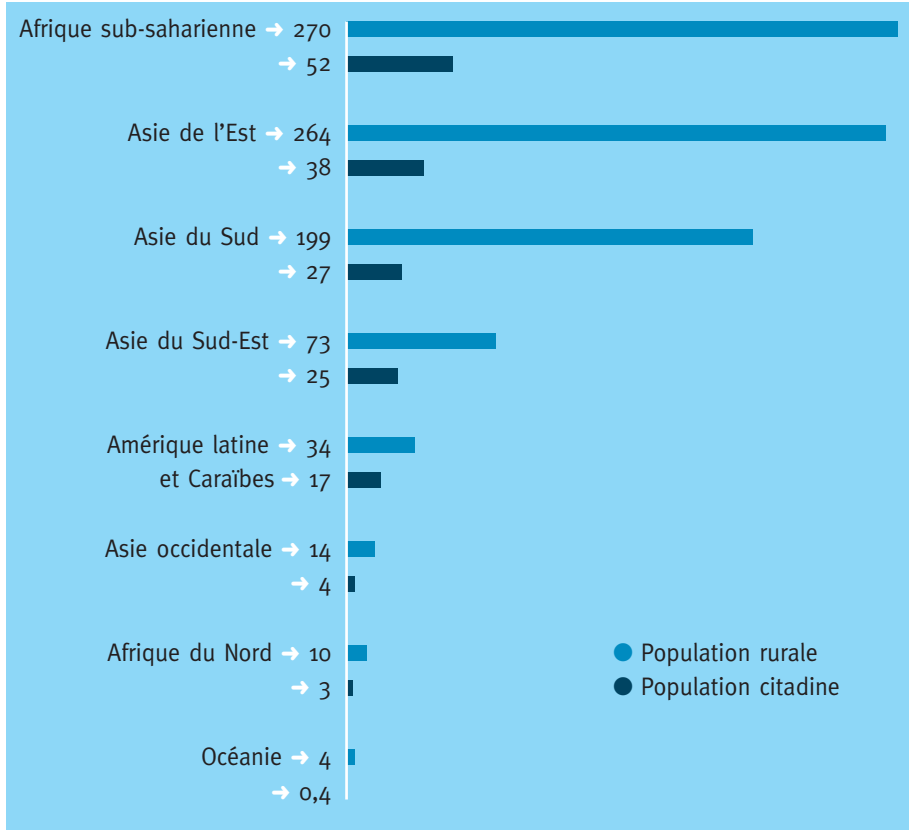
Le clivage urbain/rural

Il existe une relation réciproque entre la pauvreté des individus et leur manque d'accès à l'eau : environ un tiers des individus sans accès à l'eau vivent avec moins de un dollar quotidien et les deux tiers ont moins de deux dollars par jour. Au-delà des revenus des ménages, des inégalités plus vastes sont observées, notamment entre les zones urbaines et rurales.

Le clivage ville/campagne représente un des clivages les plus prononcés en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement. Ce clivage est tout particulièrement marqué en Afrique subsaharienne, où 270 millions de personnes vivant en milieu rural sont privées d'accès à l'eau, pour 52 millions en milieu urbain. L'Asie de l'Est et l'Asie du Sud sont également fortement touchées par ce phénomène. Le clivage urbain/rural est en outre directement lié à la qualité du mécanisme de distribution d'eau : soit l'eau courante à domicile, soit des raccordements collectifs extérieurs qui ne permettent pas un accès facile et direct à une eau potable en quantité suffisante. Or si 70 % de la population urbaine des pays en développement disposent d'un accès à l'eau courante (pour un accès total de 92 %), seuls 25 % y ont accès en milieu rural.

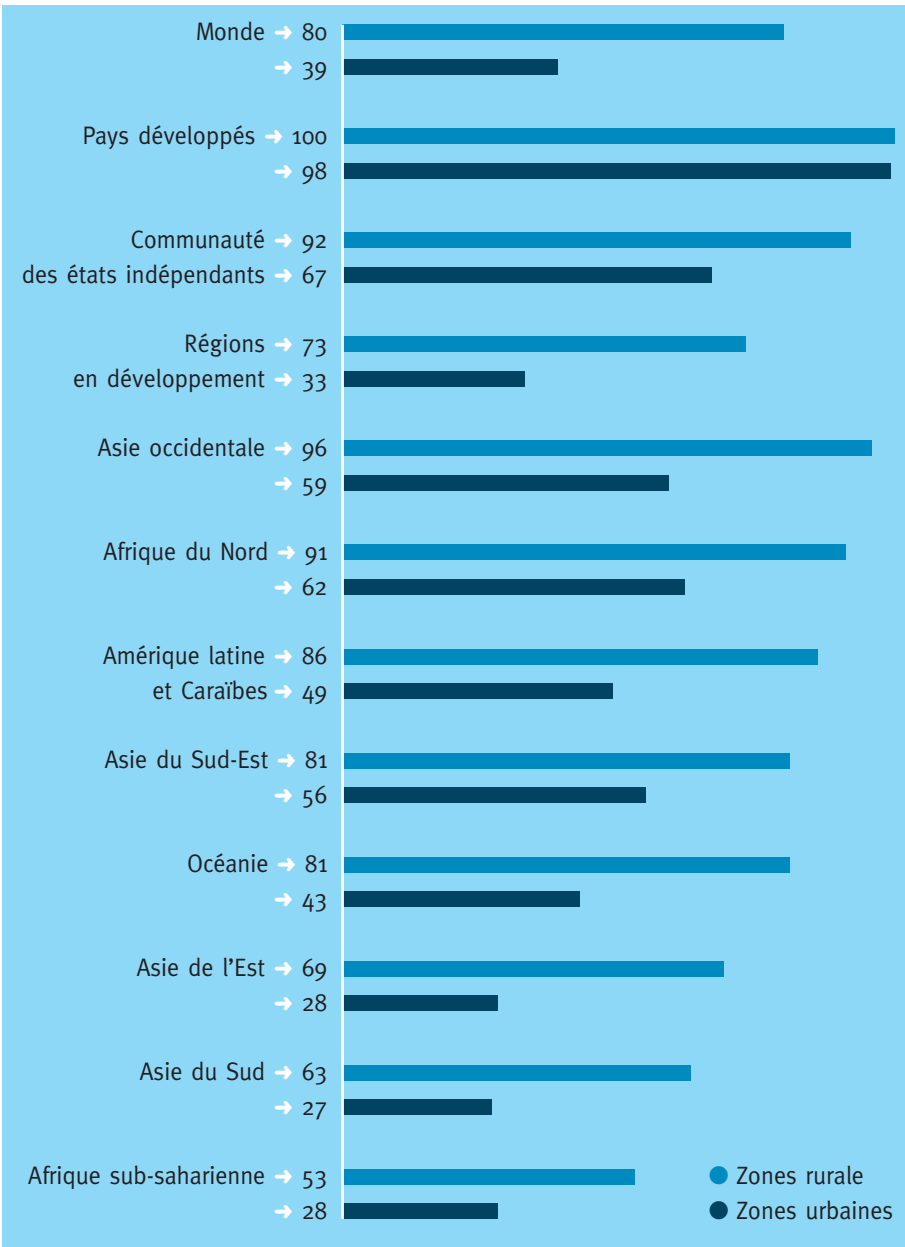
Le clivage est encore plus prononcé en ce qui concerne l'assainissement. On compte en moyenne trois personnes rurales non desservies pour un seul citadin dans ce cas. Au niveau mondial, si 80 % de la population urbaine a accès à l'assainissement, ils ne sont que 39 % en milieu rural (ce qui représente malgré tout une amélioration sensible par rapport au taux de 26 % observé en 1990). Au rythme actuel, seuls 49 % de la population rurale seront desservis en 2015 et selon les projections, le nombre de personnes desservies aura augmenté de près de 50 % en milieu urbain entre 1990 et 2015, mais diminué d'environ 25 % en zone rurale. Cependant, l'exode rural massif observé dans les pays en développement ne signifie pas que l'accès va mécaniquement augmenter dans les villes : l'accès urbain deviendra un défi d'autant plus difficile et, selon les projections, le nombre de personnes non desservies en milieu urbain va augmenter d'ici 2015. Enfin, d'autres clivages se reflètent encore dans des inégalités d'accès à l'eau, comme celui entre groupes – par exemple entre castes (en Inde) ou entre populations indigènes et non indigènes (en Amérique latine) – ou entre régions d'un même pays.

Population urbaine et rurale (en million) sans accès à un approvisionnement en eau amélioré dans les régions en développement



Source : OMS et UNICEF (2007)

Disparités entre zones urbaines et zones rurales (en %) en matière d'assainissement, par région, en 2004



Source : OMS et UNICEF (2007)

Des statistiques en trompe l'œil

Si les statistiques mondiales sont peu encourageantes, il faut bien constater que la réalité est bien souvent pire encore. En effet, comme le souligne le PNUD : « Les chiffres donnent une sous-représentation de la gravité des problèmes et ce pour diverses raisons »³. D'une part, la présence physique d'un point d'eau aménagé ne garantit pas son fonctionnement et nombre de latrines à fosse et de bornes-fontaines existent sans pour autant fonctionner correctement. Des études menées au Burkina Faso, au Mali et au Malawi indiquent ainsi qu'un tiers des points d'eau des zones rurales y sont en panne. D'autre part, les enquêtes nationales ne prennent généralement pas en compte toute la population, notamment la catégorie la plus démunie vivant dans des zones non reconnues officiellement par les gouvernements. Ainsi, des millions de pauvres sont absents des statistiques nationales pour la simple raison qu'ils vivent dans des zones d'habitat informel ou qu'ils ne sont pas enregistrés dans les fichiers administratif nationaux. En outre, les statistiques ne prennent pas en compte la fiabilité des services de distribution souvent défailants dans les pays les plus pauvres, contraignant les populations à rechercher d'autres sources d'accès.

Pourtant, comme le souligne encore le PNUD : « L'objectif du millénaire pour le développement devrait être considéré comme un seuil et non un plafond – comme une étape vers un accès universel. On oublie parfois que même si la cible 10 est atteinte, il restera 800 millions de personnes sans accès à l'eau et 1,8 milliard sans accès à un dispositif d'assainissement en 2015 »⁴. C'est en effet un objectif relativement modeste qui a été retenu en 2000, puisqu'il vise à diminuer de moitié la proportion de personnes privées d'accès entre 1990 et 2015. Tenant compte de l'évolution démographique, l'OMD 7 vise à fournir un accès à l'eau à 900 millions de personnes supplémentaires en 2015 et à 1,3 milliard de personnes supplémentaires en ce qui concerne l'assainissement. Cela représente pour l'Afrique subsaharienne un changement de braquet des plus hypothétiques : alors qu'elle a étendu son taux de couverture en eau salubre à raison de 10,5 millions de personnes par an entre 1990 et 2004, elle devrait plus que doubler ce chiffre pour étendre sa couverture à 23 millions de personnes par an. Le défi est encore plus délicat pour l'assainissement, puisque l'Afrique subsaharienne devrait passer de 7 à 28 millions de personnes supplémentaires par an, soit une

3/. PNUD, *op. cit.*, p. 36.

4/. PNUD, *op. cit.*, p. 56.

multiplication par quatre ! Au rythme actuel, l'objectif pour l'eau ne sera atteint en Afrique subsaharienne qu'en 2040 et celui de l'assainissement en 2076.

Les problèmes d'accès à l'eau potable

Entre 1990 et 2004, la proportion de personnes ayant accès à une eau provenant de sources améliorées est passée de 78 % à 83 % de la population mondiale. Mais du fait de la croissance démographique, si 1,2 milliard de personnes supplémentaires ont eu accès à l'eau au cours de cette période, le nombre de personnes non desservies n'a diminué que de 118 millions de personnes. Au rythme actuel, le nombre de personnes privées d'eau ne diminuera que de 150 millions de personnes entre 2005 et 2015. Trois régions concentrent 80 % des personnes non desservies : l'Afrique subsaharienne (30 %), l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud (50 % à elles deux). Il existe en outre une différence de taille dans le type d'accès à l'eau : si certains ont accès à un raccordement à l'eau courante à domicile, d'autres doivent se contenter d'autres types de raccordements indirects (bornes-fontaines, puits protégés, etc.). Ainsi, seuls 44 % de la population mondiale ont accès à l'eau courante à domicile. Si le taux d'accès à une eau améliorée dépasse 80 % en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est, le taux d'accès à l'eau courante n'y atteint que respectivement 20% et 28%.

En Afrique subsaharienne, le taux d'accès à l'eau améliorée est passé entre 1990 et 2004 de 49 % à 56 %, mais suite à la croissance démographique durant cette période, le nombre de personnes privées d'accès a augmenté de 60 millions de personnes. Au rythme actuel, il y aurait 47 millions de personnes supplémentaires non desservies en 2015. En outre, seuls 16 % de la population ont accès à l'eau courante à domicile.

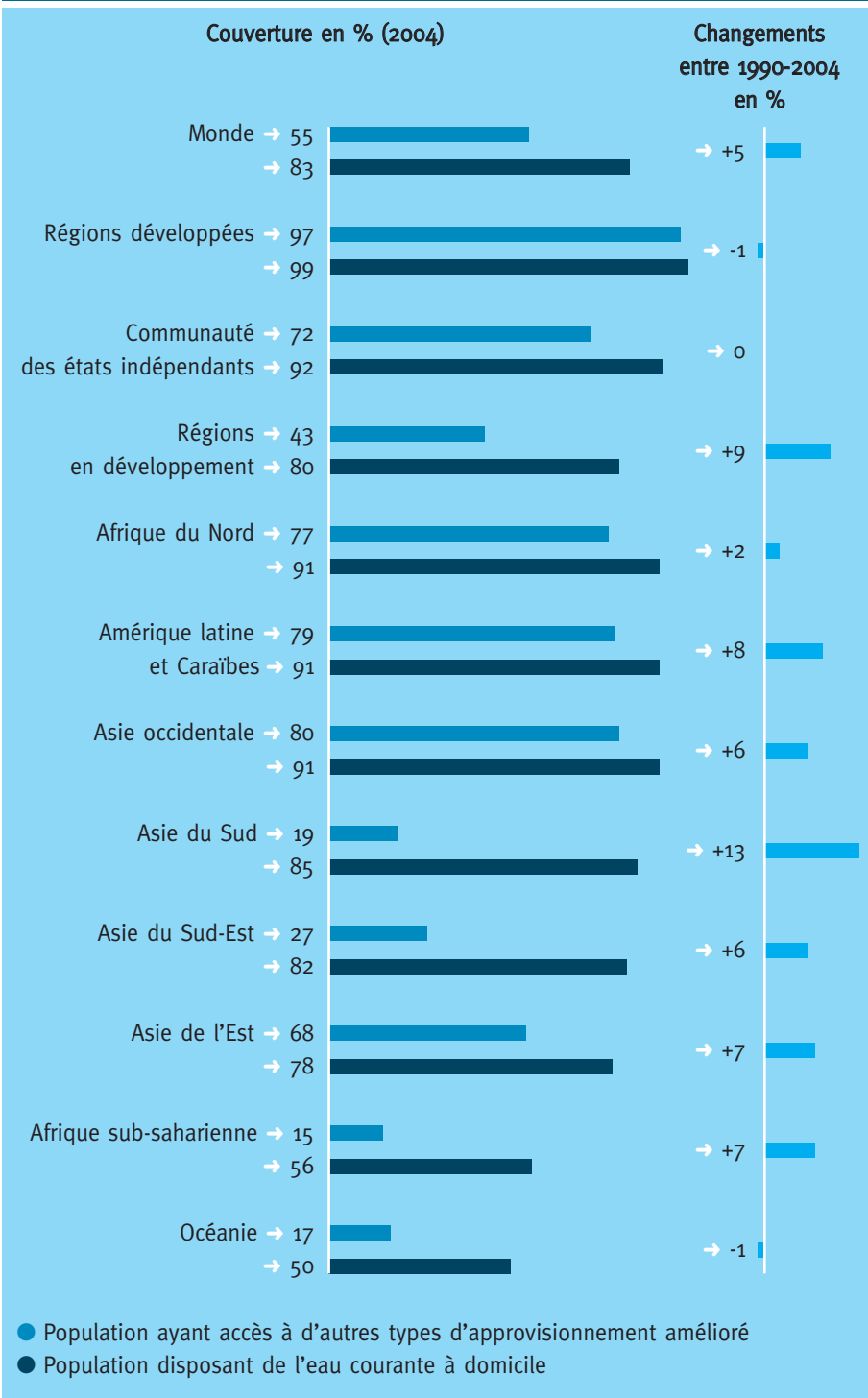
Le problème d'accès à l'eau est assez similaire à celui de l'alimentation : tout comme on décompte, selon les statistiques les plus récentes, 923 millions de personnes sous-alimentées dans un monde où la nourriture est produite en abondance, quelque 1,1 milliard de personnes sont privées d'accès à l'eau salubre alors qu'il en coule abondamment aux alentours. Ainsi, « les personnes habitant les bidonvilles de Djakarta, Mumbai et Nairobi se heurtent à des pénuries d'eau salubre, tandis que leurs voisins des quartiers riches ont suffisamment d'eau non seulement

5/. PNUD, *op. cit.*, p. 80.

pour assurer leurs besoins domestiques, mais également pour arroser leur jardin et remplir leur piscine »⁵.

Le pire est que les pauvres payent en réalité leur eau plus cher que les ménages riches, ceci pour plusieurs raisons. La principale provient du fait que les ménages les plus pauvres doivent souvent s'approvisionner auprès de différentes sources. Beaucoup d'intermédiaires existent entre le service collectif et les ménages. Les nombreuses bornes-fontaines sont ainsi des sortes de points de revente de l'eau en provenance du réseau collectif. En Afrique subsaharienne, entre 10 et 30 % des ménages pauvres achètent leur eau à des voisins ou dans des kiosques à eau. Les ménages pauvres ont ainsi souvent accès à une eau de piètre qualité revendue à des prix élevés. Ce prix est fonction de la distance et du nombre d'intermédiaires entre le service collectif et le consommateur final. Plus généralement, le manque d'entretien des infrastructures et le sous-financement du réseau expliquent l'inefficacité du secteur de l'eau dans de nombreux pays en développement.

Couverture en eau de boisson améliorée, par région.



Évolution probable (projection) par région en développement, du nombre de personnes (en chi en % (2004)	Changements entre 1990-2004 en %
Afrique du Nord → +1	
Asie occidentale → +5	
Asie du Sud-Est → +5	
Amérique latine et Caraïbes → +25	
Asie de l'Est → +30	
Asie du Sud → +139	
Monde → +150	

Les problèmes d'accès à l'assainissement

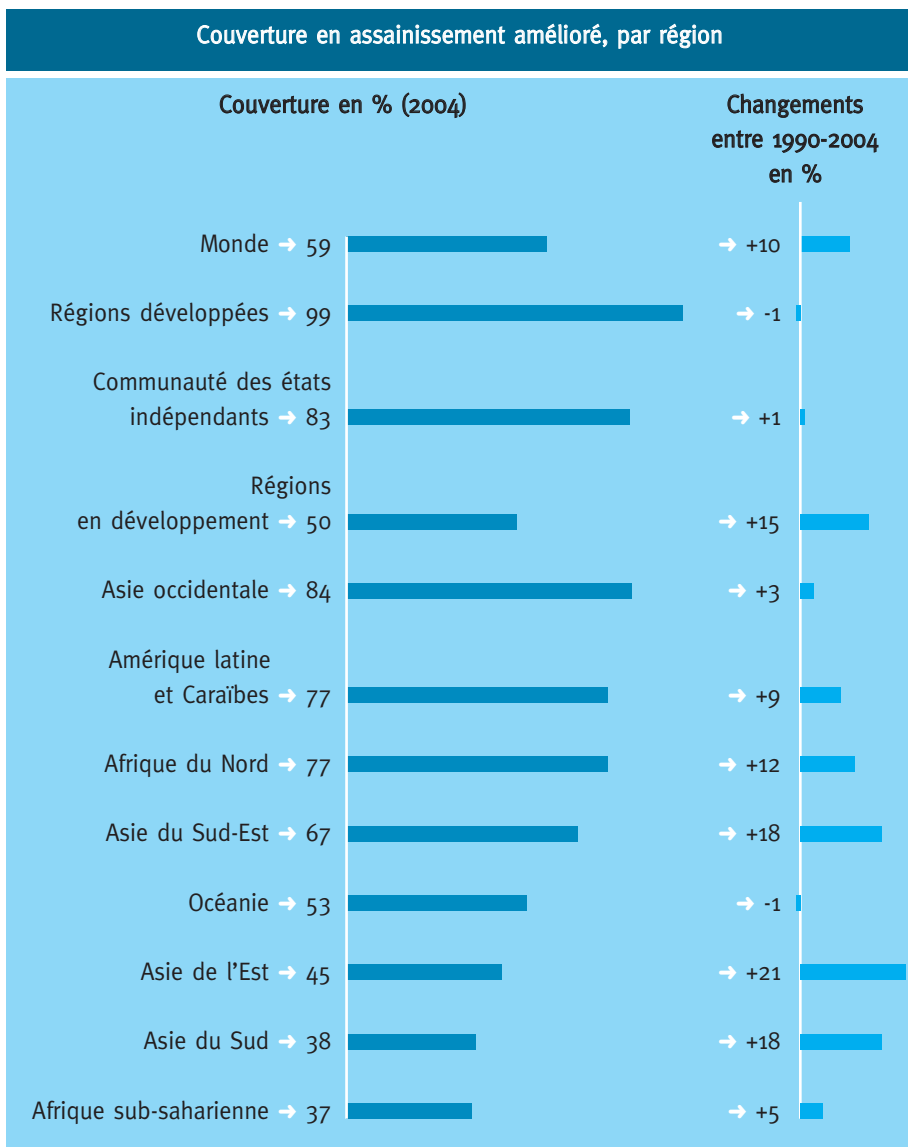
Au niveau mondial, la proportion de personnes ayant accès à l'assainissement est passée entre 1990 et 2004 de 49 % à 59 %, soit 1,2 milliards de nouveaux accédants. Mais vu la croissance démographique durant cette période, le nombre de personnes desservies n'a baissé que de 98 millions de personnes, passant de 2,7 à 2,6 milliards de personnes (dont 2 milliards en zone rurale). Plus de 80 % des personnes non desservies vivent en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Asie de l'Est, où les taux d'accès ne sont que respectivement de 37 %, 38 % et 45 %. Un habitant sur deux des pays en développement n'a pas accès à un système d'assainissement amélioré et plus nombreux encore sont ceux qui ne disposent pas d'un assainissement de bonne qualité. Le taux global de couverture progresse, mais à un rythme insuffisant pour atteindre l'Objectif du millénaire dans les temps impartis. Quand bien même il serait atteint, il resterait 1,9 milliard de personnes privées d'accès, ce qui illustre l'ampleur du déficit en assainissement qui frappe le monde en développement. Au rythme actuel, le nombre de personnes ayant accès à l'assainissement diminuera de 221 millions entre 2005 et 2015, mais il augmentera de 91 millions de personnes en Afrique subsaharienne.

Plus de la moitié des habitants des pays en développement doivent déféquer à l'air libre. Plus grave : si on utilisait comme référence le modèle en vigueur dans les pays développés, ce ne sont pas 2,6 mais 4 milliards de personnes qui seraient privées d'accès. Or, le passage à un assainissement amélioré (toilettes à chasse d'eau plutôt que latrines à fosse) permettrait une réduction de 30 % de la mortalité infantile. Plus généralement, « l'eau propre, l'élimination des matières fécales et l'hygiène personnelle sont les trois piliers de toute stratégie d'amélioration de la santé publique »⁶.

Plusieurs obstacles expliquent la faiblesse de la couverture en assainissement. Parmi eux, la pauvreté : près d'1,4 milliard d'individus privés d'assainissement vivent avec moins d'un dollar par jour. Un autre obstacle est celui lié au genre : alors que les femmes attachent plus d'importance à l'assainissement, elles ne détiennent en général pas les cordons de la bourse du ménage et elles restent peu représentées au niveau politique. D'autres obstacles sont liés à l'offre, comme la construction de toilettes à chasse d'eau sans garantie d'un approvisionnement permanent

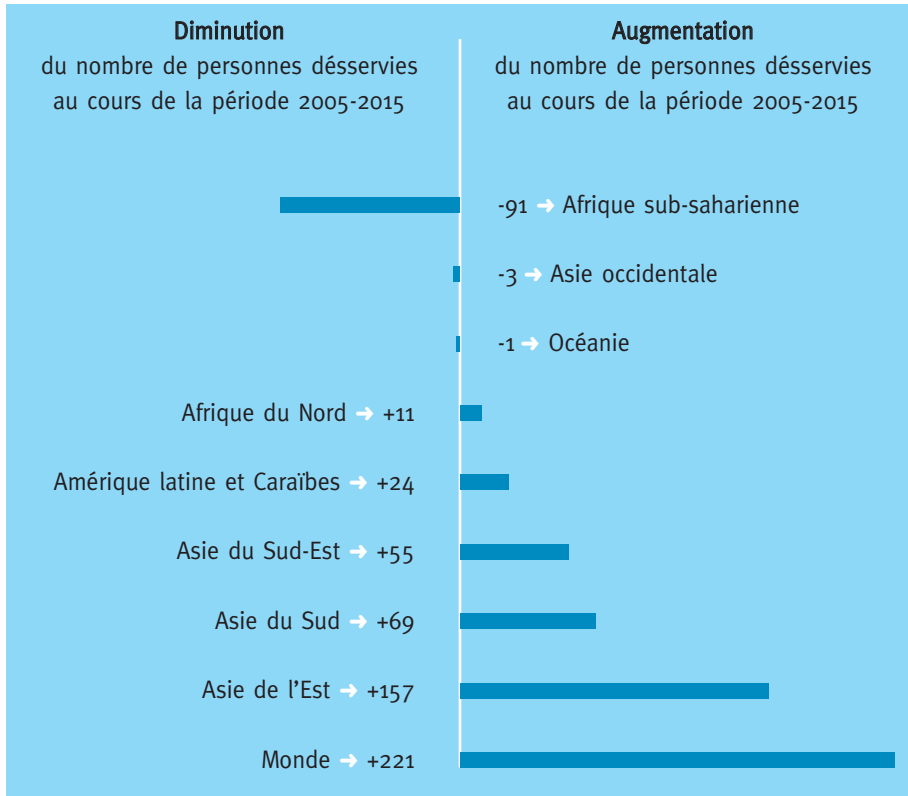
6/. PNUD, *op. cit.*, p. 116.

en eau ou la commercialisation de technologies inadaptées car coûteuses et difficiles à entretenir. Enfin, le fait que le développement de l'assainissement requière des projets de dix à quinze ans ne convient guère à la durée des cycles de l'aide au développement qui dépassent rarement trois à quatre ans.



Source : OMS et UNICEF (2007).

Changement (en chiffres absolus) de la population ne disposant pas d'un assainissement amélioré au cours de la période 2005-2015, par région en développement, par projection jusqu'en 2015 du taux de couverture entre 1990-2004 (population en millions)



Source : OMS et UNICEF (2007).

Les enjeux économiques et sociaux de l'accès à l'eau productive

Contrairement au pétrole ou au charbon, l'eau est une ressource renouvelable à l'infini. Mais s'il est impossible que la planète tombe à court d'eau, la réserve d'eau est quant à elle limitée. C'est ce qui explique que l'accès à l'eau représente un défi majeur pour le développement humain. Or, comme le souligne le PNUD : « La pénurie physique d'eau, définie comme l'insuffisance de ressources par rapport à la demande, est une composante de la sécurité d'approvisionnement en eau dans certains

7/. PNUD, *op. cit.*,
p. 133.

pays. Mais la pénurie absolue est l'exception, pas la règle. La plupart des pays disposent de suffisamment d'eau pour répondre aux besoins domestiques, industriels, agricoles et environnementaux. Le problème réside dans la gestion »⁷.

Si la planète dispose de réserves d'eau plus que suffisantes, le problème est que certains pays et certaines régions en ont beaucoup plus que d'autres. L'Amérique latine, qui dispose de 31 % des ressources mondiales d'eau, possède douze fois plus d'eau par habitant que l'Asie du Sud, tandis que le quart des réserves mondiales d'eau douce se trouve dans le lac Baïkal en Sibérie, dans une région peu peuplée. Il existe également d'importantes inégalités dans un même continent ou une même région. Par exemple, si l'Afrique subsaharienne dispose de suffisamment d'eau globalement, la République démocratique du Congo dispose à elle seule du quart des ressources du sous-continent. Or contrairement à l'alimentation, l'eau n'est pas facilement transportable en grande quantité. Il existe dès lors d'importantes inégalités d'accès malgré le fait que la ressource existe en suffisance à l'échelle globale. C'est ainsi que près d'un quart de la population de l'Afrique subsaharienne vit dans un pays soumis au stress hydrique.

La répartition dans le temps et les capacités de stockage représentent en outre des problèmes de taille qui déterminent l'accès en suffisance à la ressource en eau. En effet, les précipitations peuvent tomber en suffisance sur l'année, mais de manière erratique, avec des période de sécheresse faisant suite à des périodes d'inondations. Dans une grande partie de l'Asie, 90 % des précipitations tombent en moins de cent heures et les changements climatiques exacerbent ce problème, notamment en Afrique subsaharienne.

En définitive, quelque 700 millions de personnes dans quarante-trois pays vivent en dessous du seuil de stress hydrique. D'ici à 2025, les Nations unies estiment que, si rien ne change, 3 milliards de personnes vivront dans des pays soumis au stress hydrique. L'Inde et la Chine y seraient soumises, mais c'est au Moyen-Orient et en Afrique que l'intensification des problèmes serait la plus dramatique. En Afrique subsaharienne, la proportion de personnes vivant dans un pays soumis à un stress hydrique passerait de 30 à 85 % ! Or dans les pays en développement, dont les plus pauvres sont basés sur une économie essentiellement agricole, l'agriculture représente plus de 80 % de la consommation d'eau, sachant qu'il faut septante fois plus d'eau

environ pour produire de la nourriture que pour couvrir le besoins domestiques directs d'un personne.

Les pays en développement vont dès lors être confrontés dans les prochaines décennies à une âpre concurrence pour l'accès à l'eau et doivent faire face à un double défi qui peut se révéler inconciliable : d'une part garantir l'accès à l'eau productive pour garantir leur sécurité alimentaire et, d'autre part, assurer l'accès des personnes pauvres à l'eau. En effet, environ les trois quarts des personnes vivant avec moins de un dollar par jour habitent dans les zones rurales qui dépendent de l'agriculture. Les pays en développement se retrouvent ainsi face à une double pression : tandis que la demande en nourriture augmente suite à l'industrialisation et à l'urbanisation, l'offre est réduite par l'accès limité à l'irrigation.

Un problème plus spécifique touche l'Afrique subsaharienne : région enregistrant le plus faible taux d'agriculture irriguée, elle dépend encore fortement de l'agriculture pluviale non irriguée et possède donc un potentiel de croissance de plusieurs millions d'hectares de terres à irriguer. Une telle croissance permettrait une hausse significative de la productivité et des capacités d'adaptation aux intempéries.

En définitive, l'eau, bien que renouvelable à l'infini, devient une ressource rare pour certaines régions et un enjeu majeur pour le développement humain, en ce compris la sécurité humaine, du fait que les conflits pour l'eau risquent de s'intensifier. Depuis 1997, la Convention des Nations unies sur les cours d'eau transfrontaliers enjoint aux États de gérer les fleuves partagés de façon « équitable et raisonnable » sans « causer de dommages » à leurs voisins. Mais si elle a été signée par cent et six États, elle n'est toujours pas d'application du fait que seuls seize pays l'ont ratifiée, alors qu'il en faut trente-trois pour qu'elle soit d'application.

Quelque deux cents soixante bassins fluviaux dans le monde sont partagés par deux pays ou plus, ainsi que des centaines d'aquifères souterrains. Il n'existe pourtant quasiment aucun fleuve dans le monde géré de manière concertée par différents États, hormis quelques très rares exceptions comme une nappe souterraine cogérée par la France et la Suisse. Par contre, les cas de gestion conflictuelle de l'eau sont nombreux : Israël capte l'eau du Jourdain au détriment de la Palestine ; la surexploitation de nappes d'eau par la Turquie a abouti à un tarissement de sources en Syrie ; l'exploitation de schistes destinés à produire

du pétrole par la Russie dans le lac Peipsi, situé entre la Russie et l'Estonie, entraîne une grave pollution de ce cours d'eau, etc. L'accès à l'eau est donc un enjeu important pour les relations et la coopération internationales.

Les coûts et les bénéfices de l'accès à l'eau et à l'assainissement

Si on exclut le coût des dispositifs de traitement des eaux usées, les dépenses actuelles en eau et en assainissement des pays en développement sont estimées entre 14 et 16 milliards de dollars par an. Pour financer l'atteinte de la cible 10 de l'OMD 7 en utilisant des technologies durables mais élémentaires et à bas coûts, on estime qu'il faudrait 10 milliards de dollars par an. Ce montant s'élevait à 15 à 20 milliards de dollars si on veut garantir un niveau technologique plus élevé.

Les bénéfices sociaux retirés de cet investissement financier relativement modeste seraient quant à eux incommensurables : plus d'un million de vies serait sauvées au cours de la prochaine décennie. Le PNUD estime que pour chaque dollar investi, 8 dollars seraient regagnés suite aux gains de temps, à la baisse des coûts de santé et à la hausse de la productivité. Cela permettrait par exemple d'économiser 1,7 milliard de dollars par an en coûts associés au traitement des maladies infectieuses, dont un montant équivalent à 12% des dépenses de santé publique en Afrique subsaharienne. La simple réduction de l'incidence de la diarrhée permettrait de libérer 272 millions de journées de présence scolaire pour les enfants et 3,2 milliards de journées de travail pur les 15-59 ans. C'est pourquoi le PNUD affirme que « l'investissement nécessaire à la réalisation de cet objectif du millénaire pour le développement est rentable »⁸.

8/. PNUD, *op. cit.*, p. 59.

L'eau et l'assainissement dans les trois pays ciblés

Les trois pays ciblés font partie des vingt-cinq pays classés les plus bas dans l'indice de développement humain. Sur cent septante-sept pays recensés, le Sénégal est 156^e, le Burundi 169^e et le Burkina Faso 174^e.

Le Burkina Faso a, depuis 1990, enregistré une augmentation significative de la couverture en eau et en assainissement, mais ces résultats doivent être fortement nuancés par le fait que son

niveau de 1990 était bas. Ainsi, bien que la couverture d'assainissement ait quasiment doublé, elle reste extrêmement faible (13 %) et quasi nulle en milieu rural (6 %). La couverture en eau a quant à elle augmenté sensiblement, passant de 38 à 61 %, et dépasse la moyenne d'Afrique subsaharienne (56 %).

Le Burundi est un pays d'Afrique centrale qui est sorti de dix ans de conflit au début des années 2000. Son potentiel halieutique est beaucoup plus important que le Burkina et sa couverture en eau a augmenté malgré la guerre, passant de 69 à 79 %, bien qu'elle ait légèrement diminué en milieu urbain. La couverture en assainissement a enregistré une tendance inverse : elle a globalement baissé de 44 à 36 %, mais a légèrement augmenté en milieu urbain (de 42 à 47 %).

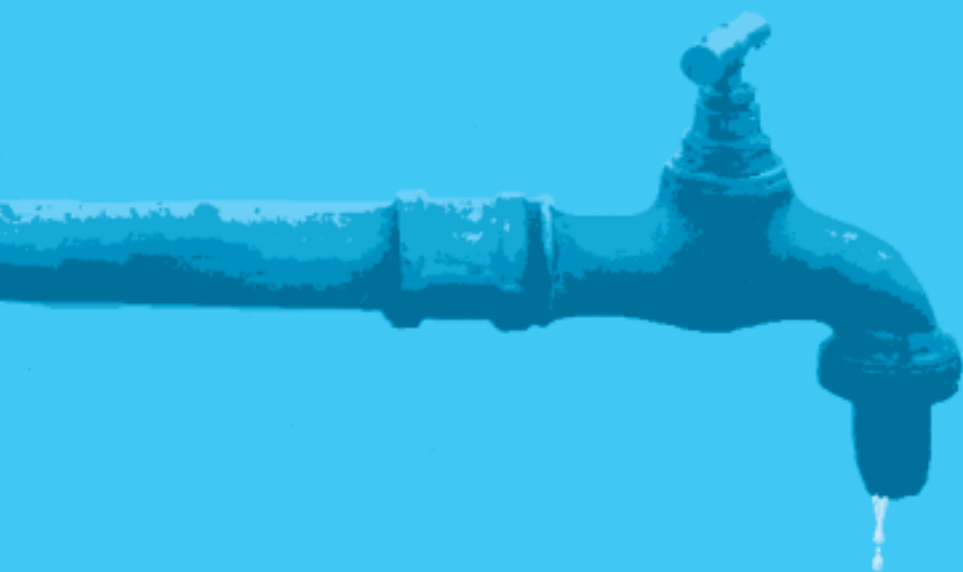
Enfin, le Sénégal est, contrairement au Burundi et au Burkina, un pays à forte population urbaine (50 % de la population). Sa couverture en eau a augmenté de 65 à 76 % et sa couverture en assainissement de 33 à 57 %, mais de sérieux problèmes subsistent, surtout en milieu rural.

Comparatif des couvertures en eau et en assainissement (1990-2004)

Pays		Population			Eau potable			Assainissement		
		Totale (milliers)	Urbaine (%)	Rurale (%)	Totale (%)	Urbaine (%)	Rurale (%)	Totale (%)	Urbaine (%)	Rurale (%)
Burkina	1990	8 532	14	86	38	61	34	7	32	3
	2004	12 822	18	82	61	94	54	13	42	6
Burundi	1990	5 670	6	94	69	97	67	44	42	44
	2004	7 282	10	90	79	92	77	36	47	35
Sénégal	1990	7 977	40	60	65	89	49	33	53	19
	2004	11 386	50	50	76	92	60	57	79	34
PED	1990	4 064 346	35	65	71	93	60	35	68	17
	2004	5 108 018	43	57	80	92	70	50	73	33
Afrique sub.	1990	517 251	28	51	49	82	36	32	52	24
	2004	734 641	36	48	56	80	42	37	53	28

Source : OMS et UNICEF (2007)

L'eau et l'assainissement au **Burundi**





LAC
EDOUARD

OUGANDA

**RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

LAC
KIVU

RWANDA

LAC
VICTORIA

Muyinga ●

BURUNDI

● Bujumbura

● Bururi

TANZANIE

LAC
TANGANYIKA

Échelle 200 km

Introduction

Avec des précipitations moyennes avoisinant les 1 500 mm par an (soit près de deux fois celles de la Belgique), le Burundi fait partie des pays très bien alimentés en eau. Des milliers de sources y jaillissent partout dans le pays, dont celle qui donne naissance à la partie la plus méridionale du Nil. Le Lac Tanganyika, qui borde le pays à l'Ouest, constitue l'une des principales réserves d'eau douce au monde. On pourrait donc s'attendre à ce que l'accès à l'eau potable ne constitue pas un problème pour un tel pays. Malheureusement, les infrastructures d'adduction et d'aménagement manquent et, suite à des années de guerre, celles qui avaient été installées jusqu'au début des années 1990 sont désormais défectueuses des suites du manque d'entretien.

Protectorat belge jusqu'en 1962, le Burundi n'a connu que peu de périodes démocratiques depuis son indépendance. Après près de trente ans de dictatures militaires marquées par la domination de la minorité Tutsi, l'espoir d'une construction démocratique atteint son apogée en 1992, avec l'organisation d'un référendum constitutionnel qui consacre l'établissement d'une démocratie fondée sur le multipartisme, puis la tenue en 1993 d'élections présidentielles et législatives. Le premier président démocratiquement élu, Melchior Ndadaye, accède au pouvoir en juillet 1993. Mais il ne reste au pouvoir que 102 jours. En effet, très rapidement, les institutions issues des élections sont déstabilisées par certains membres des forces armées et de proches collaborateurs de la présidence : le 21 octobre 1993, le chef de l'État meurt dans une tentative de putsch qui marque le démarrage d'une décennie d'instabilité, de guerre et de massacres. Dans les semaines qui suivent cet assassinat, des dizaines de milliers de civils perdent la vie (200 000 selon certaines sources), 300 000 autres se réfugient à l'étranger, principalement en Tanzanie. Les présidents se succèdent à la tête du pays, sans parvenir à ramener la paix : Cyprien Ntaryamira prend le pouvoir au début de l'année 1994 mais meurt deux mois plus tard dans l'avion abattu de son homologue rwandais, Habyarimana (assassinat qui déclenchera le génocide rwandais) ; Sylvestre Ntibantunganya lui succède à la hâte mais est renversé deux ans plus tard par l'ancien président Pierre Buyoya. Entre-temps, différentes factions ont choisi de prendre les armes, soit parce qu'elles estiment le régime démocratique discrédité, soit pour le défendre, et le pays sombre dans la guerre civile.

1/. République du Burundi. *Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté*, septembre 2006, pp. 7-8.

2/. PNUD, *Rapports mondiaux sur le Développement humain, 1994 et 2002*.

3/. MBONUGABA Cyprien. *Planification basée sur les objectifs du millénaire pour le développement. Rapport général d'évaluation des besoins pour l'atteinte de OMD*. MPDRN et PNUD, Bujumbura, Mars 2007, p.41.

Celle-ci, ainsi que l'embargo régional qui suit la prise de pouvoir du Major Buyoya, ont des conséquences désastreuses pour la population : le pays plonge dans l'insécurité, de nombreuses infrastructures sont détruites ou se désagrègent suite au manque d'entretien. Tous les indicateurs régressent : l'espérance de vie passe de 51 à 42 ans entre 1993 et 2005, le PIB est divisé par trois, (de 256 à 83 dollars), entre 1986 et 2004¹, le pays chute de la 152^e à la 171^e place mondiale au classement de l'Indice de Développement Humain (IDH)². Bien évidemment, la crise a aussi des conséquences sur l'accès à l'eau : le taux net de desserte en eau potable régresse ainsi de 93 % à 76 % en milieu urbain et de 57 % à 43 % en milieu rural entre 1994 et 2002³. Les infrastructures d'assainissement suivent la même tendance.

Au mois d'août 2000, des accords sont signés à Arusha (Tanzanie), dans le but de ramener la paix dans le pays. Un compromis est trouvé entre les représentants des deux principaux partis, UPRONA (Tutsi, alors au pouvoir) et FRODEBU (Hutu) afin de partager le pouvoir. Pierre Buyoya restera en fonction jusqu'au mois d'avril 2003, puis le Hutu Domitien Ndayizeye lui succédera. Cependant, ces accords, signés par un total de dix-sept partis, ne le sont pas par les deux principaux mouvements rebelles armés, le CFDD-FDD (multiethnique) et le FNL-Palipehutu (Hutu radical). Le pays commence donc son chemin vers la démocratie sans avoir résolu le problème du conflit armé qui le taraude depuis des années. Ce n'est que quelques mois après l'arrivée au pouvoir du président Ndayizeye que le CFDD-FDD accepte de rendre les armes. On s'achemine alors vers un véritable retour à la démocratie : en 2005 sont organisés un référendum d'approbation de la nouvelle constitution, ainsi que des élections législatives, remportées par le CFDD-FDD. Les chambres réunies élisent alors Pierre Nkuruziza, leader de l'ancien mouvement rebelle, à la tête de l'État. Ce dernier devient ainsi le second président démocratiquement élu de l'histoire du Burundi. Le FNL, même fortement affaibli, refuse cependant toujours de rendre les armes et les périodes de sécurisation et d'instabilité se succèdent, notamment autour de Bujumbura, au rythme des cessez-le-feu et de leur rupture.

Trois ans après ce processus électoral, le Burundi se trouve donc à la croisée des chemins. D'un côté, les signes d'espoirs ne manquent pas : le pays connaît en effet la plus longue période de stabilité démocratique de son histoire (trois ans !), les négociations ont repris avec les rebelles du PALIPEHUTU-FNL, revenus

au pays, et un certain degré de liberté d'expression a vu le jour. On a ainsi vu, récemment, les représentants des organisations paysannes et des organisations d'appui au monde rural adresser un mémorandum au gouvernement, réclamant une plus grande ouverture au débat démocratique et un dialogue avec la société civile sur les questions d'intégration régionale. Nul doute que l'échéance des élections de 2010 sera cruciale pour la consolidation de la démocratie : les électeurs devraient en effet être appelés à élire leur président au suffrage universel pour la première fois depuis 1993.

Malheureusement, les signes d'inquiétude ne manquent pas non plus : Amnesty International relate encore de nombreux cas de violations des droits humains ⁴. Le phénomène de la violence faite aux femmes et aux filles, qui touche toute la région, affecte aussi le Burundi. Quant aux indicateurs de développement humain, ils ne font que refléter la terrible misère dans laquelle vit l'immense majorité de la population.

Malgré la persistance d'une résistance armée dans le pays, la signature des accords d'Arusha et le retour à la démocratie ont permis un retour de la coopération et des fonds internationaux. Un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, précédé par un document intérimaire, est adopté en 2006 en concertation avec les institutions financières internationales. Il est suivi d'un Programme d'actions prioritaires, qui doit servir à sa mise en œuvre concrète durant la période 2007-2010. Les bailleurs réinvestissent au Burundi, même s'ils ne le font pas dans les proportions constatées au Rwanda voisin.

Le retour de la coopération internationale dans le pays laisse présager d'une certaine amélioration des conditions de vie de la population au cours des prochaines années. La pacification du territoire devrait elle aussi permettre un retour des investissements économiques et sociaux. On peut donc espérer que les indicateurs de développement, et notamment d'accès aux ressources en eau, s'améliorent progressivement. Cependant, les contraintes à l'accès à l'eau potable ne se limitent pas au contexte conjoncturel : ainsi, le relief accidenté du Burundi, ainsi que la dispersion exceptionnelle de l'habitat, rendent illusoire à court et moyen terme l'adduction d'eau potable à domicile pour toute la population. En effet, si la densité de population du Burundi est l'une des plus élevées du monde (223 hab./km²), le taux d'urbanisation est inférieur à 10 % et la population rurale se répartit en minuscules groupements par collines plutôt qu'en

4/. Voir <http://www.amnestyinternational.be/doc/article12904.html>

regroupements villageois. Cette extrême dispersion entraîne une forte augmentation du coût de l'adduction d'eau. En conséquence, le gouvernement burundais définit l'accès à l'eau potable par la présence d'un point d'eau aménagé à une distance inférieure à 500 mètres du domicile des habitants.

Par ailleurs, la déforestation galopante, due aux effets cumulés de la pression démographique, de la guerre et de la pauvreté (le bois de chauffe est la principale source d'énergie pour la majorité de la population), a des conséquences importantes sur le climat du pays : le dérèglement des saisons a ainsi entraîné une série de sécheresses depuis 2004, qui ont particulièrement marqué le nord du pays, nettement moins bien desservi en termes de ressources brutes en eau.

État des lieux de l'eau et de l'assainissement au Burundi

L'ensemble des paramètres sociaux ont été profondément affectés par la crise qui a marqué le pays au cours des quinze dernières années. Tout est désormais à reconstruire, dans un pays qui dispose de très peu de moyens à investir, de ressources extractives faibles en comparaison de ses voisins et qui attire jusqu'ici très peu les investisseurs publics et privés étrangers.

Pour bien comprendre les enjeux liés à l'eau et à l'assainissement, il est indispensable d'analyser la structure institutionnelle actuelle du secteur, afin d'envisager les réformes qui pourraient permettre d'assurer une augmentation du taux de couverture du pays dans ces domaines. Avant d'analyser les différentes statistiques, il est cependant important de signaler que celles-ci sont le fruit d'estimations par les divers organismes nationaux et internationaux en présence, aucun recensement complet de la population n'ayant été réalisé depuis 1990.

Évolution de l'accès à l'eau potable au Burundi

	1990	2004
% d'accès à l'eau potable en milieu urbain	97	92
% d'accès à l'eau potable en milieu rural	67	77

Source : Unicef et OMS (2007).

Le milieu rural, qui représente plus de 90 % de la population du pays, est marqué par une extrême dispersion de l'habitat. Trois modes d'alimentation en eau y sont présents : l'aménagement direct de sources lorsque celles-ci sont situées à proximité de zones habitées, l'installation de bornes-fontaines reliées à des systèmes d'alimentation gravitaires lorsque des sources sont disponibles en amont des habitations et, dans le cas où aucune de ces deux solutions n'est possible, le pompage manuel d'eaux souterraines. Les systèmes d'alimentation gravitaire sont en général dotés de bassins réservoirs et de robinets, qui permettent d'en réguler le débit, de diminuer les pertes et le risque d'assèchement des bornes-fontaines, ce qui n'est pas le cas des sources aménagées. Un raccordement privé est possible, aux frais du bénéficiaire, mais ne concerne qu'une infime part de la population rurale.

Au niveau institutionnel, l'approvisionnement et la distribution de l'eau sont du domaine de responsabilité des communes, appuyées en cela par la Direction générale de l'eau et des énergies rurales (DGHER). Les communes sont tenues de créer des régies communales, chargées de la gestion journalière, de l'entretien courant et des grosses réparations du réseau de distribution. Ces régies ont un fonctionnement basé sur la participation et la représentation de la population. Les usagers de chaque point d'eau élisent ainsi un Comité de point d'eau de quatre à cinq membres, dont un ou deux doivent être des femmes. Ce Comité est responsable d'organiser la communauté afin d'assurer l'entretien quotidien du point d'eau ; en pratique, les familles se succèdent pour entretenir ces infrastructures, tâche traditionnellement dévolue aux enfants. L'assemblée générale de la régie est quant à elle composée d'un responsable choisi au sein de chaque comité, ainsi que d'un représentant par groupe de dix utilisateurs directement raccordés au réseau. Elle élit à son tour un Comité communal d'usagers, composé de dix à douze membres. Ce Comité est l'équivalent d'un Conseil d'administration : il se réunit au moins une fois par trimestre et supervise la gestion quotidienne de la régie. Cette gestion quotidienne est assurée par le président du Comité, que celui-ci désigne en son sein. La représentation des différentes catégories d'usagers est donc assurée à la base. Elle ne l'est cependant pas aux niveaux véritablement décisionnels : aucun critère de répartition des postes de gestion n'a été établi, ce qui entraîne un risque de sur-représentation des catégories de populations les plus avantagées ou les

plus influentes (exemple : usagers privés, hommes). Derrière une image de gestion démocratique, ce système peut donc engendrer des biais en laissant la place aux plus influents, en défaveur des usagers réels des points d'eau qui sont en grande majorité des femmes, le transport de l'eau étant une tâche traditionnellement féminine dans la culture burundaise. La voix des véritables usagers risque donc de ne pas être entendue, ce qui aura des conséquences sur la réalisation des droits de ceux-ci.

Partout dans le monde, les droits sur les ressources naturelles, notamment sur l'eau, sont fonction du sexe des individus. Ce que l'on tend à qualifier de « droit d'accès à l'eau et de contrôle sur l'eau » est en général différent selon qu'il s'agit des hommes ou des femmes. Il existe en outre des différences en fonction de l'âge et du statut. Ainsi, si les hommes comme les femmes au Burundi appartiennent théoriquement au cercle des ayants droits de sources d'eau potable, les règles et coutumes restent vagues sur les droits concrets des femmes et des hommes concernant l'accès à l'eau pour l'usage et l'entretien, le pouvoir de décision sur l'aménagement des sources (lieu, type de construction, etc.). Les règles abstraites ne disent pas grand chose des droits effectifs des femmes et des hommes, ni de leur marge de négociations. Dans le cas des femmes, les questions suivantes peuvent être posées : le mariage et le divorce ont-ils une influence sur les droits d'accès et de contrôle ? Si une femme est divorcée, peut-elle faire valoir des droits d'usage sur l'eau du groupe de parents de son ex-mari ? L'accès et le contrôle de l'eau sont-ils tributaires de lignage masculin (père et mari) ou un droit directement attribué à la femme ? Les femmes ont-elles accès à l'héritage ? Dans le cas burundais, les droits à l'héritage sont très inégaux. Ainsi, malgré les promesses des pouvoirs publics, l'Association burundaise des femmes juristes relève que la loi sur les successions et les régimes matrimoniaux n'a toujours pas été revue.

La structure institutionnelle est donc basée sur une certaine intégration des différentes catégories d'usagers, qui pourrait cependant être renforcée. Elle dispose par ailleurs de l'appui technique de la DGHHER, qui dépend du ministère de l'eau, de l'énergie et des mines. Celle-ci, organisée au niveau national mais disposant de représentations dans les provinces, est chargée d'encadrer ces régies et de coordonner la politique nationale d'approvisionnement en eau.

Par ailleurs, si la réglementation en vigueur exige le respect des

normes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans la mise en place et l'entretien des infrastructures et si les régies communales sont officiellement chargées du suivi de la qualité de l'eau, aucune véritable analyse n'est menée dans ce domaine. Les chiffres de l'accès à l'eau potable doivent donc être relativisés en fonction du fait qu'aucun critère qualitatif n'a été établi pour garantir la potabilité de l'eau.

Quant à la tarification, elle est basée sur un système de redevance annuelle, qui est fixée par les régies en fonction des coûts d'adduction. Selon la DGHER, cette redevance est d'environ 400-500 FBU (environ 0,25 euro) annuels par ménage dans les cas d'aménagement de sources et varie entre 500 et 1 000 FBU (soit entre 0,25 euro et 0,50 euro) annuels par ménage pour les adductions gravitaires. Cependant, le Programme d'actions prioritaires établi dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté estime que moins d'un quart des régies collectent effectivement cette redevance, ce qui pose des problèmes en termes de recouvrement des coûts d'aménagement et d'entretien des infrastructures, en l'absence d'une subvention de l'État.

Quant au secteur de l'assainissement, il est particulièrement en retard et mal structuré. La gestion des systèmes d'assainissement en milieu rural est de la responsabilité des services décentralisés du Ministère de la Santé, mais la construction de latrines proprement dites est confiée à la DGHER. Les campagnes ne disposent pas de systèmes d'évacuation des eaux usées. L'immense majorité de la population se sert donc de latrines traditionnelles, creusées dans la terre et recouvertes une fois qu'elles sont remplies. Ces latrines sont probablement une grande cause de propagation des maladies en milieu rural.

Taux brut et net d'assainissement en milieu rural		
	En nombre	En %
Ménages disposant de latrines (brut)	942 176	89
Ménages disposant de latrines en bon état (net)	229 117	22
Nombre total de ménages	1 053 955	100

Source : République du Burundi et O.M.S. (2001).

Le taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement est nettement supérieur en milieu urbain. Ceci s'explique sans doute en partie par le fait que le taux d'urbanisation est très faible au Burundi (7 %), les deux tiers de la population urbaine se concentrant dans la capitale, Bujumbura, qui compte environ 350 000 habitants, selon les estimations. Hormis cette dernière, 26 centres sont considérés comme urbains ou à vocation urbaine. La plupart ne comptent cependant que quelques milliers d'habitants.

À Bujumbura, la quasi-totalité de l'approvisionnement en eau est assurée à partir du Lac Tanganyika. L'eau est ainsi pompée et traitée puis distribuée dans la ville. Seuls certains quartiers périphériques sont alimentés par un système gravitaire basé sur les sources situées sur les hauteurs qui dominent la ville. Cependant, de nouveaux quartiers se sont créés ces dernières années à la périphérie de la ville, sans planification urbaine. Ces quartiers n'ont pas été reliés aux systèmes d'adduction d'eau, ce qui rend les habitants dépendants d'intermédiaires qui leur re-facturent l'eau potable à des prix très élevés, comme nous le verrons un peu plus loin. Dans les autres centres urbains, un système d'alimentation gravitaire distribue l'eau à partir des sources situées sur les hauteurs.

La grande dépendance de la ville de Bujumbura vis-à-vis du Lac Tanganyika pourrait s'avérer problématique au cas où cette source d'approvisionnement devait s'avérer inaccessible, par exemple suite à une catastrophe environnementale : aucun raccordement à une source alternative n'existe et la ville de Bujumbura pourrait se retrouver coupée d'eau. Ceci est d'autant plus dangereux que les rares sources d'alimentation gravitaires se trouvent situées sur les hauteurs de la capitale, où des forces rebelles au pouvoir en place circulent toujours. Par ailleurs, même en l'absence de catastrophe majeure, aucun suivi de la qualité de l'eau du Lac n'est assuré, alors qu'on verra plus loin que les eaux usées de la ville y sont déversées, parfois sans traitement préalable.

La majorité de la population urbaine dispose de branchements privés au système de distribution. Cependant, une part non négligeable de cette population doit avoir recours à des bornes-fontaines publiques, souvent en mauvais état.

Taux brut et net d'accès à l'eau en milieu urbain		
	Brut	Net
% de personnes disposant d'un branchement privé	54,5	46,5
% de personnes se servant de bornes publiques	41,6	29,3
% de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable	3,9	24,2

Source : République du Burundi et O.M.S. (2001).

L'alimentation des centres urbains est assurée par la REGIDESO, héritière de la Régie de distribution d'eau et d'électricité du Congo belge et du Rwanda-Urundi créée en 1939. De 1969 à 2000, cette société a été constituée en monopole. La loi du 11 août 2000 prévoit une libéralisation du secteur, mais n'a jamais été suivie de décrets d'application. La REGIDESO, qui dépend elle aussi du ministère de l'eau, de l'énergie et des mines, constitue donc actuellement un monopole de fait.

La gestion centrale de l'organisme est assurée à Bujumbura. La structure est répartie en quatre régions, le chef de chaque administration régionale étant basé dans le chef-lieu de la région. Les régions sont ensuite divisées en centres urbains, chaque centre disposant de son chef de gestion. La structure décisionnelle est centralisée : c'est à Bujumbura que se prennent les décisions, notamment en termes d'investissements et d'établissement de nouveaux points d'eau, en concertation avec les régions et les centres urbains.

Contrairement au milieu rural, la tarification urbaine est proportionnelle à la consommation. Les tarifs sont répartis en tranches, la première tranche de 20 m³ étant facturée à 86 FBU (0,045 euro) par mètre-cube. Actuellement, dans la pratique, l'utilisation des bornes-fontaines publiques est gratuite. Par ailleurs, il est important de noter le fait que les habitants des quartiers les plus récemment urbanisés, non desservis par la REGIDESO, payent souvent 20 FBU par bidon de vingt litres les intermédiaires privés qui leur acheminent de l'eau ; ce qui revient à dire que ces habitants payent un tarif de 1 000 FBU (0,53 euro) par mètre-cube, donc un montant douze fois plus élevé que le prix officiel ! L'évacuation des eaux usées et pluviales de Bujumbura, ainsi que la collecte des immondices, est assurée par les Services techniques municipaux (SETEMU), qui dépendent actuellement de la Mairie de Bujumbura, et donc du ministère de l'intérieur et de

la sécurité publique. Selon des statistiques datant de 1999, le taux brut de couverture est proche de 100 %, le taux net étant évalué à 74 %. On peut cependant estimer que ces taux ont diminué depuis l'époque de leur mesure, étant donné la croissance de la ville, non accompagnée d'investissements nouveaux dans le domaine de l'assainissement. Les quartiers raccordés au système d'évacuation sont reliés à une station d'épuration, installée au nord de la ville et basée sur un système biologique : l'eau de surface passe de bassin en bassin en étant progressivement délestée de ses éléments solides. Fait non négligeable, la SETEMU refuse de prendre en charge les eaux industrielles qui n'ont pas subi de pré-traitement par les industries responsables. Cela implique que la majorité des eaux industrielles, parfois très polluantes, sont directement déversées dans le Lac Tanganyika, d'où est puisée l'eau potable de la ville. De plus, aucun suivi de qualité ou analyse bactériologique n'est assuré à la sortie de la station d'épuration ; la mise en place d'un laboratoire d'analyse avait été prévue, mais elle n'a jamais été effective. Quant aux nouveaux quartiers, notamment les plus pauvres, surpeuplés, ils ne sont pas connectés au réseau. Les habitants doivent donc avoir recours au secteur privé pour vidanger les fosses septiques. Les plus pauvres n'ont donc pas accès au système d'évacuation et, comme pour l'accès à l'eau potable, se retrouvent condamnés à payer des tarifs supérieurs pour un service de moindre qualité.

En dehors de Bujumbura, le secteur de l'assainissement est assuré par la Direction générale de l'urbanisme et de l'habitat (DGUH). Le taux de couverture dans les autres centres urbains est très variable, de 99,4 % à Bururi à seulement 35,4 % à Bubanza.

État d'avancement de l'OMD 7 cible 10

Alors que les Objectifs du millénaire pour le développement ont été fixés dans le but de coordonner la recherche d'une amélioration sensible des indicateurs sociaux pour les pays du Sud, la situation du Burundi est marquée par un recul important de ces indicateurs au cours des deux dernières décennies. Dans le cas particulier de l'accès à l'eau, alors que la cible 10 fixe de réduire de moitié, sur la période 1990-2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionne-

ment en eau potable salubre, au Burundi, ce pourcentage a fortement augmenté depuis 1990.

Cela signifie, étant donné la dégradation des indicateurs au cours des quinze dernières années, que dans les sept années qui restent avant l'échéance des Objectifs du millénaire, le Burundi devrait diviser par huit le pourcentage de la population urbaine ne disposant pas d'un accès durable à l'eau potable, et par deux et demi ce même pourcentage en milieu rural.

En se basant sur les statistiques démographiques (population et taux d'accès actuels, taux de croissance démographique), on peut déduire que, pour atteindre les Objectifs du millénaire, le Burundi devrait donner accès à l'eau potable à cinq millions de personnes supplémentaires dans les sept prochaines années. Si les statistiques qui nous ont été transmises par la DGHÉR sont exactes (un point d'eau aménagé bénéficie à trois cents familles, soit environ 1 800 personnes), atteindre les Objectifs du millénaire supposerait donc la construction ou la réhabilitation de quatre cents points d'eau par an d'ici 2015, ce qui paraît une cible très difficile à atteindre compte tenu du rythme actuel de reconstruction du pays.

En effet, depuis la sortie de la crise, le secteur de l'eau n'a pas été traité comme prioritaire au sein des politiques gouvernementales. Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), adopté en 2006, ne mentionne que brièvement les secteurs de l'eau et de l'assainissement, au sein du chapitre consacré au « développement du capital humain ». Constatant que la crise a eu un effet dévastateur sur ces secteurs et relevant le lien entre cette régression et la progression des maladies liées à l'eau, le CSLP fixe comme objectifs l'aménagement de sources et la réhabilitation des réseaux d'adduction en eau potable, le renforcement des unités de production et des programmes d'assainissement, la promotion de la gestion communautaire de la fourniture de l'eau, ainsi que la sensibilisation de la population aux techniques d'hygiène et d'assainissement⁵.

Le Programme d'actions prioritaires 2007-2010, qui a pour but de définir des objectifs concrets à l'intérieur du cadre stratégique, aborde lui aussi brièvement le thème de l'eau et de l'assainissement, en fixant des objectifs irréalistes : en milieu urbain, « l'objectif visé est de couvrir l'entièreté des besoins du secteur » ; en milieu rural, « les objectifs sont d'assurer une desserte en eau potable à une distance de moins de 500 mètres pour toute la population ». Alors que d'autres domaines ont déjà fait l'objet

5/. République du Burundi. *Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté*. Septembre 2006, p. 64.

de nombreux documents de politiques sectorielles, la planification concrète des actions dans le secteur de l'eau tarde à voir le jour.

De plus, de l'avis de tous les observateurs, la multiplication des acteurs et l'absence d'un organe chargé du développement d'une politique générale de l'eau impliquant toutes ses dimensions (production, traitement, adduction, distribution à des fins agricoles, industrielles et privées, évacuation et préservation environnementale) handicape le développement d'une politique cohérente de la part des acteurs publics et privés. La création d'un ministère de l'eau, de l'énergie et des mines dans le cadre du dernier remaniement ministériel (2007) semble cependant un bon pas dans ce sens.

Aujourd'hui, en effet, un grand nombre d'acteurs différents travaillent dans les domaines de l'eau et de l'assainissement : ministère de l'eau, mais aussi ministères de l'environnement (préservation de l'eau), de la santé (assainissement en milieu rural), de l'agriculture (besoins en irrigation), sans compter tous les intervenants opérationnels : REGIDESO, DGHER, SETEMU, DGUH, bailleurs de fonds, coopérations techniques, acteurs non étatiques (organismes humanitaires, religieux et communautaires).

Le gouvernement a conscience de la nécessité de restructurer ce secteur, pour lui donner un cadre politique, institutionnel et légal. Il ne suffit pas en effet de mener des projets de reconstruction des infrastructures : si un cadre de gestion garantissant leur pérennisation n'est pas établi, le risque est grand de voir les infrastructures se déliter à nouveau faute d'entretien. En milieu rural en particulier, le gouvernement table sur une responsabilisation de la population, considérant l'eau comme un droit mais aussi un devoir, la population devant s'investir dans sa gestion. Dans le cadre du CSLP, le gouvernement a confié à la coopération technique allemande (GTZ) la coordination du programme sectoriel de l'eau (PRO-SEC-EAU), qui vise à augmenter l'accès de la population aux infrastructures d'eau et d'assainissement, notamment par le biais d'une gestion intégrée des ressources. Ce programme est constitué de six composantes et doit servir de référence à tous les acteurs du domaine, ainsi qu'aux différents bailleurs de fonds. Ces composantes sont : la réforme institutionnelle, la planification stratégique, le renforcement des capacités et la gestion intégrée des ressources et le volet VIH/SIDA. La première étape du programme a consisté à établir un inven-

taire des points d'eau aménagés en milieu rural. Cet inventaire devait être publié dans les derniers mois de l'année 2008. Un deuxième recensement sera effectué dans les mois à venir, se concentrant sur la ville de Bujumbura : une cartographie des 70 000 ménages de la ville, ainsi que des infrastructures collectives, sera établie sur base de l'accès à l'eau potable et aux structures d'assainissement (présence d'infrastructures, compteurs, etc.). Cette cartographie devrait aussi reprendre les infrastructures d'évacuation des eaux usées et pluviales. Par ailleurs, dans le cadre du processus de planification stratégique, des recherches sont prévues pour mieux connaître les ressources en eau.

Sur base de ces différents inventaires, le PRO-SEC-EAU va pouvoir être mis en place, visant tout d'abord à la réforme organisationnelle du secteur. Après cette réforme, un Office national de l'eau et de l'assainissement devrait être créé et, sous la direction du ministre de l'eau, chapeauter la gestion de ces deux domaines, à la fois en milieu urbain et en milieu rural, ainsi que la gestion intégrée des ressources en eau. Ce plan impliquera une réforme de la REGIDESO et de la DGHER, afin notamment d'y intégrer la composante assainissement.

Au-delà de la réforme sectorielle, dans laquelle elle investit 20 millions d'euros, la coopération allemande est chargée d'assurer la coordination des apports de fonds internationaux et investit elle-même 30 millions d'euros dans la construction et la réhabilitation d'infrastructures, via son agence de coopération financière (KfW). Elle doit donc assurer une approche conjointe avec, notamment, les deux principaux autres bailleurs de fonds dans le secteur, à savoir l'Agence internationale de développement de la Banque mondiale (20 millions de dollars) et la Banque africaine de développement (18 millions de dollars).

Dans le cadre de la réforme du secteur, l'approche d'une libéralisation/privatisation de la distribution d'eau en milieu urbain semble se dessiner de façon de plus en plus précise. Déjà, en 2000, une loi avait été promulguée pour fixer le cadre d'une libéralisation du service public de l'eau potable et de l'énergie électrique. Cette loi abrogeait le monopole de la REGIDESO et prévoyait que l'État puisse confier la gestion à une ou plusieurs personnes de droit public ou privé burundais. Cependant, aucun décret portant exécution de cette loi n'ayant jamais été publié, elle est restée lettre morte ; des projets existent mais n'ont jamais été mis en application.

Dans la pratique, il semble très improbable à court ou moyen

terme qu'une privatisation du secteur de l'eau en milieu rural soit effectuée : ce secteur est difficilement rentable, étant donné les difficultés structurelles mises en évidence plus haut dans cet article. Au niveau urbain, par contre, une privatisation à moyen terme est très sérieusement envisagée. Les réformes actuellement mises en place visent à une amélioration de l'efficacité de gestion de la REGIDESO. Les bailleurs insistent sur l'aspect d'efficacité financière : les coûts doivent être couverts par les recettes. Il y a par contre une insistance beaucoup moins importante sur l'aspect social : donner accès à tous à une eau potable de qualité, indépendamment des moyens de chacun.

Un contrat plan d'une durée de cinq années devrait être signé entre l'État et la REGIDESO. Il aura comme première étape une hausse tarifaire destinée à sortir l'organisme du rouge. L'État prendra en charge le financement d'un plan d'investissements, ainsi qu'une recapitalisation de l'entreprise. Ce plan impliquera aussi une privatisation de la gestion des bornes-fontaines, qui aura des conséquences majeures sur les populations les plus vulnérables. En effet, actuellement, les bornes-fontaines ne font pas l'objet d'une tarification. La privatisation de la gestion devrait passer par la signature de contrats avec des petits exploitants privés, auxquels la REGIDESO vendra l'eau et qui pourront la re-facturer aux consommateurs se servant des bornes-fontaines. Selon les chiffres fournis par la REGIDESO, le tarif de revente devrait tourner autour de 10 FBU par bidon de vingt litres, soit 500 FBU par m³ : un tarif six fois supérieur à celui pratiqué auprès des consommateurs directement reliés au réseau. Si la mise en place de ce système devrait assurer des rentrées permettant à la régie d'effectuer de nouveaux investissements pour augmenter son taux de distribution, le risque est donc grand de voir une partie non négligeable de la population perdre son accès à l'eau faute de moyens, alors que se multiplient les infrastructures.

La liste des obligations de la REGIDESO reprises dans le contrat-plan reflète d'ailleurs fortement cette préoccupation avant tout financière : parmi les priorités fixées à l'organisme, on retrouve, outre des objectifs d'amélioration de la qualité et de réduction des pertes d'eau, le souci d'optimiser l'exploitation, de n'investir que lorsque la rentabilité financière est assurée, d'accroître le nombre d'abonnés solvables. À l'opposé, aucun objectif n'est fixé en lien avec les Objectifs du millénaire...

Dans un tel contexte, il semble évident que l'universalisation de

L'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement est un objectif utopique à court et moyen terme. Dans un pays où tous les indicateurs sont en régression par rapport à l'année de référence de 1990, l'atteinte des Objectifs du millénaire est plus que compromise. Des objectifs plus réalistes devraient être fixés, afin de permettre la mise en place d'un plan d'action effectif permettant au Burundi de retrouver, au minimum, le niveau d'accès à l'eau qu'il connaissait avant la crise.

6/. Informations recueillies lors d'un entretien avec M. Nestor Mburente, coordinateur des programmes d'AVEDEC, ainsi qu'auprès de l'ONG Protos.

Un projet communautaire à dimension humaine dans la province de Gitega ⁶

Face aux difficultés de l'État à assurer un accès à l'eau pour tous, particulièrement durant la guerre et dans les années qui l'ont suivie, des initiatives citoyennes ont vu le jour un peu partout dans le pays. C'est le cas de l'association AVEDEC qui, dans la province de Gitega, a aménagé plus de cinq cents points d'eau au cours des huit dernières années.

Aujourd'hui, avec l'appui de différents partenaires du Nord, dont l'ONG belge PROTOS, AVEDEC continue à appuyer la construction d'infrastructures tout autour de Gitega. Ainsi, via le Plan triennal 2008-2010 cofinancé par la DGCD, ce devraient être pas moins de quinze mille personnes dans trois communes différentes qui accéderont à l'eau potable et à des infrastructures d'assainissement.

Tout en cherchant à s'intégrer dans le plan national Pro-sec-eau, AVEDEC propose une approche différente, basée sur une participation communautaire dès l'identification des besoins : ce sont les habitants qui décident quelles sources aménager, qui prennent en charge l'aménagement et fournissent le petit matériel. Le rôle de l'ONG n'en est pas moins important, celle-ci apportant le matériel lourd et son expertise technique.

Les femmes étant les principales utilisatrices des infrastructures mises en place, elles sont particulièrement impliquées dans le projet : ainsi, sur les cinq membres d'un comité de point d'eau, trois doivent être des femmes, dont au moins une doit occuper un poste à responsabilité.

Par ailleurs, AVEDEC cherche à aborder de façon complémentaire accès à l'eau et à l'assainissement, ce qui passe par la construction d'infrastructures, mais aussi par des campagnes de sensibilisation visant à la modification de certains comportements.

Selon AVEDEC, c'est cette approche intégrée, communautaire et participative qui fait la clé de son succès depuis huit ans : sans une appropriation par les habitants, les infrastructures risquent en effet de tomber rapidement en ruines, réduisant à néant tous les efforts fournis au long des années...

Lien avec les autres OMD

7/. http://ddp-ext.worldbank.org/ext/ddpreports/ViewSharedReport?&CF=1&REPORT_ID=9147&REQUEST_TYPE=VIEWADVANCED&HF=N&WSP=N;
<http://siteresources.worldbank.org/DATASTATISTICS/Resources/GNIPC.pdf>

8/. PNUD, Rapport sur le développement humain 2007-2008, p. 240.

Comme cela a déjà été souligné, au-delà de la question de l'accès à l'eau potable, reprise dans les cibles liées à l'objectif du millénaire n°7, c'est bien l'ensemble des indicateurs du Burundi qui sont en régression depuis maintenant près de deux décennies. Si, selon les données de la Banque mondiale⁷, le revenu par habitant a retrouvé un courbe ascendante depuis 2006, après avoir chuté de 210 à 90 USD par habitant de 1992 à 2005, le Burundi n'en reste pas moins le plus pauvre des pays classés, avec 100 dollars par habitant en 2007. Le chemin sera long avant de retrouver le niveau de revenu que le pays connaissait avant le début de la guerre, et qui en faisait pourtant déjà l'un des pays les plus pauvres du monde : même en maintenant le taux de croissance actuel, le revenu national brut ne permettra pas de garantir un revenu moyen par habitant supérieur à un dollar par jour d'ici 2015.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté ait fortement augmenté au long de la même période : la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté extrême de 1 dollar par jour est ainsi passée de 45 à 55 % entre 1990 et 2003, l'immense majorité de la population (88%) vivant avec moins de 2 dollars par jour⁸. À nouveau, il paraît très difficile que le Burundi retrouve d'ici 2015 son taux de pauvreté de 1990, et totalement illusoire qu'il remplisse la cible 1 des Objectifs du millénaire.

Ce constat a bien entendu des implications majeures sur le septième objectif : les moyens disponibles pour reconstruire et réhabiliter les infrastructures sont rares et extrêmement dépendants des bailleurs de fonds internationaux. Ces bailleurs ayant, comme on l'a vu, placé la solvabilité de la demande à la tête de leurs priorités, on peut légitimement se demander quelle part de la population aura les moyens de suivre l'augmentation du coût de l'eau potable qui se profile dans les différents plans de gestion. Le risque est donc grand de voir les plus pauvres se tourner vers des sources non aménagées ou des cours d'eaux pollués pour répondre à leurs besoins, avec toutes les conséquences que cela pourrait impliquer en termes de santé publique.

En matière alimentaire, les résultats ne sont pas plus optimistes : la part de la population qui souffre de la faim est passée de 48 % au début des années 1990 à 67 % au cours de la période 2001-2003. S'il est difficile d'évaluer l'évolution récente de ces indica-

teurs, faute de statistiques fiables, les événements récents ne sont pas rassurants : le changement climatique induit en partie par la déforestation galopante entraîne une modification du régime des précipitations aux effets désastreux pour les cultures et les famines se sont multipliées ces dernières années, en particulier dans le nord-est du pays, moins bien desservi en eau. Or, les systèmes d'irrigation sont très peu répandus dans ce pays peu habitué à manquer de ressources hydriques. L'absence d'une gestion intégrée des ressources en eau pourrait dès lors accentuer le problème de la production alimentaire au cours des prochaines années. Des choix doivent être faits dans les investissements, afin de garantir au mieux l'équilibre entre les différents besoins (notamment en termes de production agricole et industrielle, ainsi que de consommation individuelle).

L'atteinte des deuxième et troisième OMD est elle aussi très fortement liée à la question de l'accès à l'eau et aux infrastructures d'assainissement : le transport de l'eau et l'entretien des points d'eau sont en effet des tâches traditionnellement attribuées aux femmes et aux enfants, respectivement. L'accès des filles à l'école est donc conditionné par la proximité des infrastructures de distribution d'eau. Il l'est aussi par les conditions sanitaires des écoles : dès la puberté, les filles sont en effet obligées de s'absenter de l'école lors des périodes de menstruation lorsqu'elles n'y trouvent pas les conditions nécessaires à leur hygiène intime. On constate malgré tout une légère amélioration du taux de scolarisation primaire, qui est passé de 53 % à 60 % de la population entre 1991 et 2005 selon le PNUD. Le Burundi est d'ailleurs un pays qui, en comparaison avec ses voisins, consacre une part relativement importante de son PIB à l'éducation (5,1 %), le problème étant bien entendu que le PIB lui-même est l'un des plus faibles du monde. L'objectif d'élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement pourrait même être atteint, le ratio de scolarisation filles/garçons dans l'enseignement primaire s'élevant à 0,91 en 2005.

Au-delà de la question de la scolarisation, le Burundi semble avoir pris en main de façon active la thématique du genre, du moins de façon formelle : des quotas de présence féminine ont été définis à divers niveaux, du parlement national aux comités de gestion des points d'eau. Dans le cas particulier de la gestion des ressources hydriques, il entre dans les intentions du gouvernement de généraliser le système de quotas déjà instauré dans la répartition des postes au sein des Comités de point d'eau. Il

importera cependant d'assurer la formation technique des cadres, afin de ne pas cantonner les femmes, qui ont historiquement été très peu impliquées dans la prise de décision, dans un rôle de figuration au sein des instances où elle sont représentées. De façon plus générale, le mode de développement que choisira le gouvernement burundais dans les prochaines décennies aura un impact fondamental sur l'évolution des relations de genre : on sait en effet que les politiques de développement soutenues par les grands bailleurs internationaux depuis trois décennies ont renforcé les inégalités dans beaucoup de pays et qu'un système inégal défavorise toujours les membres les plus faibles de la société, à commencer par les femmes.

Les femmes ne sont généralement pas prises en considération d'une manière opérationnelle dans la conception des projets. En ce qui concerne le programme de l'eau au Burundi, les femmes sont considérées comme des usagers de l'eau domestique et comme un réservoir de bénévoles qui doivent avec les enfants s'occuper de l'entretien quotidien des points d'eau. Elles sont rarement considérées et traitées comme des gestionnaires à part entière des ressources en eau. Cela conduit à envisager la question des femmes et de la gestion des ressources en eau dans une perspective sociale qui limite leur participation à des activités « reproductives » et attribue aux hommes les rôles plus « productifs » et les fonctions décisionnelles de gestion, lesquels supposent des moyens financiers, techniques et la maîtrise de compétences spécifiques.

Dans le domaine de la santé, les indicateurs officiels n'incitent pas non plus à l'optimisme : l'espérance de vie a fortement diminué, passant de 51 à 42 ans entre 1992 et 2004. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans était de 190 pour mille en 2005, ce qui signifie que près d'un enfant sur cinq n'atteignait pas l'âge de cinq ans. Quant au taux de mortalité maternelle, il était en 2005 l'un des plus élevés du monde, avec mille cent décès pour cent mille accouchements. Les statistiques concernant l'épidémie de VIH/SIDA sont elles aussi en évolution négative : si le Burundi n'atteint pas les dramatiques taux de prévalence que connaissent ses voisins d'Afrique australe, le pourcentage affecté au sein de la population y est en constante évolution et s'élevait déjà à 3,3 % en 2005.

En matière environnementale, la proportion de zones forestières est en baisse constante depuis vingt ans, la guerre ayant poussé la population et les groupes armés à se servir des ressources, y compris au sein des réserves naturelles, pour assurer leur subsistance.

Le faible niveau d'industrialisation entraîne probablement une faible pollution des ressources, mais il est assez inquiétant de constater que peu de mesures sont prises pour assurer un développement respectueux de l'environnement : aucun suivi de la qualité de l'eau n'est par exemple effectué et l'absence de traitement des eaux industrielles par la SETEMU à Bujumbura pourrait avoir de graves conséquences sur la santé publique si des industries fortement polluantes s'installaient dans le pays.

Conclusion

Alors que la moitié du délai fixé pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement a été dépassée, le Burundi fait figure de dernier de la classe pour une grande partie des cibles. Pour ce pays, il est sans doute déjà trop tard pour espérer atteindre les OMD avant 2015. Mais la stabilisation politique et sécuritaire du pays, observée ces dernières années, permet d'envisager une reconstruction progressive qui enrayerait la tendance observée depuis l'éclatement de la crise en 1993. La sécurisation du territoire, la reconstruction et la réhabilitation des infrastructures sont désormais au programme d'un gouvernement démocratiquement élu. Malheureusement, les moyens manquent, dans l'un des pays les plus pauvres du monde, très dépendant des financements internationaux.

Dans ce contexte, le retard pris dans l'élaboration d'une politique nationale de l'eau a des conséquences majeures pour la population. Les projets d'adduction se mettent progressivement en place, avec l'appui des bailleurs bilatéraux et multilatéraux, mais il est indispensable que soit développée et assumée par les instances gouvernantes une vision politique globale garantissant l'accès de chacun et de chacune à une eau de qualité, à la fois pour la consommation personnelle et pour la production agricole et industrielle.

Dans cette optique, il est dans l'intérêt de tous (bailleurs, gouvernement, usagers) de privilégier l'adoption d'une approche centrée sur la participation de l'ensemble des citoyens à la gestion des ressources. C'est en considérant les citoyens comme acteurs et parties prenantes, et non comme simples bénéficiaires passifs de programmes de développement, que l'on assurera la pérennité du développement de la jeune démocratie burundaise.



Turbine de la station d'épuration.



Station d'épuration de Bujumbura.



Étangs de la station d'épuration de Bujumbura.



Deuxième puits d'épuration, voisin du premier: l'eau est filtrée par un système de pierres.

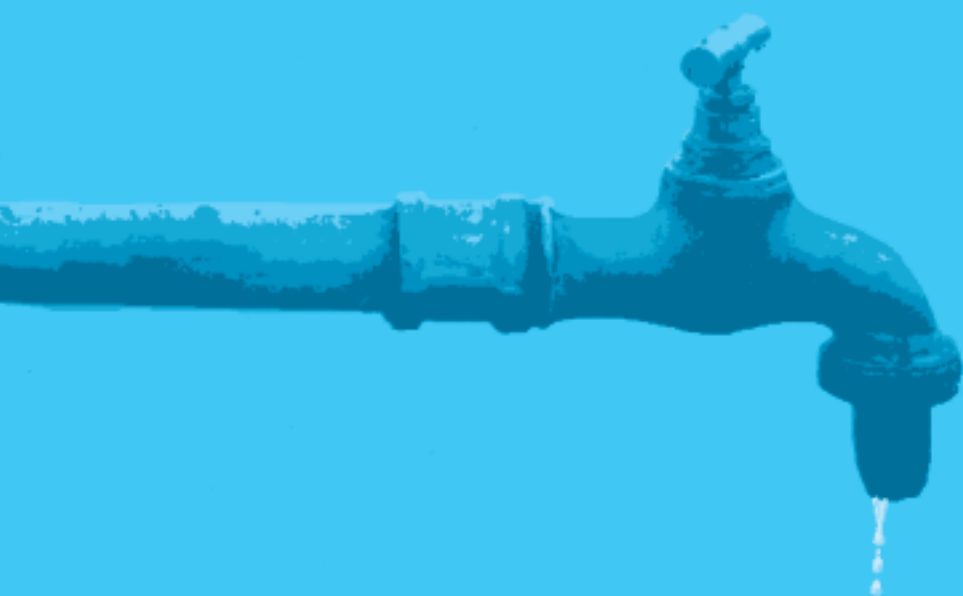


Premier puits de déversement des eaux usées dans un nouveau quartier urbanisé de Bujumbura.



Camion hydrocureur des Services technique municipaux de Bujumbura.

L'eau et l'assainissement au Burkina Faso





MALI

NIGER

BURKINA FASO

Ouagadougou

Bobo-Dioulasso

BÉNIN

GHANA

TOGO

**CÔTE
D'IVOIRE**

Échelle 200 km

OCÉAN ATLANTIQUE

Introduction

Le classement mondial de l'Indicateur de développement humain établi chaque année par le PNUD situe le Burkina Faso à la 174^e position sur 177. C'est dire si la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie y sont encore d'actualité. Dans ce pays où 46,4 % de la population vit encore sous le seuil de pauvreté, le sentiment de précarité des populations croît malgré plus de huit années de plans et stratégies de lutte contre la pauvreté. Septante et un pourcent des ménages enquêtés annuellement estimaient en 2007 vivre une situation économique pire ou tout au plus identique à celle de l'année précédente¹. Cette stagnation des indicateurs économiques et sociaux se ressent bien évidemment dans les infrastructures et services de base aux populations, parmi lesquels l'accès à l'eau potable et à l'assainissement figure en tête des défis maintenant structurels. En 2007, l'enquête annuelle ne dénombrait que 61,7 % des ménages ayant un accès à l'eau qui soit un minimum satisfaisant, c'est-à-dire distant de moins de quinze minutes de marche. Bien évidemment, les Burkinabè ne sont pas égaux face au défi de l'eau : là où la région du Centre (où se situe la capitale Ouagadougou) atteint 86,9 % de desserte, celle du Sahel, au nord du pays, à la lisière du désert n'affiche que 41,3 %². L'assainissement, quant à lui, parent pauvre du programme stratégique, oscille entre 1 et 10 % de taux d'accès, avec une fois de plus un large déficit en milieu rural.

Dans un pays où 86 % de la population dépend directement du secteur rural, la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté se donne quatre axes prioritaires :

- accélérer la croissance fondée sur l'équité ;
- améliorer l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale ;
- élargir, dans l'équité, les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres ;
- promouvoir la bonne gouvernance³.

S'inscrivant dans la lignée des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la stratégie burkinabè vise entre autres réalisations quantitatives la réduction de l'incidence de la pauvreté à moins de 35% et l'atteinte d'une espérance de vie de soixante ans pour 2015. Pour y arriver, cette stratégie met en avant l'éducation de base et la santé, l'eau potable et le déve-

1/. Ministère de l'Économie et des Finances, *Rapport de synthèse pour la revue du PAP 2007*, Cadres Stratégiques Régionaux de Lutte contre la Pauvreté, mars 2008, p.7.

2/. Ministère de l'Économie et des Finances, *Op. cit.*, p.8.

3/. Ministère de l'Économie et des Finances, *Programme d'Actions Prioritaires du CSLP : perspectives 2008-2010*, décembre 2007, *Op. cit.*, p.3.

4/. *Idem*, p. 2.

loppement rural, la lutte contre le VIH/SIDA, l'environnement et le cadre de vie, la lutte contre l'insécurité, le développement de petites et moyennes entreprises et industries de la petite mine, ainsi que le renforcement des capacités, notamment via les technologies de l'information et de la communication⁴.

Partant du constat que les réalisations en matière de développement ne correspondent pas toujours à une utilisation satisfaisante, les évaluations et recensements se penchent de plus en plus sur les notions de sentiment et de perception, qui devraient permettre d'ajuster les interventions. Le cas de l'eau et de l'assainissement est, à cet égard, un exemple riche d'enseignements. En 2006, l'agence nationale en charge de l'approvisionnement en eau estimait qu'environ 30 % des réalisations n'étaient pas opérationnelles, ce qui tempère fortement le taux de desserte nationale atteignant 60 %. Si la norme d'un point d'eau pour 300 habitants est déjà peu ambitieuse, elle souffre également d'un manque d'effectivité. Depuis 2005, un nouveau système d'indicateurs est développé : les critères d'accès s'enrichissent de la distance, de la qualité de l'eau et de la fonctionnalité de l'ouvrage. La notion d'accès équitable, faisant écho aux objectifs du plan stratégique de lutte contre la pauvreté, doit donc prendre en compte la répartition géographique selon l'importance des populations présentes.

De façon plus générale, le défi posé aux stratégies et plans de développement en matière d'eau et d'assainissement se caractérise par la forte dépendance aux soutiens extérieurs pour l'impulsion et surtout le maintien de projets localisés. En effet, le PNUD estime que les investissements nationaux destinés à l'atteinte de l'objectif 7 restent faibles : les budgets pour l'eau et l'assainissement s'élèvent à environ 0,3 % du PIB, alors qu'il en faudrait au moins 2,7%⁵.

Pour le Burkina Faso, sur un budget prévisionnel pour la réduction de la pauvreté de 3 074,9 milliards de FCFA, la part attendue d'investissements publics est de 1 571,5 milliards dont 53,7 % sont issus de l'extérieur⁶. Le total des programmes déjà financés s'élevant à 2 783,7 milliards de FCFA, l'écart de financement reste de 271,1 milliards sur les trois années ciblées.

5/. PNUD, *Rapport sur le développement humain, Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau*, Economica, 2006.

6/. Ministère de l'Economie et des Finances, *Programme d'Actions Prioritaires du CSLP : perspectives 2008-2010*, décembre 2007, p.33.

Budget pour la réduction de la pauvreté au Burkina Faso

	2008	2009	2010	Total
Coût du Programme	909,2	1.029,1	1 116,4	3 074,9
Dépenses de fonctionnement	458,0	492,0	533,2	1 483,2
Dépenses d'investissement	451,2	537,1	583,2	1 571,5
Sur ressources propres	182,9	260,8	284,6	728,3
Sur ressources extérieures	268,3	276,3	298,6	843,2
Financement du Programme	853,4	918,1	1 012,2	2 783,7
Ressources propres de l'État	519,3	571,0	647,4	1 737,7
Ressources extérieures	334,1	347,1	364,8	1 046,0
Appuis budgétaires	65,8	70,8	66,2	202,8
Financées sur dons	109,1	112,3	128,6	350,0
Financées sur prêts	159,2	164,0	170,0	493,2
Besoins de financement	-55,8	-111,0	-104,2	-271,1

Source : Programme d'Actions Prioritaires du CSLP : perspectives 2008-2010, Ministère de l'Économie et des Finances, décembre 2007, p.34.

On le voit, la question du financement des plans de développement reste entière. Les potentiels internes sur lesquels compte l'État n'ont pourtant pas les allures de ressources géostratégiques à l'échelle internationale.

À l'horizon 2010, le Burkina mise sur une croissance portée par l'opportunité minière. Trois sites d'exploitation d'or, des sites de cuivre, de graphite, de manganèse, autant d'exploitations dont l'État ne reçoit qu'un faible retour : environ 10 % sur les bénéfices des entreprises étrangères exploitant l'or par exemple. Dans le domaine agricole, la production céréalière devrait croître à des taux voisins de 3 à 4 %. La culture de rente, qui doit pouvoir tirer l'économie d'exportation, mise quant à elle sur de nouvelles technologies telles que le coton transgénique expérimenté en champs depuis la campagne de 2003, malgré le manque d'unanimité dans le débat sur ces technologies. Des mouvements paysans et organisations de la société civile, qui invoquent notamment l'utilisation en alimentation de la graine de coton, demandent, dans ce contexte, le respect du principe de précaution. En effet, le Burkina est signataire d'une série de protocoles qui préconisent le principe de précaution, ainsi que l'adoption de mécanismes d'information, de sensibilisation et de participation du public aux prises de décisions². Autre chantier de croissance,

7/. Copagen-Burkina « Déclaration sur l'introduction et la généralisation de la culture du coton transgénique au Burkina », *Semences de la biodiversité*, N°76 et 77, juin 2008, <http://www.grain.org/s/emences/?id=76>

8/. Ministère des Ressources Animales, Service des Statistiques animales, « Les statistiques du secteur de l'élevage au Burkina Faso », 2005, pp.10-12.

l'élevage, pour lequel le pays table sur un marché régional en bonne santé. En apportant 10 % du PIB et la majorité des ressources d'exportation après le coton, l'élevage est sans conteste un secteur clef. Cependant, cet élevage encore essentiellement extensif se caractérise par des poids moyens des bétails, de capacités de lactation, des conditions de conservation et d'acheminement des produits animaliers encore en deçà du potentiel⁸.

Dès lors, là où le Programme d'actions prioritaires du CSLP parle d'améliorer l'efficacité des dépenses sociales et d'accélérer le processus de décentralisation, le plus grand défi sera sans doute d'arriver à articuler les grands chantiers sociaux à une mécanique locale, de proximité, capable de porter humainement et financièrement les stratégies locales afin d'assurer ce progrès dans l'équité. Dans ce sens, le processus de décentralisation est censé permettre cette maîtrise locale des progrès sociaux de base.

État des lieux de l'eau et de l'assainissement

Climat et hydrographie

Le Burkina Faso possède un climat tropical de type soudano-sahélien, caractérisé par des variations pluviométriques allant de 350 mm au Nord à 1200 mm au Sud Ouest, avec deux saisons très contrastées : une saison des pluies de quatre mois (de juin à septembre) et une saison sèche (d'octobre à juin).

Les cours d'eau se rattachent à trois bassins principaux : le bassin de la Haute Volta, qui s'étend sur 63 % du pays au centre et à l'ouest du pays, le bassin de la Comoé qui s'étend sur 7 % du pays puis traverse la Côte d'Ivoire avant de se jeter dans le Golfe de Guinée et le bassin du Niger qui couvre 30 % du territoire et draine l'est et le nord du pays avant de se jeter dans le fleuve Niger.

Le Mouhoun (bassin de la Haute Volta) et la Comoé (au Sud Ouest) sont les seuls fleuves permanents du Burkina Faso.

On estime aujourd'hui à plus de 400 000 hectares les eaux de surface réparties entre les fleuves, rivières, mares, lacs et retenues d'eau. Entre un tiers et la moitié de plans d'eaux stagnantes se tarissent à une certaine période de l'année⁹.

9/. Enquête Aquastat, « Rapports sur l'eau », *L'irrigation en Afrique et en chiffres* : Monographie Burkina Faso, FAO, 2005.

Le Burkina Faso dispose d'un dense réseau de barrages dont les principaux sont :

- le barrage hydroélectrique de Kompienga, dont la capacité est de 2,05 milliards de m³ ;
- le barrage de Bagré, qui a une capacité de 1,7 milliards de m³ et dont l'usage principal est l'hydroélectricité et l'agriculture ;
- le barrage de Ziga, qui a une capacité de 200 millions de m³ et est voué à l'alimentation en eau de la ville de Ouagadougou.

Jusqu'à la mise en eau de ce dernier barrage en 2004, la capitale burkinabé était alimentée en eau potable par le barrage de Lumbila, de 42 millions de m³, et les trois barrages de Ouagadougou, de 6 millions de m³.



Carte du Burkina Faso : fleuves et grands ouvrages hydrauliques

Source : Vertigo, la revue en sciences de l'environnement sur le Web, vol.4, n°1, mai 2003.

En tenant compte de la partie commune des ressources en eau de surface et souterraine, le total des ressources internes en eaux renouvelables est estimé à 12,5 milliards de m³/an. En année sèche, ce potentiel tombe à 4,3 milliards de m³/an. Cependant, selon l'état des lieux des ressources en eau, préparé par le Ministère de l'environnement et de l'eau en 2001, les fluctuations observées au niveau des aquifères depuis vingt ans permettent de conclure qu'il n'existe pratiquement pas de ressources en eau souterraine renouvelable au Burkina Faso¹⁰.

10/. Enquête Aquastat, « Rapports sur l'eau », *L'irrigation en Afrique et en chiffres : Monographie Burkina Faso*, FAO, 2005, p4.

En 2000, les prélèvements d'eau totaux s'élevaient à 800 millions de m³ par an, dont 690 millions de m³ pour l'irrigation et l'élevage (86 % du total), 104 millions de m³ pour les usages domestiques (13 %) et enfin 6 millions de m³ pour l'industrie (1 %). Ce qui représentait donc 6,4 % des ressources en eaux renouvelables¹¹. Cependant, ces quelques grands projets de barrages (Ziga, Kompienga, Bagré) ont des capacités potentielles bien au-dessus de leur exploitation. Plusieurs questions sont également sous-jacentes à ce type de grands projets, telles que la politique d'implantation à adopter dans le souci de l'accès équitable (notamment au regard des inégalités entre milieux urbain et rural).

11/. Enquête Aquastat, « Rapports sur l'eau », *L'irrigation en Afrique en chiffres*, n°29, FAO, 2005, p. 57.

En termes agricoles, l'utilisation de ce type d'ouvrages reste limitée à l'échelle mondiale, la majorité étant à l'agriculture pluviale. Les grands ouvrages restent rares, et difficilement accessibles à la masse. En termes de fourniture énergétique, l'hydroélectricité représente à peine 20 % de la consommation globale d'électricité du pays, la majeure partie étant fournie par des centrales thermiques ou de l'énergie importée¹².

12/. ZIDA Rabankhi Abou-Bâkr, « Barrage hydroélectrique de Bagré : La SONABEL a ouvert une vanne d'évacuation des eaux », Sidwaya, mardi 26 août 2008.

Pour ce qui est de la gestion par l'État, l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA), a pour mission de s'occuper des villes de plus de 10 000 habitants ; en dessous de ce seuil la gestion par des systèmes d'hydraulique villageoise reste de mise. Cela implique un très faible équipement en infrastructures communes publiques d'extraction, de traitement et d'acheminement. Pour quarante-cinq villes couvertes en 2008, onze chefs-lieux de provinces restent encore sans raccordements. Avec douze prises d'eau de surface (grands barrages, forages, puits, retenues sur fleuves), la réalisation de deux cent trente sept ouvrages en 2007, le problème principal reste le traitement et la distribution¹³.

13/. Entretien avec BASSOLE Gilbert, ONEA, Ouagadougou, juillet 2008.

Par ailleurs, une étude du CEAS (Centre écologique Albert Schweitzer)¹⁴ estime que les effets du changement climatique

vont entraîner une augmentation de la température au Burkina Faso de 0,8°C d'ici 2025 et 1,7°C d'ici 2050, et que la pluviométrie quant à elle va baisser de 3,4 % d'ici 2025 et de 7,3 % d'ici 2050. Ceci risque donc d'entraîner une baisse conséquente de la disponibilité de la ressource en eau et une disparition de certaines ressources végétales.

Stratégies et plans d'actions

Depuis 1998, L'Afrique de l'Ouest s'est engagée dans un processus de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) avec la Déclaration de Ouagadougou en 1998 et l'adoption en 2000 d'un Plan d'action sous-régional de gestion intégrée des ressources en eau (PAR-GIRE). Un Cadre permanent de coordination et de suivi (CPCS) a donc été mis en place et son exécution a été confiée à l'Unité de coordination des ressources en eau (UCRE) qui est un département « eau » de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le Burkina Faso est également partie prenante de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) créée en 2006 et de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) dont la création remonte aux années 1950. Ces deux organismes ont pour but la gestion partagée des ressources en eau des bassins de la Haute Volta et du Niger.

Au regard de la Constitution du Burkina, « les richesses et les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie » (article 14). La Constitution indique aussi que « le droit à un environnement sain est reconnu ; la protection, la défense et la promotion de l'environnement sont un devoir pour tous » (article 29). L'eau est donc considérée comme un bien commun¹⁵.

Le Burkina Faso a adopté en 1998 une Politique nationale de l'eau, qui a pour objectif la satisfaction durable des besoins en eau, la protection contre les actions agressives de l'eau, l'amélioration des finances publiques et la prévention des conflits liés à la gestion des eaux partagées. En 2001 a été adopté le Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PA-GIRE), spécifique au Burkina Faso. Lui sont associés depuis 2004 le Comité technique de l'eau (CTE), dont l'objectif est d'assurer une coordination intersectorielle des ressources en eau, et le Conseil national de l'eau (CNE), qui est une plateforme des parties prenantes du secteur au niveau national. Le PA-GIRE est le cadre dans lequel s'insère le Programme national d'approvision-

14/. CEAS – BF, Christian Aid, « Changement climatique : nécessaire prise en compte dans les stratégies de développement », Document de plaidoyer, CEAS-BF, décembre 2007.

15/. Loi N° 002/97/ADP du 27 janvier 1999 relative à la constitution du Burkina Faso.

nement en eau potable et assainissement (PN-AEPA), adopté en 2006 et qui constitue le document de référence pour les différents acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement au Burkina Faso. Il s'agit de l'instrument par lequel le Burkina Faso, conformément à son Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), vise à atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) pour le secteur d'approvisionnement en eau potable et assainissement (AEPA).

Depuis 2002, le secteur de l'eau et de l'assainissement est sous tutelle du ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (MAHRH). En milieu urbain (villes de plus de 10 000 habitants), l'ONEA est en charge de l'application du PN-AEPA ; en milieu rural c'est la Direction générale des ressources en eau (DGRE) qui met en oeuvre la politique du gouvernement et coordonne le secteur. Le Fonds de l'eau et de l'équipement rural (FEER) qui en dépend a pour but d'assurer une gestion durable des ressources en eau, par la réhabilitation des points d'eau, le renforcement des capacités de gestion de la ressource par les acteurs locaux (comités locaux) et l'exploitation des points d'eau à des fins agro-pastorales.

Il est à noter que depuis les lois de 1998 dites « Textes d'orientation de la décentralisation », les communes sont les nouveaux maîtres d'ouvrage compétents pour l'eau et l'assainissement au niveau local. Cependant, le transfert des fonds et des compétences ne se fait que très lentement et peu de structures sont en place à l'heure actuelle.

La société civile est représentée à travers des associations d'usagers de l'eau (AUE) en milieu rural et par quelques associations de consommateurs en milieu urbain.

Le secteur privé est encore peu développé au Burkina Faso et de nombreux opérateurs de l'eau et de l'assainissement ont une activité plus ou moins informelle liée à la distribution d'eau ou à l'évacuation des boues de vidange.

Accès réel à l'eau et à l'assainissement

Il est difficile de trouver des chiffres fiables relatifs aux conditions d'accès de la population aux services d'eau et d'assainissement. Différentes études ont été menées et chacune arrive à des résultats dont les pourcentages peuvent varier de un à dix. Par exemple, en milieu rural, l'étude menée par le gouvernement burkinabé en 2005 a montré que le taux de couverture d'assai-

nissement est de 20 % si on compte tous les équipements, de 10 % si on ne prend en compte que les équipements qui remplissent les critères de sécurité, d'utilisation effective et de pérennité et de 1 % si on se réfère aux normes internationales prises en compte pour les OMD¹⁶.

Pour cette étude nous nous sommes basés sur les chiffres de l'Organisation mondiale de la santé et de l'UNICEF liés aux Objectifs du millénaire ainsi que sur l'étude de l'état des lieux de l'eau et de l'assainissement au Burkina Faso menée par le ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques en 2005.

Les tendances sont telles que, si l'accès à l'eau est assez bien développé dans le pays, il existe une forte disparité entre les milieux urbains et ruraux. Les taux d'accès à l'assainissement sont également marqués par cette disparité. Les chiffres suivants montrent également l'effort que doit faire le Burkina Faso en matière d'accès à l'assainissement pour atteindre les Objectifs du millénaire, soit, pour 2015, un pourcentage total de la population qui a accès à l'assainissement de 57 %.

16/ Ministère de l'Agriculture, de l'Hydrolique et des Ressources Halieutiques, Direction générale des Ressources en eau, « Programme National d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement à l'horizon 2015 : PN-AEPA 2015 », novembre 2006.

Taux d'accès à l'eau et à l'assainissement au Burkina Faso									
Année	Population			Accès à l'eau			Accès à l'assainissement		
	En milliers	Urbain %	Rural %	Total %	Urbain %	Rural %	Total %	Urbain %	Rural %
1990	8 532	14	86	38	61	34	7	32	3
1995	9 832	15	85	45	71	40	9	35	4
2000	11 292	17	83	54	84	48	11	39	5
2004	12 822	18	82	61	94	54	13	42	6

Source : OMS, UNICEF, Joint Monitoring Programme for water supply and sanitation.

Selon l'étude burkinabé sur l'accès à l'eau et à l'assainissement, en milieu rural, près de 48 000 points d'eau modernes ont été réalisés dont 30 000 sont fonctionnels. Ces derniers se répartissent comme suit :

– 7 300 puits modernes (PM) permanents (sur un total de 18 000) ;

17/. Sont considérées comme sources d'eau potable améliorée l'eau courante (bâtiment, terrain ou cours), les fontaines publiques, les puits protégés et la collecte d'eau de pluie. Sont considérés comme source d'eau non améliorée les puits et sources non protégés, les rivières, canaux, lacs..., les camions-citernes et charrettes avec réservoirs. Sont considérées comme des installations améliorées les latrines avec chasse d'eau (vers un système d'égouts, de fosse septique), les latrines à fosse ventilée ou non, les latrines avec couvercle et les toilettes à compostage. Ne sont pas considérées comme des installations sanitaires améliorées les latrines à chasse d'eau vers d'autres destinations, les latrines ouvertes, les seaux.

18/. Entretien avec WOZUAME Kossi Agbenyo, Water Aid, Ouagadougou, juillet 2008. WaterAid intervient dans le domaine de l'eau et de l'assainissement au Burkina Faso depuis 2003.

– 22 700 forages avec pompe à motricité humaine (FPMH) fonctionnels (sur un total de 30 000).

Ce dispositif a été renforcé par 472 réseaux d'adduction d'eau potable simplifiés (AEPS) et postes d'eau autonomes (PEA) dont 311 sont fonctionnels.

Grâce à ces infrastructures, 60 % de la population rurale disposait effectivement en 2005 d'un accès qualifié de « raisonnable » à l'eau potable, au sens défini par l'OMS¹⁷.

Cette étude relève cependant de grandes disparités entre les régions et entre certains villages d'une même région, certains étant suréquipés en points d'eau modernes, alors que d'autres sont sous-équipés. De plus, les consommations relevées restent éloignées de l'objectif fixé par l'OMS de vingt litres d'eau par jour et par personne, en raison des distances à parcourir en milieu rural et de la concurrence des points d'eau traditionnels (puits non couverts par exemple).

En milieu urbain, en 2005, le taux d'accès à l'eau potable dans les centres urbains (gérés par l'ONEA) est évalué à 74 %, incluant 40 % d'accès par borne-fontaine et 34 % d'accès par branchement particulier. L'étude met également en relief que la consommation spécifique moyenne reste modeste en raison de la prédominance de l'accès par borne-fontaine.

Quant à l'accès à l'assainissement dans les centres urbains gérés par l'ONEA, on l'évaluait à 14 % en 2005. Il est de 19 % à Ouagadougou, 14 % à Bobo Dioulasso et 10 % dans les autres centres. La faiblesse de ces scores, comparée avec des taux visés avoisinant les 54 %, est également imputable aux capacités d'absorption des financements prévus par le PN-AEPA. La lourdeur administrative et celle des mécanismes de contractualisation freinent les stratégies pour l'assainissement total, qui subventionnent les ménages ciblés au moyen des profils de pauvreté¹⁸.

État d'avancement de la cible 10 de l'OMD 7

L'objectif de réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas un accès durable à l'eau potable se traduit au Burkina Faso par la volonté de porter la desserte et la couverture des besoins en eau pour toutes les couches de la population à hauteur de 20 litres par habitant et par jour en milieu rural et de 50 litres par habitant et par jour en milieu urbain. Le Plan d'actions prioritaires du CSLP table sur une progression assez faible

des taux d'accès à l'assainissement à l'horizon 2010 : 36 % en milieu urbain et 30 % en milieu rural¹⁹. Un tiers environ des ménages ont un accès satisfaisant à un système d'évacuation des eaux usées et des excréta, ce qui illustre toute l'ampleur du défi.

Une amélioration difficile des conditions d'accès à l'eau

Si le Burkina Faso fait office de bon élève de l'Afrique de l'Ouest concernant la gestion des ressources en eau, la législation mise en place et la complémentarité de celle-ci avec les législations internationales et les autres législations nationales, plusieurs points sont à relever. Plus d'une trentaine de textes réglementaires sont prévus dans la loi concernant l'eau, mais leur application n'est pas encore une chose courante. Ils sont en général méconnus de ceux qui doivent les faire appliquer et, de ce fait, des usagers. Dans certains cas, ils s'opposent même aux us et coutumes. À cela s'ajoutent le problème des capacités institutionnelles et de contrôle inadéquates et le fait que les sanctions prévues pour les contrevenants ne sont pas appliquées²⁰.

Du point de vue des installations, en milieu rural, sur 48 000 puits et forages, 30 000 sont en activité. Ce manque à gagner s'explique par plusieurs raisons. Les points d'eau peuvent être asséchés, les eaux impropres à la consommation ou les pannes des systèmes, qui peuvent perdurer par manque de pièces détachées pour les réparations, de personnel compétent pour les effectuer ou d'argent pour financer la maintenance du projet.

De plus, dans de nombreux cas en milieu rural, les points d'eau améliorés subissent la concurrence des points d'eau traditionnels, dont la qualité ne correspond pas aux normes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), mais dont l'accessibilité semble meilleure aux usagers. Comme il n'existe pas encore de norme spécifique au Burkina Faso, ce sont celles de l'OMS qui prédominent. Si la qualité des eaux est globalement satisfaisante, deux types de prélèvement ont été effectués lors de l'étude menée par le gouvernement en 2005 : la conductivité et la teneur en nitrates. Si on se réfère à cette étude, la majorité des points d'eau modernes ne satisfont pas aux normes de l'eau potable selon l'OMS. En effet, sur 37 882 PEM analysés, seuls 14 518 répondent aux normes de l'OMS. Dans 501 cas la conductivité dépasse les 800 μ S/cm (la norme de l'OMS étant de 250 μ S/cm). Concernant la présence de nitrates, sur 37 007 points d'eau modernes analysés, seuls 1 951 ne répondent pas aux nor-

19/ Ministère de l'Économie et des Finances, « Programme d'Actions Prioritaires du CSLP : perspectives 2008-2010 », décembre 2007.

20/ CEDEAO, « État d'avancement de la GIRE en Afrique de l'Ouest, 2007 », UCRE, 2007.

21/. Ministère de l'Agriculture, de l'Hydrolique et des Ressources Halieutiques, Inventaire National 2005 des Ouvrages Hydrauliques, mai 2006.

mes de l'OMS dont la majorité d'entre eux (1 912) présentant un risque sanitaire important. L'étude met principalement en cause l'entretien des puits, pompes, forages (surtout quand ceux-ci sont situés près des maisons, bétails...) et la déficience dans la construction des forages. À ces éléments s'ajoute la présence d'arsenic dans les zones de production aurifère. Début 2007, 11 forages ont dû être fermés dans les provinces de Yatenga et du Loroum (Nord du pays), dans une région particulièrement soumise à un stress hydrique. Cette pollution est liée à la présence et à l'exploitation d'or dans la région²¹.

Concernant l'accès à l'eau, il est donc important de mettre en avant le besoin de formation, à la fois des populations quant à l'utilisation des points d'eau non améliorés, et du personnel technique chargé de l'entretien des ouvrages une fois le projet terminé. La question de la pérennité des ouvrages pose également celle du financement de leur maintenance et de la possibilité d'effectuer cette maintenance sur place, sans trop dépendre de l'importation pour les pièces détachées.

L'assainissement, parent pauvre

L'assainissement au Burkina Faso, comme dans de nombreux pays en développement, est resté le parent pauvre du tandem « eau/assainissement », car les effets de sa mise en œuvre sont moins directs que ceux de l'accès à l'eau. Malgré la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (DIEPA 1981-1990) et l'instauration d'une taxe d'assainissement par l'ONEA en 1985, ce n'est qu'en 1996 que le Burkina Faso s'est doté d'une stratégie nationale en matière d'assainissement. Alors que 2008 fut décrétée année internationale de l'assainissement et que, toujours en 2008, la 18^e semaine internationale de l'eau a également été consacrée à l'hygiène et à l'assainissement, le contenu du plaidoyer politique engagé peine à atteindre les principaux concernés. Une des explications apportées par les fonctionnaires et des travailleurs des ONG est l'échelle de priorité divergente entre les plans ou stratégies politiques et les bénéficiaires.

Le principe qui prédomine dans la gestion des déchets au Burkina Faso est celui du pollueur/payeur. La gestion des déchets prend en compte les déchets solides municipaux, les déchets industriels, hospitaliers et toxiques, les eaux usées et les excréta. Pour les ménages burkinabé, il existe cinq types d'évacuation

des déchets solides : la poubelle, le tas d'immondice, le fossé, la rue, le bac et le centre de pré-collecte. Depuis 2005, le ramassage des ordures a été confié à des acteurs privés. Le paiement des prestations se fait en fonction de la fréquence des ramassages et de la quantité ramassée. Le transfert des centres de pré-collecte au centre de traitement et de valorisation des déchets a également été confié à des entreprises privées. Il existe cependant une disparité d'accès entre les centres-villes et les populations relativement aisées, d'une part, qui ont accès à un service relativement bien développé et, d'autre part, des quartiers périphériques avec une population pauvre, souvent issue de l'exode rural qui n'a pas accès aux services d'assainissement²².

Dans le cadre de la stratégie nationale de l'assainissement, la gestion des eaux pluviales a été confiée au ministère des infrastructures, de l'habitat et de l'urbanisme. L'évacuation des eaux pluviales se fait généralement par des caniveaux à ciel ouvert ou fermé vers des exutoires naturels. Dans le cas où ils sont à ciel ouvert, ces canaux drainent également les poubelles et autres déchets jetés là à défaut d'autres installations adéquates.

Deux plans d'assainissement collectifs ont été mis en place dans les années 1990, le Plan stratégique d'assainissement de Ouagadougou en 1992 et celui de Bobo Dioulasso en 1997 (PSAO & PSAB, respectivement). Les objectifs sont de développer des techniques adaptées aux possibilités financières des ménages et de trouver les mécanismes opérationnels et financiers qui permettent d'équiper effectivement et progressivement la majorité des ménages à l'échelle d'une ville entière.

Concernant les eaux usées et les excréta, on peut distinguer l'assainissement autonome, qui représente la majorité du système mis en place au Burkina Faso, et l'assainissement collectif. L'assainissement autonome correspond à l'assainissement des ménages, que se soit en milieu rural ou en milieu urbain. Différentes techniques sont mises en place, notamment le système ECOSAN développé par le CREPA. Il s'agit de développer un système d'assainissement autonome séparant les urines des excréta.

L'assainissement collectif est peu développé. Il s'agit principalement des réseaux mis en place dans les centres-villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, pour les industries, hôpitaux, entreprises et quelques hôtels et ménages. Les entreprises doivent, pour bénéficier de ce service, pré-traiter leurs eaux usées. Pour Bobo-Dioulasso, le système d'assainissement collectif exis-

22/. Meunier-Nikiema Aude, « Géographie d'une ville à travers la gestion des déchets Ouagadougou Burkina Faso », Mappemonde n°87, INSS/CNRST, mars 2007.

tant concerne uniquement les eaux pluviales, le réseau d'égouts étant en cours de construction, sa mise en place étant prévue à l'horizon 2010.

Si une aide est apportée à la mise en place des installations privées et publiques, la vidange des fosses ne fait pas réellement l'objet d'une stratégie développée. Dans de nombreux cas, ce sont les acteurs du secteur informel qui prennent en charge les vidanges et parfois les revendent comme fertilisant aux paysans et maraîchers sans traitement préalable, créant de fait des problèmes de salubrité des légumes ainsi produits.

Ce qui est sale et ce qui est propre varie selon les cultures, de même que le rapport avec les eaux usées et les excréta qui peuvent être considérés comme mauvais, voire associés à la sorcellerie, ou au contraire extrêmement bénéfiques, notamment pour l'agriculture. Les endroits vacants au sein des villes sont souvent traités comme des dépotoirs naturels, c'est-à-dire comme s'ils représentaient en ville ce que reste encore la brousse pour les villages, le lieu naturel d'évacuation (déversement des eaux usées dans la rue devant les concessions, remblai des « creux » par les déchets, tas de banco obstruant les rues, caniveaux à ciel ouvert où l'on jette tout, évacuation des déchets domestiques par les enfants...). C'est pourquoi de plus en plus de projets d'assainissement sont couplés avec des formations de la population mettant l'accent sur les bienfaits de celui-ci. Principalement axée sur les bienfaits pour la santé, cette approche tend à se démarquer des approches issues de la colonisation, où l'assainissement et son absence étaient liés à la saleté. Cette approche est d'autant plus importante que la nature même des déchets a profondément évolué durant le XX^e siècle, avec l'apparition du plastique, des piles et autres déchets non biodégradables qui polluent durablement les sols et les eaux de surfaces et présentent un danger pour les enfants et les animaux qui peuvent les ingérer. Ainsi, la question de l'assainissement au Burkina Faso fait l'objet de plusieurs barrières. D'une part certaines habitudes ont la vie dure et ne sont plus adaptées à l'évolution de la nature des déchets ni à l'augmentation rapide de l'urbanisation. D'autre part, le Burkina Faso ayant opté pour des politiques d'austérité et de privatisations, notamment dans le cadre des Plans d'ajustement structurel, on assiste à un désengagement des structures publiques et une difficile mise en place d'un secteur privé qui, de toute façon, ne pourra pas couvrir les besoins des plus pauvres. De plus, les ménages les plus en difficulté ne considèrent

pas l'assainissement comme leur priorité et sont parfois en rejet des actions des ONG liées à cette thématique.

La sensibilisation par les pairs, une autre technique d'amélioration de l'assainissement ²³

Dans le petit village de Sanaba, à environ 270 km de Ouagadougou, la coopération bilatérale entre le Burkina Faso et le Danemark soutient un projet de sensibilisation basée sur le relais de personnes-clés dans la communauté.

Ainsi, par quartier, un(e) hygiéniste est chargé de répercuter les pratiques et conseils d'hygiène pour la maîtrise du chemin de l'eau de boisson : prélèvement, transport, stockage. Si la fonction d'hygiéniste se fait sur la base du volontariat, la fourniture du matériel est prévue.

Selon un des premiers hygiénistes soutenus par le projet, l'amélioration des conditions d'hygiène et de santé dans les familles sont patentes. De fait, s'éloigner dans la brousse devient de plus en plus compliqué avec l'extension du village. De plus, la pudeur traditionnelle sur le sujet s'estompe, allant de pair avec la satisfaction de pouvoir proposer des toilettes « modernes » à ses visiteurs.

Cela dit, le problème principal reste le coût d'investissement, pour le ciment essentiellement. La logique d'intervention est en effet de soutenir la sensibilisation et l'appui à la construction prioritairement, faisant le pari qu'elle amènera les bénéficiaires à investir dans la réalisation technique par l'apport de matériaux de base nécessaires (sable, ciment).

Mais cette hiérarchie des besoins et investissements n'est pas évidente dans le contexte de pauvreté rurale. Avec les inondations de la campagne agricole de 2007-2008 par exemple, beaucoup de familles devront prioritairement investir dans l'achat de stocks de compensation. Alors que le coût moyen pour la réalisation d'une latrine est de 20 000 FCFA pour le demandeur, suite à la mauvaise campagne, le prix du sac de maïs de 100 kg est passé à plus de 14 000 FCFA.

La décentralisation : inadéquation politique et possibilités de mise en œuvre

Depuis la création en 1993 d'une commission nationale de décentralisation et la mise en place des textes d'orientation de la décentralisation en 1998, associés en 2004 à la loi sur les collectivités territoriales, le Burkina Faso est entré dans un processus de décentralisation. Cette décentralisation a permis la création de quarante-cinq régions et de trois cent cinquante et une communes (dont quarante-neuf urbaines et trois cent deux rurales).

Les lois de décentralisations prévoient des transferts de patri-

23/. Entretien avec Coulibaly Isidore, hygiéniste à Sanaba et son frère Coulibaly Yacouba l'un des premiers bénéficiaires d'un appui à la réalisation d'une latrine domestique.

moine (puits, forages, latrines publiques...) aux communes, ainsi qu'un transfert de ressources humaines et financières. Pour les ressources humaines, il s'agit dans un premier temps de mettre à la disposition des communes des agents de l'État avant qu'elles soient en charge de les recruter, de les former et de les payer. Concernant les ressources financières, une dotation de l'État est prévue en fonction du nombre d'habitants de la commune et de son potentiel financier, et la commune peut percevoir plusieurs taxes (patente, assainissement, etc.). Cependant, le transfert réel des compétences et des ressources financières tarde à se mettre en œuvre. Les montants de la dotation de l'État ne sont pas encore déterminés et la pression fiscale reste peu élevée. Concernant les ressources humaines, on compte cent septante six agents mis à disposition des collectivités locales, pour sept mille cinquante-cinq structures existantes. De plus, le faible taux de scolarisation du Burkina entraîne également un problème de compétence des acteurs de la décentralisation²⁴.

24/. Partenariat pour le développement municipal, Observatoire de la décentralisation, « État de la décentralisation en Afrique », Karthala, 2003.

L'année 2007 a vu une étape cruciale au niveau politique et symbolique : l'élection des bureaux des conseils villageois de développement (CVD). Au niveau politique, il est admis qu'une maîtrise au niveau local de l'état des lieux et des politiques à mettre en œuvre est nécessaire. Au niveau du terrain, les moyens de sa concrétisation font encore défaut, par le manque de budgets et de ressources humaines compétentes, ainsi que la superposition des niveaux d'intervention et acteurs concernés.

Dans les communes urbaines (plus de 10 000 habitants), les compétences en matière d'eau et d'assainissement sont partagées avec l'ONEA. Dans ce cadre, plusieurs cas de figure apparaissent. Quand l'ONEA est déjà présente, une convention de partenariat est prévue avec la commune. Celle-ci est responsable des infrastructures qui appartiennent à l'ONEA. Dans le cas où les infrastructures appartiennent à la commune, l'ONEA a un contrat d'affermage avec elle, une partie du prix de l'eau revenant à la commune.

Dans le cadre de la décentralisation, le secteur privé joue également un rôle dans l'eau et l'assainissement. On retrouve ainsi des bureaux d'études, qui interviennent dans le cadre des contrôles des travaux et des prestations d'animation et de formation, ainsi que dans la gestion de l'approvisionnement en eau potable. Par ailleurs, des entreprises de travaux interviennent pour la fourniture et la pose d'équipements et assurent le service après-vente. Les entreprises commerciales, quant à

elles, assurent la production et la vente des pompes manuelles ainsi que la production d'eau en bouteille. Concernant l'assainissement, il existe des entreprises de vidange de fosse septique ou de latrines.

Les ONG sont également actives dans ce secteur, que se soit pour le financement des projets, l'exécution des travaux, les formations et animations et la gestion ou la maintenance des ouvrages. Le secteur informel est également très présent, que se soit en tant que gérant de bornes-fontaines ou revendeur d'eau. En 2000, le nombre de revendeurs d'eau sur la ville de Ouagadougou était estimé à quatre mille cins cents²⁵.

Il existe également un problème de multiplicité des projets et de mauvaise connaissance de ceux-ci. En effet, les communes et l'État ne sont pas toujours au fait des différents projets qui s'effectuent sur leur territoire ni de leurs caractéristiques spécifiques. Un système d'information systématique est en train d'être mis en place par la DGRE, afin de rectifier cela et de pouvoir planifier les différentes interventions en fonction des besoins des populations. Ce répertoire devrait être alimenté par chacun des intervenants liés aux secteurs de l'eau et de l'assainissement (que se soient les ONG, les différents ministères, l'ONEA, les acteurs privés ou les communes) aussi bien avec des informations quantitatives que qualitatives.

Le défi financier

Afin de mettre en oeuvre le PN-AEPA, tel que planifié par le gouvernement burkinabé, les besoins en financement sont de l'ordre de 406 milliards de Francs CFA. Les investissements les plus lourds se situent au niveau de l'approvisionnement en eau potable du milieu rural²⁶.

Coût du PN-AEPA 2007 – 2015 en milliards de FCFA			
	Milieu rural	Milieu urbain	Total
Eau Potable	308,5	86,9	395,4
Assainissement	70,7	50,9	121,6
Cadre Unifié d'intervention	26,8	0	26,8
Total	406	137,8	543,8

25/. PNUD, « VI^e rapport sur le développement humain », Secteur privé et développement humain, Burkina Faso 2007.

26/. Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, Direction générale des Ressources en eau, « Programme National d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement à l'horizon 2015 : PN-AEPA 2015 », novembre 2006.

Source tableau : Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, Direction générale des Ressources en eau, « Programme National d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement à l'horizon 2015 : PN-AEPA 2015 », novembre 2006.

En milieu rural, les collectivités locales et les bénéficiaires assurent le financement de 2 % du programme, les ONG 12 % et l'État 21 %. Le Burkina Faso dépend donc de ses partenaires au développement pour la réalisation de 65 % du PN-AEPA. En milieu urbain, sur les 137,8 milliards de FCFA nécessaires à la mise en œuvre du PN-AEPA, le besoin de financement est de 110,9 milliards de FCFA soit 80 %.

Le Burkina Faso dépend donc énormément de l'aide internationale pour le financement du secteur de l'eau et de l'assainissement. La part réservée à l'assainissement au sein de cette aide internationale justifie également son appellation de « parent pauvre ». En effet, la part qui lui est attribuée est de 7 % contre 93 % pour l'eau.

Avec la création du barrage de Ziga, le gouvernement et l'ONEA ont mis en place un système de subvention permettant de doubler le nombre d'abonnés à l'ONEA en 2007. Il s'agit de l'opération « 50 000 branchements à tarif préférentiel et facilités d'accès à un prêt ». Cela aura permis de proposer des raccordements via un robinet domestique pour 30 000 FCFA (45,74 euro), là où ils devraient coûter entre 150 000 (228,71 euro) et 200 000 FCFA (340,94 euro). Ce type de subvention existe également au niveau de l'assainissement en milieu rural, même s'il est financé à concurrence de redevances prélevées sur les factures, aucune enveloppe budgétaire n'y étant dédiée initialement²⁷. Cela dit, le paiement du raccord à l'eau reste une dépense importante aux yeux des ménages, surtout en milieu rural où cette somme équivaut à deux fois le revenu mensuel minimum de survie (30 000 FCFA, soit un peu plus de 45 euro). Il s'agit généralement pour les populations de financer la main-d'œuvre et le matériel que l'on peut trouver localement, les bailleurs se chargeant du matériel d'importation.

S'il n'y a pas de politique tarifaire unique pour les points d'eau en milieu rural, où l'eau peut être payante ou non avec de grandes variations de prix, l'ONEA a mis en place une tarification nationale de l'eau avec une taxe sur l'assainissement. Pour l'eau, il existe quatre tarifs différents : 188 FCFA/m³ pour une consommation allant jusqu'à 8m³ ; 430 FCFA/m³ entre 9 et 15 m³ ; 509 FCFA/m³ de 15 à 30 m³ ; et 1040 FCFA/m³ pour les consommations dépassant 30 m³. La taxe pour le financement de l'assainissement est de 21 FCFA/m³ pour les abonnés au réseau d'approvisionnement en eau et de 10 FCFA/m³ pour les bornes fontaines. Les abonnés qui sont reliés au système d'égouts

27/. Entretien avec Bassole Gilbert, ONEA, Ouagadougou, juillet 2008.

paient une taxe supplémentaire de 60 CFA/m³ et les entreprises raccordées de 90 CFA/m³.

Si ce type de mécanisme permet de financer le service en interne, les investissements à faire au Burkina Faso en termes d'assainissement mais aussi d'approvisionnement en eau sont tels que les financements extérieurs et les prêts sont indispensables. Par exemple, dans un souci d'économie des dépenses, depuis 2005, le Fonds de l'eau et de l'équipement rural a opté pour un travail direct avec les différents corps de métiers. Auparavant, beaucoup de déperditions venaient de la sous-traitance de fait adoptée par les promoteurs sélectionnés pour la réalisation des ouvrages. Ce changement méthodologique aura permis d'économiser, en 2007, 400 millions de FCFA sur un total de plus de 2 milliards de FCFA²⁸.

Certes le Burkina Faso a enregistré des progrès significatifs dans le cadre de la cible 10 de l'OMD 7 : l'accès à l'eau est passé de 38 à 61 % entre 1990 et 2004 et l'accès à l'assainissement de 7 à 13 %. Reste que la qualité de l'eau desservie continue de faire défaut dans plusieurs zones et que les taux d'accès initiaux étaient et restent très bas, surtout pour l'assainissement.

28/. Entretien avec Compaore Cyr Evariste, FEER, Ouagadougou, juillet 2008.

Lien avec les autres OMD

L'eau, source de vie

Malgré la foison de projets visant à améliorer l'accès à la ressource, trois Burkinabé sur dix n'ont toujours pas accès à l'eau potable. Pire, ils seraient cinq sur dix à ne pas avoir un accès effectif durable.

La gestion des eaux usagées pose périodiquement des problèmes sanitaires et économiques à l'échelle du pays. En 2007 par exemple, les inondations de la saison des pluies ont fait des dégâts dans 14 222 ménages, détruisant 20 185 maisons et 2 080 greniers à céréales²⁹. Ces événements exceptionnels s'ajoutant aux phénomènes classiques de la saison hivernale (eaux stagnantes, routes impraticables) sont autant de signes extérieurs du difficile maillage de la gestion de l'eau dans le pays. Dans les plus grandes villes, s'il existe des caniveaux sur les grands axes bitumés, de façon générale, l'écoulement des eaux n'est pas maîtrisé. Charriant avec lui maladies hydriques et dégradant les voiries, l'écoulement des eaux pose un problème qui pèse sur

29/. Ministère de l'Economie et des Finances, « Rapport de synthèse pour la revue du PAP 2007 », *Cadres Stratégiques Régionaux de Lutte contre la Pauvreté*, mars 2008, p. 21.

une urbanisation déjà difficilement maîtrisable.

Une illustration de la place centrale de l'eau dans les politiques sociales est visible au travers des politiques d'aménagement des lieux d'accueil tels que les centres de santé et les écoles. Ces ouvrages de développement, premières fenêtres sur les politiques sociales de base, offrent un terrain d'implantation et d'expérimentation pour bien des politiques publiques de sensibilisation et d'éducation en matière d'hygiène et de santé.

L'eau, source de santé

L'OMD le plus vulnérable aux conséquences directes du manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement est certainement le quatrième, qui vise la réduction d'un tiers de la mortalité infantile entre 1990 et 2015. En effet, la deuxième cause de décès d'enfants dans les pays en développement est constituée par les maladies liées à l'eau, dont la diarrhée et le paludisme sont en tête de liste. Les maladies liées à l'eau et à l'hygiène tuent encore annuellement plus de 2 millions de personnes dans le monde. Le cycle de contamination des maladies hydriques se basant sur le contact entre les ressources d'approvisionnement en eau et les urines et fèces, ce sont les pratiques quotidiennes d'hygiène, les systèmes d'évacuation des eaux et déchets, ainsi que le système de purification des ressources qui sont concernés. L'UNICEF estime qu'un tiers des cas de maladies diarrhéiques pourrait être évité avec des systèmes d'assainissement améliorés, et jusqu'à deux tiers si des politiques d'hygiènes y sont associées.

Mortalité infantile au Burkina Faso		
Pour 1 000 naissances	20% des ménages les plus pauvres	20% des ménages les plus riches
Taux de mortalité infantile	106	77
Taux de mortalité des moins de 5 ans	239	155

Source : PNUD, Rapport sur le développement humain 2006.

Ainsi, le couplage de modules de sensibilisation à l'hygiène aux constructions d'infrastructures s'est imposé comme nécessité dans les plans et programmes de développement liés à l'eau. L'exemple des caniveaux d'évacuation des eaux de pluies et des eaux usées, envahis par les déchets ménagers, véritables réserves à moustiques, illustre la récurrence des liens entre le manque d'infrastructures d'assainissement adéquates et les risques sanitaires constants.

Au niveau international, selon les calculs sur l'espérance de vie en bonne santé, chaque année, soixante millions d'années sont perdues. La facture sanitaire est donc fort importante et, selon le PNUD, le coup de l'inaction serait environ neuf fois plus élevé que celui nécessaire à l'atteinte d'une des cibles du septième OMD³⁰.

L'eau, source d'éducation

Si le lien direct entre l'amélioration de l'accès à l'eau potable et celui de la scolarisation du public ciblé par l'OMD 2 n'est pas établi au moyen d'enquêtes ou d'évaluations systématiques, les constats progressifs vont bien dans le sens d'une amélioration tangible des conditions de vies et, par là, de la possibilité d'augmenter les taux de fréquentation scolaire, en milieu rural notamment. En effet, premiers responsables de la corvée de l'eau, les femmes et les enfants sont également au centre des politiques pour l'accès à l'éducation. Dans la poursuite de l'éducation pour tous à l'horizon 2015, le Burkina est entré dans la deuxième phase de son Plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB), visant un taux brut de scolarisation de 78,2 %, un taux d'achèvement du primaire de 52 % et un taux d'alphabétisation de 40 % d'ici 2011³¹. Pour y arriver, la scolarisation des filles est pointée, une réponse doit être apportée aux disparités entre villes et campagnes, et des stratégies de maintien dans le cycle primaire doivent être pensées. Dans les enquêtes annuelles sur les indicateurs de base de bien-être, la distance de l'école, d'un point de santé ou d'un point d'approvisionnement en eau potable sont donc désormais répertoriées comme éléments déterminants pour estimer un accès durable. En 2007, par exemple, 42,6 % des ménages vivaient à moins de 15 minutes de l'école primaire la plus proche, 19,8 % des ménages seulement pouvaient joindre un service de santé en moins de quinze minutes, et 61,9 % mettaient

30/. PNUD, « Rapport sur le développement humain » *Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau*, Économica, 2006, p. 42.

31/. Ministère de l'Économie et des Finances, « Programme d'Actions Prioritaires du CSLP : perspectives 2008-2010 », décembre 2007, p.12.

32/. Ministère de l'Économie et des Finances, « Rapport de synthèse pour la revue du PAP 2007 », *Cadres Stratégiques Régionaux de Lutte contre la Pauvreté*, mars 2008, pp. 8-9.

33/. Entretien avec les ONG Cathwell et Plan Brukina, Ouagadougou, juillet 2008. Cathwell a réalisé nonante-deux écoles entre 2006 et 2008, dans le cadre du projet « Bright ».

34/. Ministère de l'Agriculture, le l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, PNUD, « Capitalisation des bonnes pratiques et technologies d'irrigation dans le cadre de ma mise en œuvre du programme ARSA/PNUD », novembre 2007, p.19.

moins de quinze minutes pour avoir accès à l'eau potable³². Ainsi, un point d'eau commun en milieu rural, qu'il soit au sein d'une école ou d'un centre de santé, dessert souvent toute une communauté et nécessite de trouver un système de gestion que s'approprient différents acteurs locaux. La majorité des projets intervenant dans le domaine scolaire intègre désormais la vision d'un « complexe scolaire » comprenant, en plus de la construction de classes, le logement des enseignants, une adduction d'eau souvent accessible à l'ensemble de la localité, la disponibilité de latrines et même quelques projets de production agricole complémentaire (jardinage scolaire, cantines endogènes, etc.)³³.

L'eau source de conflits

Dans un pays sahélien comme le Burkina, la maîtrise de l'eau reste un des plus grands défis posés aux auteurs des stratégies de développement agricole. La plupart des projets de soutien aux agricultures locales prennent en compte un volet de maîtrise de l'eau. Des techniques telles que le « goutte à goutte » et la valorisation de savoir-faire traditionnels (par exemple les systèmes de marmites pour garder l'humidité près du plant) sont maintenant des composantes essentielles des stratégies d'intervention.

Il existe une politique nationale de développement de l'agriculture irriguée, basée sur le potentiel existant en terre et eau, dont seulement 13,8 % étaient exploitées en 2004³⁴.

La gestion des points d'adduction en eau, souvent abordée dans l'optique d'appropriation par les bénéficiaires, est constamment soumise à la question des coûts et de leur prise en charge au niveau de la collectivité. Ainsi, pour des techniques telles que le forage, l'entretien nécessite la nomination d'un comité et, éventuellement, la prise en charge de coûts minimaux de maintenance (pièces de rechanges, etc.). Dès lors, une politique de fixation d'un prix minimal implique une rupture importante dans la philosophie d'accès à la ressource collective locale. Cette même question de la gestion collective et des coûts minimaux qu'elle implique influence les choix individuels d'approvisionnement et leurs conséquences sanitaires, dans un contexte de sensibilisation non encore aboutie. En effet, pourquoi payer 20 FCFA pour un seau d'eau alors même que le marigot situé à quinze minutes de là contient une eau dont l'aspect paraît satisfaisant ? Ici s'érige toute l'importance et la complexité de l'intégration de

différents paramètres des programmes de développement : la sensibilisation et l'éducation (notamment aux questions hygiéniques et sanitaires), le développement de techniques appropriables, la question du financement des coûts et de la pérennité. Cette question de la provenance de la ressource en eau, et donc de son accessibilité pour les communautés, est au centre des conflits récurrents entre différents groupes, essentiellement professionnels, entre éleveurs et agriculteurs le plus souvent. Elle se pose aux différents niveaux du partage des ressources : entre pays au niveau régional, entre communautés et secteurs d'activités au niveau local. Les années 2007 et 2008 ont ainsi connu plusieurs épisodes souvent sanglants de querelles entre éleveurs et cultivateurs.

Au niveau régional, malgré l'importance des ressources en eau potentielles, une répartition inégale des précipitations et des écoulements dans le temps et l'espace, une faible mobilisation des ressources potentielles et une mauvaise gestion des ressources existantes minent encore l'accès à l'eau pour tous. On estime ainsi qu'au niveau régional, moins de 4 %³⁵ des ressources en eau disponibles sont utilisés, et moins de 10 % de l'irrigation potentielle est effective, alors même que ces ressources renouvelables internes (1 000 milliards de m³) permettraient une irrigation suffisante pour atteindre la sécurité alimentaire dans les cultures de base³⁶. La maîtrise de l'eau, son acheminement, son stockage et son entretien sont les grands défis au niveau local certainement, mais régional également.

La CEDEAO s'étant engagée dans la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) en Afrique de l'Ouest depuis la Déclaration de Ouagadougou de 1998 et le Plan d'action sous-régional de GIRE de 2000, son programme d'action vise trois niveaux³⁷ :

- l'appui direct aux secteurs de l'eau au niveau de chaque pays, notamment par la formation et la recherche développement ;
- l'intégration et le développement du secteur au niveau régional, notamment la gestion des bassins transfrontaliers ;
- la coordination et le suivi, via un contact permanent entre institutions et la mise en place de cadres de concertation réguliers.

Ce sont donc seize pays qui se partagent la gestion de vingt-quatre cours d'eau, avec l'ambition d'une gestion rationnelle et inté-

35/. À titre de comparaison, en Europe le taux de maîtrise est entre 70 et 90 %, dans les pays asiatiques aux environs de 50 %.

36/. CEDEAO, UEMOA, CILSS, « Politiques des Ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest », Document de politique, Décembre 2007, pp.28-31.

37/. UCRE, CEDEAO, « La GIRE au service de l'intégration régionale », Programme du CPCS et progrès accomplis, UCRE/CEDEAO, Février 2006.

grée des ressources, de la sauvegarde de l'environnement et de l'écosystème des fleuves, notamment grâce à un observatoire régional basé sur les systèmes nationaux d'information. Mais cela suppose une harmonisation des outils de collecte de l'information.

Les stratégies de développement et la coordination des acteurs : « le pays aux mille et un projets »

Le Burkina dépend directement de l'aide extérieure de ses « partenaires techniques et financiers » pour environ 30 % de son budget annuel. Dans un tel contexte, le « pays aux mille et un projets » doit faire face à une multitude de cultures et de méthodes d'intervention, à concilier dans ses propres stratégies et programmes.

Au niveau international, les initiatives interrégionales de gestion des bassins transfrontaliers, ainsi que les programmes nationaux et locaux s'ajoutent dans un tableau complexe de bailleurs de fonds et d'intervenants.

Depuis 2000, la mise en place d'un Partenariat mondial pour le développement figure en place de choix au travers de l'OMD 8, fondamental, chargé de rendre possibles et durables les autres objectifs. En 2005, les États confirment lors de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide cette nécessaire mise en musique de tous les acteurs présents au nom du développement dans de nombreux pays qui tardent à rencontrer les objectifs qu'ils se sont assignés. Cependant, la réalité montre bien souvent des limites liées tant à des facteurs internes qu'externes.

L'objectif d'approvisionnement en eau et d'accès à l'assainissement devient un véritable créneau financier. On dénombre ainsi plusieurs niveaux d'intervention dont les liens et la coordination sont difficile à percevoir.

Au niveau africain, la Banque africaine de développement gère « la facilité de l'eau » qui regroupe des fonds de différents donateurs, finançant des projets entre 50 000 euro et 5 millions d'euro. L'Union européenne a doté sa « facilité » pour l'eau de 500 millions d'euro en 2004 pour les pays ACP. Le NEPAD finance des politiques régionales de l'eau, celle de l'Afrique de l'Ouest étant mise en œuvre par la CEDEAO. Plusieurs pays financent également le secteur de l'eau et de l'assainissement dans le cadre de leur coopération bilatérale : Danemark, Pays-Bas, etc. Le Panel Camdessus³⁸, qui a été le point de départ de la création des faci-

38/. Du nom de son Président, Michel Camdessus ancien directeur du FMI, le Panel Mondial sur le financement des infrastructures pour l'eau a présenté en 2003 au Forum mondial de l'eau de Kyoto un rapport intitulé « Financer l'eau pour tous » dont l'objectif est de voir comment attirer de nouvelles ressources financières dans le secteur de l'eau. Le panel de 20 personnalités issues des gouvernements, ministères des finances, agences internationales de financement du développement, banques commerciales, compagnies des eaux, ONG actives dans le secteur de l'eau et personnalités indépendantes.

lités pour l'eau, estimait qu' « il y a de la rentabilité dans l'eau » et les financements dans le secteur peuvent être considérés comme productifs. De droit humain fondamental, l'accès à l'eau est donc de plus en plus considéré comme un bien économique³⁹.

Conclusion

L'analyse systémique des impacts de l'eau sur la santé montre l'importance de la sensibilisation de masse pour l'acquisition durable des réflexes d'hygiène. Déjà en 2003, les auteurs d'une enquête sur la perception des maladies hydriques au Burkina Faso notaient que « la décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement 1981-1990 (DIEPA) qui semblait intégrer les deux paramètres "développement des ressources en eau" et "amélioration de la situation sanitaire" au-delà des discours (utiles pour avoir sensibilisé la communauté internationale sur cette question) a eu des résultats plutôt limités ». Ce difficile ancrage de nouvelles habitudes sanitaires illustre assez bien les difficultés structurelles du développement. Entre le diagnostic, la planification, la mise en oeuvre et l'amélioration réelle des conditions de vie, plusieurs éléments viennent interférer. Ils sont liés aux perceptions, aux difficultés de communication, aux manques de moyens ou de concertation, et viennent semer dans les rouages les sentiments de lenteur, voire de pessimisme face à une situation qui stagne, quand elle ne régresse pas.

La situation générale d'accès et son évolution restent difficiles à évaluer, et, au manque de données spécifiques récoltées régulièrement, s'ajoute la démultiplication des bases de chaque intervenant.

Gérer la multiplicité des acteurs, centraliser les données, et coordonner les interventions pour éviter les doublons et pertes, tels sont les défis auxquels les stratégies nationales veulent s'atteler, en se basant pour cela sur une gouvernance locale de l'eau. Mais dans les faits, la démarche de décentralisation tarde à se concrétiser, illustrant le caractère systémique des défis du développement : disposer des ressources humaines et financières nécessaires par une coordination optimale des interventions et des apports de l'ensemble des acteurs.

39/. Rekecewicz Philippe, « Grandes manœuvres autour de l'eau », *Écologie, le grand défi, Manière de voir* n°81, *Le Monde Diplomatique*, juin - juillet 2005.



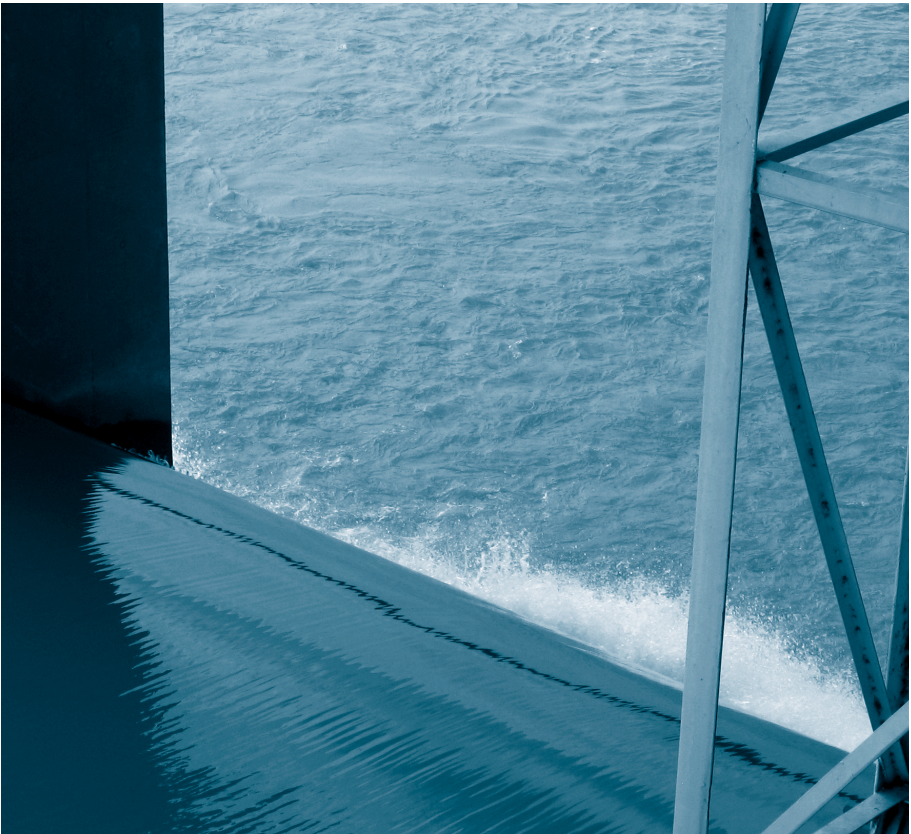
Le fleuve Mouhoun.



Le fleuve Mouhoun aux abords de Dédougou.



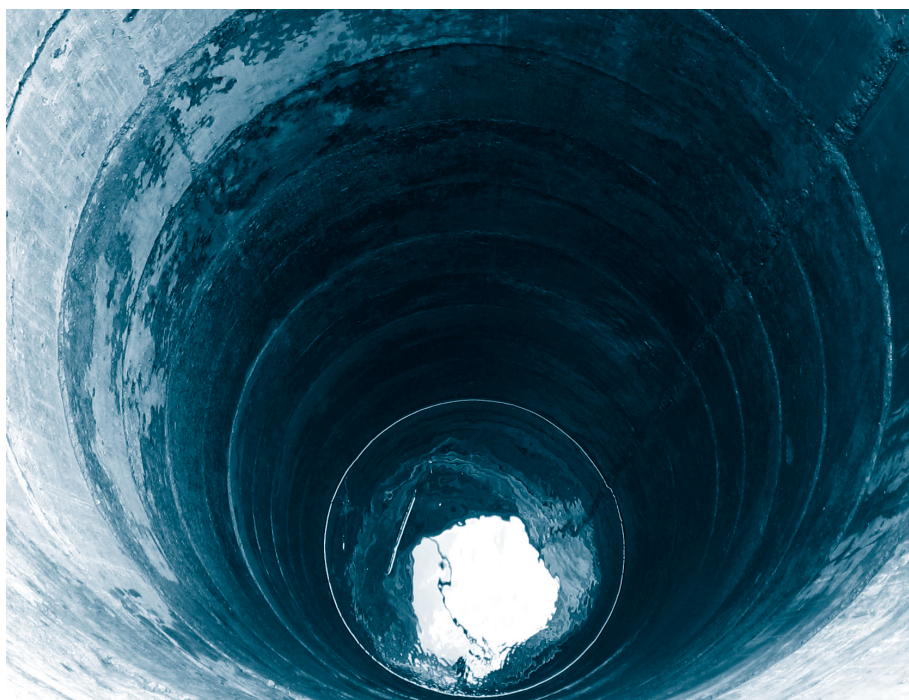
Le barrage de Ziga.



Le barrage de Ziga.



Puit collectif en milieu rural.



Un puit en milieu rural, commune de Sanaba, près de Dégoudou.



Manque de caniveaux d'évacuation des eaux à Ouagadougou.



Caniveaux d'évacuation à Ouagadougou.



Dépotoir à ciel ouvert au centre du village de Sanaba, près de Dégoudou.

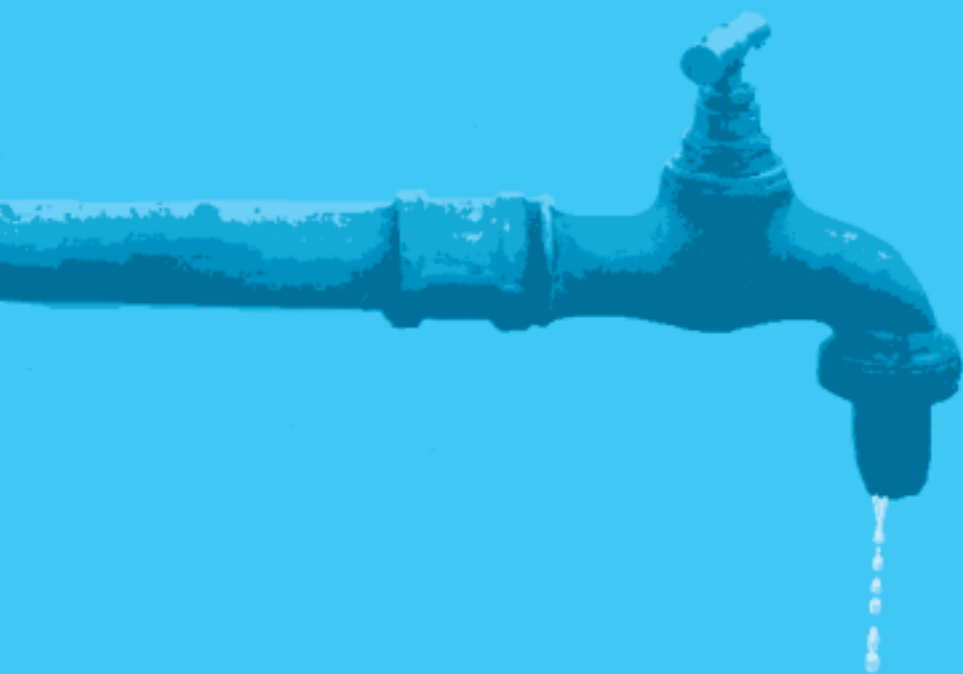


Caniveau d'évacuation bouché d'ordures à Ouagadougou.



Systeme de collecte d'eau de pluie en milieu urbain à Ouagadougou.

L'eau et l'assainissement au **Sénégal**





MAURITANIE

Saint Louis●

Dakar● Thiès●

SÉNÉGAL

Kaolack●

GAMBIE

●Ziguinchor

**GUINÉE-
BISSAU**

GUINÉE

OCÉAN
ATLANTIQUE

**SIERRA
LEONE**

Échelle 200 km

Introduction

Au Sénégal, la mise en œuvre des politiques de stabilisation depuis la fin des années 1970, suivies des premiers Programmes d'ajustement structurel au début des années 1980, n'a pas contribué à améliorer les performances économiques à la hauteur des espérances. De manière générale, la période 1979-1993 a été marquée, au plan macroéconomique, par un net ralentissement de la croissance économique en termes réels, voire même une contraction en 1993, entraînant la mise en place d'un Plan d'urgence de restauration des capacités financières de l'État. À la suite de la dévaluation du FCFA en janvier 1994, l'économie sénégalaise a renoué avec la croissance, le PIB réel ayant crû de 2,9 % en 1994 et de plus de 5 % par an en moyenne entre 1995 et 2001. Mais cela s'est fait dans un contexte de réduction continue des déficits des finances publiques et de la balance des paiements courants, et surtout dans un contexte de croissance des inégalités. De ce fait, les performances économiques enregistrées n'ont contribué ni à améliorer les conditions de vie des populations ni à réduire substantiellement la pauvreté. Les indicateurs d'alimentation, d'éducation, de santé ou de genre demeurent en-deçà des recommandations internationales. Pour contrer cette situation, plusieurs actions ont été amorcées à travers la mise en œuvre de divers programmes sectoriels articulés autour des programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté. En plus des programmes sectoriels, un Plan de lutte contre la pauvreté a été formulé en 1997. Mais malgré tous ces efforts déployés pour améliorer l'accès aux services sociaux de base, la structure des dépenses publiques montre que le Sénégal est encore loin des objectifs auxquels il a souscrit. Le poids de la dette constitue un handicap majeur à une allocation efficiente des ressources publiques en faveur des secteurs sociaux et conduit à la réduction des capacités de redistribution de l'État et au ralentissement du développement des infrastructures sociales.

Depuis 2001, année de l'adoption d'une nouvelle Constitution et de la tenue d'élections législatives, l'enjeu de la lutte contre la pauvreté reste un défi prioritaire. Si la prévalence de la pauvreté est élevée et se localise pour une large part dans les zones rurales du centre, du sud et du nord-est, elle est fortement corrélée avec la taille du ménage et la faiblesse du niveau d'instruction du chef de ménage. De façon globale, la pauvreté touche au Sénégal 45,8 % des ménages¹. Selon les résultats de l'enquête

1/. En juin 2008, la Banque Mondiale estimait à 50 % de la population la part sous la ligne de la pauvreté.

2/. République du Sénégal, « Suivi des Objectifs du millénaire pour le développement. Rapport OMD 2006. Un monde meilleur pour tous », janvier 2007, p. 11.

3/. République du Sénégal, « Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2006-2010 », octobre 2006, p. 9.

4/. République du Sénégal, « Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2006-2010 », octobre 2006, p. 10.

5/. République du Sénégal, « Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2006-2010 », octobre 2006, p. 12.

6/. PNUD, « Rapport mondial sur le développement humain 2006 », p. 293.

ESAM-II (2001 / 2002), sur la base d'une ligne de pauvreté correspondant à 2 400 calories par personne et par jour, la proportion de ménages pauvres est passée à 48,5 % contre les 57,9 % qui résultaient de l'enquête précédente, ESAM-I de 1994. Quant à la proportion de personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté, elle serait passée selon les données de l'ESAM-II de 67,9 % en 1994 à 57,1 % en 2001-2002, soit une diminution de 10,8 %². Cependant, les données sont sensiblement différentes si on se base sur l'approche subjective fondée sur la perception de la pauvreté par les chefs de ménages. En effet, 64 % des ménages interrogés estiment que la pauvreté s'est aggravée au cours des cinq dernières années³. La pauvreté est plus répandue en milieu rural (65,2 % des personnes rurales) qu'en milieu urbain (42 % à Dakar et 50,1 % dans les autres villes)⁴. Par ailleurs, les inégalités ont légèrement augmenté : l'indice de Gini, qui calcule les inégalités, est passé de 32,6 à 34,2 entre 1994-1995 et 2001-2002, ce qui signifie que les 20 % les plus riches réalisent plus de 41 % des dépenses, contre 8,1 % pour les 20 % les plus pauvres⁵. Enfin, selon le Rapport 2006 du Programme des Nations-Unies pour le développement, 63 % de la population vivent avec moins de deux dollars par jour et 22,3 % avec moins d'un dollar quotidien⁶.

C'est dans ce contexte que le Sénégal a initié en 2000 un processus participatif de préparation d'une Stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) fondée sur une croissance redistributrice et la satisfaction des besoins de base des populations pauvres. Le consensus autour de cette stratégie met l'accent sur la nécessité d'une mobilisation des décideurs politiques, des acteurs nationaux et des partenaires au développement pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion à travers l'établissement d'un lien étroit entre la réduction de la pauvreté, le progrès économique et le renforcement des capacités.

Parmi les déterminants de la pauvreté, le DSRP-I relève l'insuffisance de revenus, l'éducation, la santé et l'eau. Sur ce dernier point, le DSRP-I fait remarquer que via le Projet sectoriel eau, l'accès à l'eau potable s'est amélioré à Dakar : plus de 87,9 % des ménages interrogés font moins de quinze minutes pour accéder à l'eau potable. L'analyse montre que quelle que soit la région considérée, l'eau potable est accessible (moins de quinze minutes) à plus de 70 % des ménages, tout en relevant des disparités régionales : l'eau potable est de loin plus accessible pour les habitants des régions de Dakar, Ziguinchor et Thiès, tandis que

les régions de Louga et Diourbel, qui se caractérisent par une faible pluviométrie, connaissent les plus faibles taux d'accessibilité.

Le DSRP-I relève aussi que d'importants efforts restent à faire dans ce secteur pour la réalisation de l'objectif de trente-cinq litres d'eau par habitant et par jour visé par le Sénégal (recommandations de l'Organisation mondiale de la santé). Le taux actuel est de vingt-huit litres par habitant et par jour. En milieu rural, les ménages pauvres qui n'ont pas accès à l'eau potable, s'approvisionnent essentiellement à partir de sources d'eau non protégées. Ils s'exposent ainsi aux maladies hydriques qui sont une des causes principales de la mortalité infantile. Les moyens de conservation de l'eau potable sont également responsables du développement de certaines maladies.

En ville, les pauvres paient l'eau potable plus cher que les riches. En effet, les ménages pauvres, qui s'approvisionnent essentiellement en eau potable à partir des bornes fontaines, paient trois à quatre fois plus cher que le prix payé par les ménages disposant de branchements privés à domicile.

État des lieux de l'eau et de l'assainissement au Sénégal

La seconde version du DSRP intègre l'ensemble des plans d'action relatifs aux Objectifs du millénaire, suite à la volonté du gouvernement sénégalais d'y articuler les différents secteurs des agendas internationaux de développement, en accord avec le système de « guichet unique » insufflé par la Banque mondiale. Ce DSRP-II a été élaboré suite à un processus participatif avec la Plate-forme nationale de la société civile, créée à cet effet en 2004. Le DSRP-II est le cadre de référence actualisé de politique économique et sociale pour la croissance et la réduction de la pauvreté, qui détermine à moyen et long termes les objectifs pour la réduction de la pauvreté, définit des indicateurs sur l'état d'avancement et fixe les objectifs annuels et intermédiaires, ainsi que les moyens à mobiliser pour atteindre les résultats. C'est le cadre de référence des interventions du gouvernement et des partenaires au développement, mais aussi des autres acteurs (société civile, secteur privé, collectivités locales) qui devront traduire dans les programmes sectoriels et stratégies d'assistance les modalités de mise en oeuvre à travers les détails

sur les objectifs quantitatifs, les activités, la répartition des responsabilités. Un comité de pilotage a été mis en place par le gouvernement, afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre du DSRP et des Objectifs du millénaire sur base d'une consultation confiée à un bureau d'études, qui soumet ses travaux au comité de pilotage pour les amender et les avaliser.

Le DSRP 2006-2010 est divisé en quatre axes : création de richesses et croissance pro-pauvres ; accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base ; protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes ; bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif. Le premier axe se fonde sur une stratégie de croissance accélérée basée sur l'amélioration de l'environnement des affaires pour attirer les investisseurs et sur le soutien à des secteurs porteurs appelés « groupes de grappes à haut potentiel de croissance ».

Les politiques sectorielles censées en découler ciblent en premier lieu le secteur de l'agriculture, qui occupe 60 % de la population active mais représente moins de 10 % du PIB depuis le début des années 2000⁷, tandis que la pêche, qui occupe 17 % de la population active et représente 2,5 % du PIB, est le second secteur ciblé. Le deuxième axe du DSRP-II cible en premier lieu l'éducation et en deuxième lieu la santé et la nutrition, en se basant sur le Programme de renforcement de la nutrition qui cherche à toucher la moitié des enfants de moins de cinq ans à l'horizon 2010. L'accès à l'eau potable représente le troisième secteur ciblé et vise à l'horizon 2015 100 % d'accès en milieu urbain (contre 90 % en 2000) et 82 % en milieu rural (contre 64 % en 2004). Mais les données utilisées doivent être sérieusement nuancées : d'une part, le taux de branchements particuliers n'atteint que 75,7 % à Dakar et 57,1 % dans les autres centres urbains. D'autre part, les 20 % des ménages urbains les plus pauvres dépendent de bornes-fontaines et paient trois à cinq fois plus cher pour ce service que les ménages disposant d'un branchement domiciliaire. Enfin, 35 % des ménages ruraux qui utilisent des bornes-fontaines consomment à peine vingt litres par jour et par personne, tandis que des risques de rupture du service d'eau potable subsistent suite à la gestion déficitaire des forages motorisés⁸. En outre, les données publiées par le Rapport mondial sur le développement humain 2006 des Nations-Unies indiquent que la part de la population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés est passée de 65 à 76 % entre 1990 et 2004⁹. Le troisième axe porte sur la protection sociale, qui ne couvre que 7,8 %

7/. République du Sénégal, « Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2006-2010 », octobre 2006, p. 30.

8/. République du Sénégal, « Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2006-2010 », octobre 2006, p. 17.

9/. PNUD, « Rapport mondial sur le développement humain 2006 », p. 307.

de la population et connaît de sérieux problèmes¹⁰. Enfin, le quatrième axe porte sur l'amélioration de la gouvernance en matière de gestion démocratique, économique et sociale.

En matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le DSRP-II pointe des résultats satisfaisants. Mais le DSRP-II reconnaît aussi qu'il subsiste encore de sérieuses disparités d'accès selon les usagers et les régions, entre riches et pauvres, entre milieux urbain et rural. Il est aussi relevé que la gestion de l'eau et l'assainissement reste un enjeu crucial, tant en termes de construction que d'entretien ou de gestion d'infrastructures.

Cadre institutionnel et évolutions organisationnelles

En janvier 2005, fort de son travail de stratégie de réduction de la pauvreté, notamment au regard de l'OMD7 lié à l'eau, le Sénégal a validé un programme d'investissements 2005-2015 dénommé Programme d'eau potable net d'assainissement du millénaire (PEPAM), qui est désormais le cadre d'intervention par lequel le gouvernement du Sénégal compte atteindre les OMD dans ce secteur. C'est ce document qui fait notamment l'état des lieux et le suivi des réformes institutionnelles en cours dans le domaine de l'eau. Quelques éléments importants sont pointés ci-après.

SPEPA : un avant-projet de texte de loi sur le service public de l'eau potable et de l'assainissement (SPEPA) fait l'objet d'une circulation au niveau de tous les ministères, afin de pouvoir être voté avant fin 2008.

Cette loi vise à organiser le service de l'eau potable et de l'assainissement en milieu urbain et rural. En milieu urbain, elle prolonge, élargit et approfondit l'organisation de ce service initiée par la loi n°95-10 du 7 avril 1995 organisant le service public de l'hydraulique urbaine. En effet, depuis janvier 2006, le secteur de l'hydraulique urbaine a été réformé. Le service public de l'hydraulique urbaine est dès lors organisé entre trois acteurs : l'État, la Société nationale des eaux du Sénégal (SONES) et la Société des eaux (SDE). Les contrats d'affermage avec la SDE et de performance avec la SONES qui lient l'État à ces deux sociétés courent jusqu'en 2011. En milieu rural, cette loi permet

10/. République du Sénégal, « Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2006-2010 », octobre 2006, p. 51.

11/. Quatre cent trente-neuf forages dans la zone centre (régions de Diourbel, Fatick, Kaolack et Thiès), trois cent quarante-sept dans la zone Nord (Régions de Louga, Matam et Saint-Louis) et deux cent septante-six dans la zone Sud (régions de Tamounda, Kolda et Ziguinchor).

12/. En 2002, à Johannesburg, le Secrétariat international de l'eau et ses partenaires lançait un processus global en lien avec l'Assemblée mondiale des sages pour l'eau et l'engagement citoyen pour le droit à l'eau, adopté en 2003 à Kyoto en marge du 3^{ème} Forum mondial sur l'eau. Le livre bleu se veut un rapport pays sur l'état des lieux, les défis majeurs à relever et les grands chantiers à engager pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans une perspective d'équité et de durabilité. Mali, Niger et Burkina Faso sont les premiers pays à ce jour où le livre bleu a été produit et diffusé.

d'institutionnaliser les principes de délégation de gestion et de contractualisation testés avec succès entre 1996 et 2004 sur une partie du pays dans le cadre du Projet de réforme de la gestion des forages motorisés (REGEFOR). Toutefois, la loi SPEPA ne pose pas la question cruciale du droit à l'eau, alors que pour d'autres, elle sera comme une cigarette achetée au marché : « une fois fumée, elle sera balancée ».

Transfert de la maintenance des forages ruraux motorisés : les services centraux de l'eau sont prolongés par des divisions régionales dont les capacités et compétences sont à renforcer et qui sont à accompagner de directions régionales, ce qui va entraîner un recentrage des missions des services centraux et surtout une meilleure répartition des missions entre services centraux et services déconcentrés, via un transfert progressif et graduel de compétences. Évidemment, cela demande une volonté politique. Dans ce cadre, en raison d'un parc de forages sans cesse croissant (plus de mille deux cents sur tout le pays¹¹), de ressources humaines déficitaires et de ressources financières faibles, la Direction de l'Exploitation et de la Maintenance (DEM) a engagé depuis 2005 un processus devant aboutir au transfert progressif de la maintenance opérationnelle des forages ruraux au secteur privé via le développement d'un partenariat public-privé et le recentrage de la DEM vers des missions régaliennes. Un plan d'action a été adopté, qui vise le transfert de la zone centre (Thiès, Kaolack) au plus tard en janvier 2009, après un réajustement du calendrier initial qui prévoyait des échéances plus rapprochées.

Partenariat et coopération : d'aucuns reconnaissent que des avancées importantes ont été réalisées, notamment via des acteurs non gouvernementaux, tels que la coopération décentralisée ou les ONG, coordonnés au sein du PEPAM. En effet, depuis 2005, des cadres de concertation ont été établis entre le PEPAM et une quinzaine de partenariats en coopération décentralisée ou ONG¹². Un partenariat spécifique a été établi avec le

CONGAD (la coalition des ONG de développement du Sénégal), afin de faciliter l'insertion des ONG nationales dans le dispositif d'exécution du PEPAM, notamment en matière de suivi et d'évaluation.

PAGIRE : dans le cadre du Partenariat mondial pour l'eau, un plan d'action de gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE), validé en septembre 2007 et dont la mise en œuvre est en cours, intègre le PEPAM, qui en constitue la composante dédiée à l'approvisionnement en eau potable et en assainissement. Dans le cadre de la Facilité africaine de l'eau, la Banque africaine de développement a octroyé une subvention de 15 millions EUR pour la mise en œuvre du PAGIRE. L'objectif général du programme est de redynamiser la planification et la gestion des ressources en eau du Sénégal. Les activités prévues constituent un appui essentiel à la composante « gestion des ressources en eau » du Projet eau long terme et du PEPAM, qui ciblent la sécurisation des ressources en eau, la préservation de leur qualité, l'organisation et leur exploitation durable. .

PLHA : dans le milieu rural, les Plans locaux d'hydraulique et d'assainissement (PLHA) s'inscrivent dans le cadre unifié des interventions du PEPAM qui, pour rappel, vise notamment à renforcer les capacités de l'administration centrale et décentralisée, des collectivités locales et du secteur privé national, en vue d'assurer la réalisation des ouvrages dans les délais, la maintenance des équipements et la gestion durable du service public de l'eau potable et de l'assainissement. Au Sénégal, on recense trois cent vingt-deux communautés rurales. Les PLHA sont des outils majeurs de mise en œuvre du PEPAM, en tant qu'outils participatifs de planification et de programmation intégrés dans le plan de développement local. En 2007, septante-sept plans locaux d'hydraulique et d'assainissement ont été réalisés. Le financement de nonante-six PLHA supplémentaires a été mobilisé pour l'année 2008, ce qui amènera le taux de couverture à 53 %. Ces plans permettent de souligner les besoins par

le biais d'un processus collectif et participatif et de faciliter ensuite la programmation des investissements sur base des besoins connus. La revue du PEPAM 2008 indique que les ressources nécessaires à cent nonante-six PLHA sont disponibles, mais que des efforts devraient se poursuivre pour couvrir les trois cent vingt-deux communautés rurales du pays.

Le livre bleu

Face au scandale de l'eau au Sénégal et à la complexité du paysage institutionnel, il est à citer une initiative qui s'inscrit dans un cadre mondial plus large¹³ : le livre bleu. Pour relever le défi de l'eau, la société civile sénégalaise, par ce livre bleu, entend procéder à l'analyse critique de la situation et des réponses qui y sont données. Le livre bleu est un outil de veille stratégique, un dispositif de *monitoring* citoyen qui entend contribuer à l'amélioration des politiques nationales d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. À partir des réalités locales, le livre bleu dresse le bilan de la situation dans le secteur de l'accès à l'eau et à l'assainissement à l'échelle du Sénégal, et traite particulièrement des inégalités d'accès, de l'implication des collectivités locales, des mécanismes de participation des usagers à la prise de décisions, à la gestion de l'eau potable et de l'assainissement ainsi que des mécanismes et de l'efficacité des financements du secteur. Le livre bleu, coordonné par le CONGAD, entend être un document élaboré par les acteurs de la société civile et les autres acteurs de l'eau potable et de l'assainissement à l'échelle du Sénégal et fournir ainsi une mesure indépendante des efforts vers l'atteinte des OMD, tout en portant un regard critique sur les politiques et stratégies sectorielles du gouvernement. Ce faisant, la volonté est de faire du livre bleu une référence pour appuyer les changements institutionnels et l'avancement des réformes.

13/. En 2002, à Johannesburg, le Secrétariat international de l'eau et ses partenaires lançait un processus global en lien avec l'Assemblée mondiale des sages pour l'eau et l'engagement citoyen pour le droit à l'eau, adopté en 2003 à Kyoto en marge du troisième Forum mondial sur l'eau. Le livre bleu se veut un rapport pays sur l'état des lieux, les défis majeurs à relever et les grands chantiers à engager pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans une perspective d'équité et de durabilité. Mali, Niger et Burkina Faso sont les premiers pays à ce jour où le livre bleu a été produit et diffusé.

État d'avancement de l'OMD 7 cible 10

En 2005, 29,5 % des Sénégalais n'ont pas accès à l'eau potable, avec d'importantes disparités entre milieux urbain et rural, où respectivement 10 % et 36 % de la population sont privés d'accès à l'eau potable, tandis que l'accès à l'assainissement est hors de

portée pour 83 % de la population en zone rurale et 41 % en zone urbaine. Confronté à des insuffisances dans l'élargissement de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le gouvernement du Sénégal décide de lancer un programme ambitieux : le Programme national d'eau potable et d'assainissement du millénaire (PEPAM) est le cadre national opérationnel pour atteindre les OMD dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement.

Pour le PEPAM, l'OMD7 se traduit en termes d'objectifs précis. En milieu rural, l'enjeu est de faire passer le taux d'accès à l'eau potable de 64 % en 2004 à 82 % en 2015, et le taux d'accès à l'assainissement de 17 % en 2004 à 59 % en 2015. En milieu urbain, l'enjeu est de faire passer le taux d'accès à l'eau potable par branchement domiciliaire dans la région de Dakar de 75,5 % en 2004 à 88 % en 2015 et dans les autres centres de 57,1 % en 2004 à 79 % en 2015, et le taux d'assainissement de 56,7 % en 2004 à 78 % en 2015. Pour réaliser ces objectifs, il faudrait assurer en milieu rural l'approvisionnement durable en eau potable à 2,3 millions de personnes supplémentaires et l'accès à un système d'assainissement autonome d'évacuation des excréta et eaux usées ménagères à 355 000 ménages. Il serait par ailleurs nécessaire d'assurer en milieu urbain l'approvisionnement en eau par branchement domiciliaire à 1,64 millions de personnes et l'accès à un service d'assainissement à 1,73 millions de personnes supplémentaires.

Objectifs du PEPAM relatifs à l'OMD7						
	Milieu rural			Milieu urbain		
	2004	2015		2004	2015	
	références	objectifs	résultats	références	objectifs	résultats
Taux d'accès eau potable	64%	82%	+ 2 300 000 personnes	Dakar 75,5 % Reste 57,1 %	Dakar 88 % Reste 79 %	+ 1 640 000 personnes
Taux d'accès assainissement	17%	59%	+ 355 000 ménages	56,7 %	78 %	+ 1 730 000 personnes

Source : PEPAM, 2007.

Accès à l'eau

Fin 2007, le taux d'accès à l'eau potable était de 72,4 % en milieu rural et de 98 % en milieu urbain. Sur la base d'une répartition de la population de 58 % pour le rural et 42 % pour l'urbain, le taux d'accès national à l'eau potable est de 83 %, dont 74 % par adduction d'eau potable (branchements domiciliaires ou bornes-fontaines) et 9 % par puits protégés ou forages équipés de pompes manuelles (exclusivement en milieu rural). La qualité physico-chimique de l'eau dans la banlieue de Dakar et dans le bassin arachidier reste cependant une préoccupation majeure pour le secteur.

		Evolution de l'accès à l'eau		
		2004	2006	2007
Milieu rural	objectif		67 %	71 %
	réalisation	64 %	69 %	72,4 %
Milieu urbain	objectif		93 %	98 %
	réalisation	92 %	98 %	98 %

Source : PEPAM 2008.

En milieu rural, le taux d'accès à l'eau potable est estimé fin 2007 à 72,4 % contre 69 % en 2006, ce qui représente environ 462 490 personnes additionnelles desservies durant l'année 2007. Cette progression de trois points permet de dépasser le taux cible de 2007 qui était de 71 %. Globalement, le Sénégal devrait être en mesure d'atteindre les objectifs fixés en 2015 en termes d'accès à l'eau potable en milieu rural. Le taux d'accès de 2007 est constitué à hauteur de 57 % par des systèmes d'adduction d'eau (bornes-fontaines et branchements domiciliaires) et 15,4 % à partir des puits modernes protégés et des forages équipés de pompe manuelle. Cette approche de calcul est conforme à la définition convenue au plan international dans le cadre des OMD. Toutefois, les revues régionales du PEPAM organisées en mai 2008 ont

permis de relever une forte demande des populations pour l'accès par adduction d'eau potable, notamment par des branchements privés/particuliers. Dans cette perspective, des extensions de réseaux et des branchements sociaux seront à construire dans les mois à venir. Ces revues régionales ont aussi permis de pointer les régions marquées par la forte proportion de puits et de forages équipés de pompes manuelles et de montrer que la qualité de l'accès est un élément important dans les analyses, afin de prendre en compte la précarité et la pénibilité du puisage de l'eau pour les populations concernées.

La principale conclusion à ce niveau réside dans la nécessité, à l'instar de ce qui a été fait en milieu urbain pour les branchements particuliers, de procéder à la définition d'objectifs d'accès par adduction d'eau en milieu rural. Les données moyennes d'accès au niveau national cachent beaucoup de disparités inter-régionales et intra-régionales qui montrent des capacités non uniformes à atteindre les OMD dans toutes les parties du pays. Deux défis majeurs sont à relever : la mobilisation des financements et la pérennité du service. La mobilisation de ressources reste la condition *sine qua non* pour répondre à ces disparités. Quant à la pérennité du service, le taux moyen de disponibilité des forages ruraux motorisés en 2007 est de 88 % au niveau national. Au-delà de la variabilité en fonction des régions, des retards observés dans les opérations de réhabilitation, de renouvellement des ouvrages de captage et des travaux de réajustements, la question de la solution durable à long terme se pose. Pour les uns, cela passerait par le transfert de la maintenance au secteur privé, pour d'autres, par la mise à disposition aux communautés rurales de systèmes de forages et d'exploitation auto-portés.

En milieu urbain, fin 2007, le taux d'accès global à l'eau potable (par bornes-fontaines et par branchements domiciliaires) se maintient au niveau élevé de 98 % déjà atteint en 2006. Quelque 13 744 branchements supplémentaires ont été réalisés en 2007, dont 7 954 branchements sociaux et 5 790 branchements ordinaires. Ainsi, 140 000 personnes supplémentaires ont amélioré leur accès à l'eau potable par branchements domiciliaires en 2007, soit une progression de 3 % du taux d'accès par branchements, ce qui porte le taux à 79 %, supérieur à l'objectif de 77 %. La qualité de l'eau a été améliorée dans la région de Dakar, mais des difficultés demeurent dans la banlieue en l'absence d'une station de déferrisation à Thiaroye. Les problèmes du fluor connus dans

le bassin arachidier demeurent et figurent en priorité haute dans le programme d'investissement 2007-2011 de la SONES. De manière générale, tous les indicateurs du secteur ont évolué favorablement au cours de l'année 2007. La production d'eau est passée de 129 218 000 m³ en 2006 à 135 380 000 m³ en 2007, soit une progression de 4,7 %. La qualité microbiologique de l'eau vendue est passée de 97,6 % en 2006 à 98,8 % en 2007 et se situe au-dessus de l'objectif de 96 %. Toutefois, ce résultat n'a eu pour effet que de maintenir le taux de rendement du réseau à son niveau de 2006 (80 %). La capacité de production qui sera disponible après la réalisation de la deuxième phase de la station de traitement de Keur Momar Sarr fin 2008 devrait permettre de faire face à l'évolution de la demande pour la région de Dakar jusqu'en 2012. Toutefois, les travaux de réalisation des stations de Mékhé et de Carmel, indispensables pour le transit de cette eau jusqu'à Dakar, n'ont toujours pas démarré et ce retard, s'il persiste, pourrait être préjudiciable à l'alimentation en eau de Dakar en 2009-2010.

Accès à l'assainissement

Fin 2007, le taux d'accès à l'assainissement était de 17 % en milieu rural et de 64 % en milieu urbain, soit un taux d'accès national de 37 %. Le calcul des taux d'accès à l'assainissement mérite une réflexion approfondie, car depuis l'état des lieux de 2004, il y a une incertitude sur les taux d'accès par les systèmes individuels aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. En ce qui concerne en particulier le milieu rural, si on sait avec certitude que les réalisations effectuées depuis 2005 n'ont pas sensiblement amélioré l'accès, il faut constater que le taux initial de 17 % retenu en 2004 semble plutôt faible.

Évolution de l'accès à l'assainissement		2004	2006	2007
Milieu rural	objectif		20 %	20 %
	réalisation	17 %	17,05 %	17,06 %
Milieu urbain	objectif		61 %	64 %
	réalisation	57 %	62 %	63,9 %

Source : PEPAM 2008.

En milieu rural, les financements actuellement obtenus couvrent la réalisation de 41 950 paquets d'ouvrages individuels d'ici fin 2011. Ces prévisions de réalisation devraient permettre d'atteindre au maximum 19 % des objectifs fixés dans le cadre du plan d'investissement des OMD soit un déficit prévisible de 172 000 systèmes d'ici fin 2011. Ceci constitue une réalité alarmante qui appelle des réflexions critiques concernant l'assainissement individuel en milieu rural. Comment relever sensiblement les niveaux actuels de mobilisation de fonds au niveau des partenaires extérieurs ? Ne convient-il pas de revoir les objectifs retenus initialement, étant donné qu'ils sont devenus irréalistes ?

Ce sont là des questions de fond qui interpellent les responsables du secteur et appellent à des décisions stratégiques. Environ 1 600 latrines familiales ont été réalisées en milieu rural durant l'année 2007, soit 5 % de l'objectif annuel d'environ 30 000 latrines. Cent trente-sept édicules publics ont été construits en milieu rural en 2007, dont la majeure partie sous la maîtrise d'ouvrage de la Direction de l'assainissement dans le cadre du budget de l'État. L'autre partie est le fait d'autres acteurs, notamment d'ONG comme *World Vision*. Ce résultat est encourageant et représente 41 % de l'objectif annuel. L'objectif de réaliser trois mille trois cent soixante édicules en 2015 demeure toutefois réaliste si l'État relève davantage les ressources allouées à la réalisation de nouveaux ouvrages. Cependant, au vu de la multiplicité des intervenants dans la mise en place des édicules publics, une meilleure coordination de la Direction de l'assainissement est nécessaire pour assurer la cohérence et la complémentarité

des interventions. Les revues régionales ont démontré une forte demande de ce type d'ouvrages collectifs au niveau des communautés rurales.

En milieu urbain, le taux d'accès à l'assainissement est passé de 57 % en 2004 à 64 % fin 2007. Les programmes de branchements sociaux à l'égout y ont largement contribué. Le nombre total de branchements à l'égout fin 2007 était de 91 583, dont 79 477 à Dakar. Rappelons que l'assainissement collectif des eaux usées ne concerne que sept centres urbains (Dakar, Rufisque, Louga, Saint-Louis, Kaolack, Thiès et Saly) et que dans ces localités, exceptée Saly, seul le centre-ville est doté de réseaux. Le taux de traitement des eaux usées est passé à 31 % fin 2007 et le taux de dépollution des eaux usées est de 18 %.

Financement du PEPAM

En janvier 2005, fort de son travail de Stratégie de réduction de la pauvreté, notamment au regard de l'OMD7 lié à l'eau, le Sénégal a validé un programme d'investissements 2005-2015 dénommé Programme d'eau potable et d'assainissement du millénaire (PEPAM), qui est désormais le cadre d'intervention par lequel le gouvernement du Sénégal compte atteindre les OMD dans ce secteur. Le PEPAM fait l'objet d'une revue annuelle sur les progrès réalisés en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement situant l'accès en rapport aux OMD, que ce soit en termes de projets et actions de terrain et des réformes institutionnelles. Ainsi, le PEPAM comprend aussi un programme d'investissement pour chacun des volets urbain et rural concernant les infrastructures en eau potable et d'assainissement. Lors de la revue annuelle en juin 2008, le PEPAM a comptabilisé un portefeuille global d'opérations en cours (en ce compris avant 2005) dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement, en milieux urbain et rural : quatre-vingt-huit projets dont soixante-deux à charge de l'État et ses démembrements et vingt-six à charge d'ONG. Le montant cumulé de ce portefeuille est évalué à 407 milliards FCFA. Cependant, si on se limite aux fonds mobilisés depuis 2005 pour financer le plan d'investissement propre au PEPAM, on obtient un montant de 275 milliards FCFA, ce qui représente 54 % de la mobilisation des financements du PEPAM à mi-parcours des OMD. Dans le détail, on pointera les ressources mobilisées pour la réalisation du programme d'investissement de la période 2005-2015 :

→ en milieu rural :

- pour l'accès à l'eau : de 104 milliards FCFA pour des besoins estimés à 164 milliards FCFA, soit un taux de mobilisation de 58 % ;
- accès à l'assainissement : de 27 milliards FCFA pour des besoins estimés à 110 milliards FCFA, soit un taux de mobilisation de 25 % ;

→ en milieu urbain

- pour l'accès à l'eau : de 41 milliards FCFA pour des besoins estimés à 120 milliards FCFA, soit un taux de mobilisation de 35 % ;
- pour l'accès à l'assainissement : de 103 milliards FCFA pour des besoins estimés à 121 milliards FCFA, soit un taux de mobilisation de 86 %¹⁴.

Il y a lieu de noter les disparités urbain/rural et eau/assainissement sur la répartition des financements, et surtout l'insuffisance des financements obtenus pour l'assainissement rural. Le PEPAM met aussi en exergue, dans les multiples opérations dont il assure le suivi, la faiblesse du taux de décaissements. Or ce taux de décaissements assez faible semble s'expliquer par différentes raisons : nécessité de contractualiser avec des opérateurs locaux pour la réalisation des ouvrages individuels, retards notés dans l'exécution et la réalisation de certains projets, renouvellement de certains portefeuilles, retard lié au niveau peu élevé des décaissements 2007, difficultés de mobilisation des fonds du Budget consolidé d'investissement (BCI) quant à l'hydraulique rurale, très faible niveau de mobilisation de ressources quant à l'assainissement rural, contraintes dans le cadre de l'exécution du BCI aussi bien pour les projets en cofinancement (fonds de contrepartie) que pour les projets du BCI interne (fonds propres), lenteurs très souvent notées dans les procédures de passation de marchés, et plus particulièrement en phase d'approbation de contrats. En définitive, le PEPAM reste sous-financé, ce qui hypothèque ses chances de succès. Parallèlement, le principal problème de la stratégie que le Sénégal a définie dans son DSRP-II reste sa capacité de financement. D'une part, cette stratégie se fonde sur des « secteurs porteurs », mais la plupart des filières sont sans niches de marchés suffisantes du fait de la faible productivité et de règles du jeu internationales désavantageuses. D'autre part, cette stratégie nécessite des

14/. Il y a lieu de noter qu'une réévaluation récente du programme d'investissement a été faite à l'occasion de l'élaboration du contrat de performances, ce qui porterait le montant des investissements à 220 milliards de F CFA. Si ce montant est confirmé, le taux de couverture des financements nécessaires serait ramené de 86 % à 47 %.

financements extérieurs additionnels importants, dépendant des bailleurs de fonds internationaux, à qui le DSRP-II demande de privilégier l'assistance budgétaire. En définitive, il subsiste un écart astronomique de 1 800 milliards FCFA (2,752 milliards EUR) sur la période 2006-2010, auquel s'ajoutent des charges de fonctionnement additionnelles de 152,78 milliards FCFA (233 millions EUR). Par conséquent, la stratégie de réduction de la pauvreté risque de se révéler une déclaration de bonnes intentions sans moyens de financement suffisants.

Projet hydraulique dans le village de Santhiou-Thylla

Le village de Santhiou-Thylla se situe dans la campagne sénégalaise, à 120 kilomètres environ de Dakar, dans la communauté rurale de Niakhene, et abrite quelque sept cents habitants. Au début des années 1990, ce petit village rural n'avait accès à l'eau que par le biais d'un puits géré par le comité du village, jusqu'à ce que l'ONG américaine World Vision y réalise un forage, en 1992.

Malheureusement, ce forage ne fonctionnait que par un système de pompage manuel et l'eau qui en était produite était distribuée gratuitement. Par conséquent, le projet comportait plusieurs problèmes de taille. D'une part, le système de pompage manuel était difficilement utilisable par les femmes, pourtant en charge des tâches liées à l'eau. Les efforts fournis par ces femmes pour pomper l'eau leur occasionnaient de sérieux problèmes de santé, nombre de femmes enceintes étant contraintes d'accoucher prématurément ou d'avorter suite aux dommages causés par ce travail harassant. D'autre part, l'eau était distribuée gratuitement, ce qui rendait impossible la rentabilité du système, et donc sa pérennité. D'autant que la pompe manuelle n'était guère solide ; une fois cassée, le forage ne fonctionnait plus.

En 2002, le RADI a développé un projet d'autopompe motorisée, grâce à des financements de l'ONG britannique *Christian Aid* et de la Commission européenne. Loin de se limiter à mettre en place un tel mécanisme motorisé, le RADI a développé, en étroite collaboration avec les populations locales, un projet intégré et viable. Avant de réaliser le projet, le RADI a réalisé une étude sur les besoins et les préoccupations des populations, puis a élargi le comité du village. Sur base de l'organisation institutionnelle traditionnelle du village, il a assuré la reconnaissance juridique de la structure et a organisé des formations pour les femmes, qui assurent les tâches hydrauliques et maraîchères du village. Le RADI a également organisé des formations agricoles et a développé un programme de recherche sur les semences avec un institut de recherche, en vue de régler le problème d'accès aux semences et de définir les semences les mieux adaptées à la culture locale (cinq variétés de semences d'arachide et sept variétés de semences de mil ont ainsi été testées).

Un test de débit a également été réalisé avant de lancer le projet de forage motorisé. En effet, pour qu'un forage motorisé soit productif, il faut initialement s'assurer que la nappe phréatique contient suffisamment d'eau. Un gestionnaire a aussi été formé par la direction hydraulique de Louga pour assurer l'entretien mécanique du système. Résultat : le système est en excellent état et fonctionne parfaitement cinq ans après sa mise en œuvre. Des canalisations souterraines ont été construites afin d'assurer l'acheminement de l'eau jusqu'au périmètre agricole collectif, aux ménages et à l'abreuvoir où s'alimente le bétail. L'eau alimentaire et productive est ainsi directement canalisée jusqu'aux utilisateurs, alors qu'avant ces tâches manuelles demandaient beaucoup de temps et d'énergie. La technique du goutte-à-goutte a également été développée afin d'assurer une consommation durable de l'eau productive.

Ainsi, le projet hydraulique a été intégré à un programme plus vaste incluant un volet institutionnel et un volet agricole garantissant la pérennité du projet. Un comité de gestion hydraulique a été mis sur pied, dirigé par un président, assisté d'une équipe incluant un trésorier, un commissaire aux comptes, des contrôleurs, etc. Chaque mois, une commission est chargée de faire le tour des chefs de ménage pour récolter les cotisations relatives à la consommation d'eau, qui est devenue payante. À côté du projet hydraulique a été développé un volet maraîcher : un périmètre collectif est cultivé par les femmes et les profits engendrés par cette culture collective sont utilisés pour alimenter la caisse hydraulique et garantir une rentabilité de ce volet. Sans un tel apport, le projet hydraulique ne serait ni rentable, ni viable, du fait qu'il n'y aurait pas suffisamment de revenus pour assurer l'amortissement, l'entretien et le fonctionnement durable du système de pompage motorisé. Dans le périmètre collectif, les femmes développent les cultures maraîchères et fruitières, ainsi que l'agroforesterie et des plantes médicinales traditionnelles qui avaient quasiment disparu.

Les femmes, qui assurent l'ensemble des tâches hydrauliques et maraîchères, sont organisées au sein d'un comité qui se réunit chaque mois autour de sa présidente, en vue d'assurer le suivi du système, de son financement, de sa logistique, etc. Un comité de gestion des semences est également chargé de gérer la distribution des semences pour l'ensemble de la communauté rurale de Niakhene. Le projet intégré est donc réalisé et encadré de manière participative, ce qui en garantit la durabilité. En définitive, ce programme intégré, participatif et rentable garantit un accès durable à l'eau, à l'assainissement et à l'alimentation des populations locales. Rien que dans la zone de Thiès, près de six cents demandes pour un tel système ont été introduites auprès du RADI par des villages voisins, mais les moyens financiers manquent pour assurer une mise en œuvre plus large de ce projet pilote.

Lien avec les autres OMD

Eau et éducation

Le gouvernement sénégalais vise l'objectif de scolarisation primaire universelle à l'horizon 2015 et l'alphabétisation universelle à l'horizon 2012. Toutefois, le taux net de scolarisation primaire n'est que légèrement supérieur à 70 % même si il a augmenté en dix ans à un rythme qui, s'il était maintenu sur la période 2006-2015, permettrait d'envisager la scolarisation universelle en 2015. Le taux d'alphabétisation est passé de 31 à 54 % entre la fin des années 1980 et le début des années 2000, ce qui reste peu élevé. À ce rythme, un tiers de la population sera toujours analphabète en 2015. Le défi est de taille, tant il subsiste d'importants obstacles à la scolarisation, non seulement en termes quantitatifs, mais aussi et surtout en termes qualitatifs. Augmenter le taux de scolarisation et réduire les redoublements est une chose, mais garantir un enseignement de qualité en est une autre. Dans ce cadre, il est clair que l'accès à l'eau et à l'assainissement est à considérer comme un facilitateur pour l'accès à la scolarisation. Ainsi, pour une famille, la présence d'établissement scolaire qui lui fournit l'accès à l'eau et à l'assainissement est à considérer comme un facteur facilitant l'accès à l'éducation.

Eau et genre

Ce sont les filles qui sont les premières victimes des discriminations à l'accès scolaire dues aux problèmes d'eau et d'assainissement. En effet, l'absence d'eau ou de toilettes est un important frein à la scolarisation des filles, davantage touchées que les garçons par ce type de problème. L'absence d'eau et de latrines entraîne en effet des maladies qui provoquent des absences et un taux d'échec plus élevé, particulièrement chez les filles.

Eau et alimentation

Les avancées relatives aux cibles et indicateurs relatifs à l'alimentation restent pour le moins faibles : la pauvreté diminue faiblement selon les chiffres officiels, mais tend à augmenter aux yeux des populations concernées ; les inégalités augmentent ; la part des personnes malnutries stagne mais leur nombre croît ; la proportion d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale ne

diminue que faiblement. Dans ce cadre, l'accès à une eau productive pour l'agriculture d'une part et à une eau potable pour la nutrition d'autre part est un enjeu fondamental. La connexion est directe et, aujourd'hui, brutale. Ainsi, l'amélioration des indicateurs liés à l'eau est interdépendante de l'atteinte des objectifs liés à l'agriculture et l'alimentation. Augmenter l'indépendance alimentaire du pays, enjeu important autant d'un point de vue économique que social, se fera par une meilleure maîtrise de l'enjeu de l'eau. Rappelons la déclaration en 1996 du directeur général de la FAO, Jacques Diouf, pour qui une des conditions indispensables pour combler le déficit alimentaire africain est d'axer les efforts sur la mise en valeur des eaux.

Eau et santé

Les insuffisances dans l'élargissement de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement posent des questions douloureuses au niveau de la santé : persistance de maladies, pénibilité et pertes de temps dues à la collecte mécanique d'eau pour les femmes et les enfants. Le manque d'accès à l'eau et l'absence de latrines dans les espaces publics, comme par exemple les écoles, posent des problèmes d'hygiène et de maladies parasitaires (anémie, parasitoses, maladies intestinales, paludisme) et font de ces espaces collectifs des lieux de propagation de maladies. Dans le secteur scolaire, l'absence d'eau et de latrines entraîne des maladies qui provoquent des absences et un taux d'échec plus élevé. Par ailleurs les revues régionales du PEPAM ont mis en exergue des données inquiétantes concernant la qualité de l'eau (fluor, sel) et son approvisionnement, ce qui demande des réponses concrètes, directes et durables (systèmes de traitement et de défluoruration, unités de potabilisation par osmose inverse..), comme dans les régions de Thiès et Fatick où les chlorures de sodium constituent l'obstacle principal à l'accès des populations à une eau saine. Par ailleurs, si l'accès à l'eau permet indéniablement d'améliorer les conditions de vie de chacun, il peut également faire apparaître de nouveaux problèmes tels que l'expansion de certaines maladies. En effet, les maladies transmissibles liées à l'eau sont une cause importante de morbidité, dont le paludisme qui en demeure la première cause. Ainsi, il est important de considérer les nouveaux contacts homme-eau, que ce soit en termes d'eaux stagnantes, d'inondations, de barrages, d'aménagements agricoles ou encore d'irrigation. Ainsi, pour limiter

l'essor de ces maladies tout en gardant un accès à l'eau, plusieurs types d'actions complémentaires sont à penser, construire et développer : encourager la construction des habitations à distance des points d'eau, mettre à la disposition des populations les traitements curatifs et préventifs spécifiques, gérer l'élimination des déchets, mais aussi et surtout prévoir des latrines et assurer la fourniture en eau potable dans les espaces et habitations.

Conclusion

Les disparités face à l'enjeu de l'eau sont doubles : d'une part entre l'accès à l'eau et l'assainissement, d'autre part au niveau régional, voire de façon plus spécifique entre villes et campagnes. L'assainissement rural est le parent pauvre de toutes les actions et constitue au Sénégal une réalité alarmante qui appelle à la fois des réflexions profondes, des questionnements critiques et des décisions stratégiques. Au-delà des chiffres et des disparités, pour atteindre les OMD, et singulièrement ceux connectés à l'enjeu de l'eau, il est clair que le Sénégal devra poursuivre ses efforts et relever trois défis majeurs : mobilisation de ressources additionnelles pour financer le manque à gagner du programme d'investissement du PEPAM, estimé d'ici 2010 à quelques 110 milliards FCFA ; absorption effective et pertinente des ressources tant internes qu'externes ; utilisation rationnelle des fonds et transparence dans leur gestion.

À cela s'ajoutent les obstacles institutionnels : éclatement ministériel sans qu'il y ait pour autant de Ministre de l'eau, démultiplication des administrations, environnement institutionnel, réglementaire et contractuel en pleine mutation, lenteurs inhérentes aux procédures administratives, insuffisance des moyens (humains, logistiques, financiers), insuffisance de suivi-évaluation, mécanismes de participation laborieux.

D'abord, il faut travailler à améliorer et renforcer la coordination entre acteurs au Sénégal, de l'action de la petite ONG au programme de l'institution internationale et passant par la myriade d'autres acteurs publics et privés intervenant sur le terrain dans le domaine de l'eau. Objectif : reconnaître et cartographier toutes les actions, projets et programmes de tous les acteurs sur tout le territoire et comptabiliser toutes ces actions dans la progression des taux et dans l'effort commun par rapport aux OMD.

Ensuite, il faut continuer l'effort de concentration des moyens financiers, que ce soit par une meilleure perception de taxes ou des aides extérieures, afin d'accompagner les politiques et réformes entreprises par le gouvernement sénégalais tout en veillant à une réelle participation de la société civile dans la réflexion, la construction et l'évaluation de celles-ci.

Enfin, au regard du formidable potentiel du fleuve Sénégal, mais aussi de son caractère géostratégique, il faut réfléchir à une gestion intégrée sur une base régionale afin d'en exploiter durablement tout le potentiel hydrique.



Problème de maintenance à Dakar



Sensibilisation à l'assainissement dans les rues de Dakar



Sensibilisation à l'assainissement dans les rues de Dakar



Sensibilisation à l'assainissement dans les rues de Dakar



Maraîchage communautaire à Santhiou-Thylla



Maraîchage communautaire à Santhiou-Thylla



Lessive au point d'eau communautaire de Santhiou-Thylla



Encart de promotion de la SONES



Publicité de Kirène



Publicité de Fontaine



Agroforesterie dans le périmètre maraîcher collectif de Santhiou-Thylla

Conclusion générale¹

Le contexte international de l'eau

La question de l'accès à l'eau et à l'assainissement est un problème croissant pour les pays en développement, et plus particulièrement pour le continent africain. Comme l'ont rappelé deux études publiées dans le cadre de la conférence des Nations unies sur le climat de novembre 2006 à Nairobi, l'Afrique est le continent le plus menacé par les changements climatiques. Selon le secrétariat de la Convention sur le climat, le climat africain devrait devenir plus variable et connaître des événements météorologiques plus fréquents et plus graves. Certes, la situation du continent n'est pas homogène. Ces dernières décennies, l'Afrique de l'est a par exemple connu un régime pluvial stable, tandis que le Sahel a connu d'importantes variations. Mais une tendance globale observée durant le XX^e siècle devrait se poursuivre : le réchauffement du climat et la décrue des précipitations qui aggravent l'accès à l'eau. L'ONU prédit que 480 millions d'Africains vivront en 2025 dans des régions en pénurie de ressources en eau. Par ailleurs, l'Afrique subsaharienne sera victime d'une importante augmentation de la superficie des terres souffrant de graves limitations environnementales. Cela aura inévitablement des conséquences sur l'agriculture, dont dépendent les revenus de plus de la moitié de la population. Plus généralement, l'urbanisation et la multiplication des bidonvilles dans les pays en développement vont exacerber les maux urbains, parmi lesquels les problèmes d'accès à l'eau et à l'assainissement et les catastrophes environnementales. Depuis 2007, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la majorité de la population mondiale vit dans des villes. Le taux d'urbanisation connaît une croissance telle que près des deux tiers de l'humanité vivront dans des villes en 2015. Alors qu'en 1950, il

1/. Les données statistiques de cette section sont tirées de PNUD, « Rapport mondial sur le développement humain 2006 », *Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau*, Économica, 2006.

n'existait qu'une ville de plus de dix millions d'habitants (New York), en 2015, il y en aura vingt-trois, dont dix-neuf situées dans les pays en développement et quatorze en Asie. Alors qu'aujourd'hui, un milliard de personnes vit dans des bidonvilles, ce chiffre aura doublé à l'horizon 2020. Les populations pauvres qui vivent dans ces habitats de fortune sont les principales victimes des catastrophes environnementales notamment liées à l'eau. La demande en eau croît en effet deux fois plus vite que la population mondiale. Autrement dit, dans moins de vingt ans, un tiers de celle-ci sera confrontée à une pénurie en eau au rythme actuel.

L'impact de l'accès à l'eau et à l'assainissement sur les OMD

Les objectifs du millénaire pour le développement sont des objectifs à multiples facettes qui touchent de nombreuses dimensions du développement humain. Les différents objectifs entretiennent dès lors de nombreuses interactions. La réalisation d'un objectif peut ainsi avoir un effet démultiplicateur sur la réalisation des autres objectifs, mais la non réalisation d'un objectif peut *a contrario* freiner la réalisation des autres objectifs. L'objectif relatif à l'eau et à l'assainissement est dans ce contexte fondamental, tant il conditionne les progrès de l'ensemble des autres objectifs :

→ **L'OMD 1** relatif à l'extrême pauvreté et l'alimentation : le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement est une cause majeure de pauvreté et de malnutrition. Une personne sur cinq dans le monde n'a pas accès à l'eau et une sur deux à l'assainissement. Les maladies et les pertes de productivité liées à ces manques représentent 5 % du PIB en Afrique subsaharienne, soit plus que l'aide au développement reçue par la région. Les ménages pauvres paient leur eau jusqu'à dix fois plus chère que les ménages aisés. L'eau est en outre un facteur de production vital pour les agriculteurs qui représentent plus de la moitié des personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans le monde. En outre, les pressions pour orienter la distribution des ressources en eau dans les industries

urbaines risquent d'aggraver le manque d'accès à l'eau, et donc la pauvreté et la malnutrition en milieu rural.

→ **L'OMD 2** relatif à l'éducation : les maladies liées à l'eau comme la diarrhée et les infections parasitaires coûtent 443 millions de jours d'école par an. Le potentiel d'apprentissage de plus de 150 millions d'enfants est ainsi retardé. En outre, l'absence de sanitaires et d'eau dans les écoles est une des raisons majeures de l'abandon scolaire des filles.

→ **L'OMD 3** relatif au genre : la corvée d'eau, impliquant des marches allant jusqu'à quatre heures par jour, est principalement prise en charge par les femmes, ce qui diminue le temps disponible pour la production alimentaire et représente un puissant facteur de non scolarisation des filles. Le temps passé par les femmes pour soigner les maladies des enfants liées à l'eau réduit encore davantage le temps disponible pour des activités productives et rémunératrices. Plus généralement, le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement reproduit les inégalités de genre et prive les femmes de leur autonomie.

→ **L'OMD 4** relatif à la mortalité infantile : le manque d'eau et d'assainissement est la principale raison de la diarrhée, qui tue près de 5 000 enfants par jour dans le monde et représente la deuxième cause de mortalité infantile. L'accès à l'eau et à l'assainissement permettrait ainsi de diminuer de 50 % le risque de mortalité infantile. Plus d'un million de vies seraient ainsi sauvées au cours de la prochaine décennie si la cible 10 de l'OMD 7 était atteinte ; ce sont deux millions de vie qui seraient donc sauvées en cas d'accès universel.

→ **L'OMD 5** relatif à la santé maternelle : l'accès à l'eau et à l'assainissement réduit l'incidence des maladies et autres affections, comme l'anémie, le trachome ou la carence vitaminique, qui affectent la santé des mères et contribuent à la mortalité maternelle.

→ L'OMD 6 relatif aux grandes pandémies : la mauvaise qualité de l'assainissement et du drainage contribue au paludisme qui tue 1,3 million de victimes par an, dont 90 % sont des enfants de moins de cinq ans. En outre, les mères infectées par le VIH ont besoin d'eau salubre pour la préparation du lait en poudre et le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement expose les individus atteints du VIH-SIDA à un risque d'infection accru.

→ L'OMD 7 relatif à l'environnement : la déforestation exacerbe les changements climatiques qui entraînent à leur tour une diminution des ressources en eau qui constitue une menace pour les systèmes agricoles et la souveraineté alimentaire des pays pauvres.

→ L'OMD 8 relatif au partenariat mondial pour le développement : la part de l'aide au développement consacrée à l'eau ne représente que 4 % de l'aide totale et celle consacrée à l'agriculture 3,5 %. Il n'existe en outre pas de partenariat mondial efficace dédié à l'eau et l'assainissement malgré une succession de conférences de haut niveau sur le sujet.

L'eau, bien public mondial

Alors que 2008 a été déclarée année internationale de l'eau et de l'assainissement, il reste urgent de passer de la dénonciation du scandale de l'eau à la transformation politique des engagements rhétoriques. C'est dans cette optique que l'Assemblée mondiale des élus et des citoyens de l'eau (AMECE) propose de construire une alliance mondiale pour l'eau à ancrer autour de quatre axes d'action : un accès universel, un bien commun, un financement solidaire et une gestion participative. Ces quatre bouchons contre la marchandisation de l'eau sont fondamentalement indissociables, sans quoi, un peu comme les Danaïdes, on se retrouverait à continuellement verser de l'eau dans un tonneau dont l'eau fuirait par un autre trou. Désamorcer la bombe hydrique sur laquelle le monde est assis semble en être à ce prix. Reconnaître le droit à l'eau peut se concrétiser en constitutionnalisant l'accès à l'eau et aux services sanitaires de base, par

exemple dans une convention internationale sur l'eau dans le cadre de l'ONU, mais aussi dans la Constitution de chacun des Etats membres. Cette reconnaissance de type juridique est un premier pas fondamental et nécessaire, mais insuffisant pour déterminer des politiques publiques permettant un accès universel à l'eau. Dès lors, défendre l'eau comme un bien public mondial signifie exclure l'eau des processus de privatisation. Ensuite vient la question cruciale du financement de l'accès universel à l'eau, impliquant notamment la construction d'infrastructures de base. Enfin, en termes de gouvernance mondiale, la création au sein des Nations Unies d'une Agence mondiale de l'eau permettrait d'assurer la gestion transparente et démocratique de la politique mondiale de l'eau – l'actuel Conseil mondial de l'eau reflétant essentiellement l'influence des institutions financières internationales et des firmes transnationales de l'eau et promouvant la privatisation de l'eau.

L'eau dans la politique de coopération internationale de Wallonie-Bruxelles

Un système de mise en commun de la solidarité des consommateurs européens avec ceux qui ne disposent pas d'eau dans les pays pauvres a fait l'objet d'une directive européenne et a été analysé par les gouvernements de la Région wallonne et de la Région bruxelloise. L'idée est de créer un Fonds de solidarité internationale pour l'eau (FSIE). Outre sa capacité à apporter des ressources additionnelles et pérennes pour le développement, l'initiative FSIE a également le mérite de renforcer le caractère public de l'eau.

Ce Fonds, dont l'objectif affiché est de financer des projets destinés à l'accès à l'eau potable dans les pays en développement, serait alimenté via les contributions des distributeurs. Le mécanisme est encore à l'étude à la Région bruxelloise, mais la Région wallonne a opté pour un système de contributions volontaires qui va naturellement rendre aléatoires les moyens dégagés.

Malgré la faiblesse des moyens attendus, un tel dispositif doit inciter l'ensemble des acteurs de la coopération internationale de Wallonie-Bruxelles à développer une expertise sur la question en vue de promouvoir par des projets concrets l'accès à l'eau et à l'assainissement en Afrique et dans les autres pays en développement.

Achévé d'imprimer
sur les presses d'AZ-Print
en novembre 2008

Photographies
© CNCD-11.11.11 pour l'ensemble
© <alexandreseron.be> pour le Sénégal
Graphisme Alain Maes